

8/10

snp
den

Syndicat national des
personnels de direction
de l'Éducation nationale

172

OCTOBRE 2009

- **L'État grippal**
- **Dossier post-bac**
- **Violences scolaires**
- **Mouvement 2009 (3^e CAPN)**
- **Affectation des nouveaux
personnels de direction 2009**

Direction

10 €

Collège Lenain de Tillemont,
Montreuil- sous-Bois



Philippe
TOURNIER

L'État grippal

Après avoir été invités à déployer des « portiques » pour traquer les dangereux, nous voilà maintenant plutôt conviés à installer des caméras thermiques pour dépister les fiévreux. Mais non, rassurez-vous : je ne vous parlerai pas de la grippe mais plutôt de « l'État grippal »...

Le 15 octobre prochain, le ministère organise, à la Sorbonne, un colloque consacré au thème de la « gouvernance des établissements ». Nous avons donné notre approbation à cette initiative qui s'intègre dans le processus de négociations en cours. En effet, après le rejet net des « emplois fonctionnels en EPLE » par le congrès de Biarritz, les discussions ont repris selon une architecture à laquelle le SNPDEN est attaché : la cohésion de notre statut liant ensemble notre métier, le rôle des établissements que nous dirigeons et notre carrière. Certes, un colloque ne tient pas lieu de négociation mais peut l'enrichir de réflexions d'experts ou d'exemples étrangers (qui resteront cependant ce qu'ils sont).

Par son thème, ce colloque sera probablement traversé par une ambiguïté majeure qui, aujourd'hui, pèse sur notre métier : la nature des rapports entre les EPLE et l'État (en l'occurrence avec son expression déconcentrée). Pour l'anecdote, dans une brochure publiée par une académie pour l'accueil des nouveaux personnels, le métier de personnel de direction est ainsi laconiquement décrit : « Il représente l'État dans l'établissement ». Point final. Ce n'est que le reflet de la première phrase du cahier des charges de la formation initiale des personnels de direction¹, phrase vertement dénoncée en son temps par le SNPDEN pour sa charge dogmatique et pour sa vision obtuse du métier. Mais cette définition lapidaire est fort aimée des hiérarques ombrageux car prétexte tout : toutes les injonctions, toutes les pressions, parfois même, hélas ! tous les chantages.

Que l'État nomme les directions des EPLE, que les établissements concourent à un système national piloté par l'État : pas de doute, nous y sommes profondément attachés mais ce n'est pas de cela dont il s'agit ici. Ce que le SNPDEN continue de mettre en débat, ce sont la forme et la nature de ce lien : il en va de ce que nous ferons demain. « Il représente l'État dans l'établissement » : qui aurait l'idée de résumer ainsi les fonctions d'un directeur d'hôpital ou d'un président d'université ? Non, ils dirigent ce qu'on leur a confié et, pourtant, l'État a-t-il moins d'intérêt à être présent à l'université ou à l'hôpital ? Comment y est-il

présent ? L'est-il d'ailleurs moins que dans les collèges et les lycées ? Poser ces questions, c'est souligner combien la matrice des relations entre l'État et les EPLE est aujourd'hui à revisiter : ce fut l'objet de l'important travail syndical de ces dernières années sur la notion de « présidence de l'EPLE », concrétisée par l'adoption du mandat que le SNPDEN s'est donné au congrès de Biarritz².

Cette nouvelle donne des relations des EPLE et de l'État à laquelle nous aspirons est illustrée par la lettre que le SNPDEN a adressée à Luc Chatel au sujet de la réforme du lycée (que vous trouverez in extenso sur www.snpden.net). Le SNPDEN y met en avant que, si l'on ne souhaite pas l'engluement récurrent des débats dans le dédale des intérêts particuliers (notamment disciplinaires), il faut d'abord se poser la question, négligée, de la conduite du changement dans notre système éducatif. Aujourd'hui, c'est non seulement « dans » mais aussi uniquement « par » les établissements que la logique de progrès, tragiquement stoppée, pourra enfin reprendre. Ceci nécessite le développement d'une pratique toujours balbutiante (un quart de siècle après la création des EPLE !) : savoir faire confiance en la capacité des acteurs locaux à conduire concrètement les changements nécessaires, savoir faire appel à la responsabilité des établissements : « ils sont les seuls à pouvoir faire réussir dès l'instant où le message de l'État sur les objectifs est clair et partagé » écrit le SNPDEN à Luc Chatel. C'est aussi l'occasion de donner du sens et du contenu à une autonomie, aujourd'hui souvent virtuelle, et du crédit aux instances de l'EPLE. Le rôle attendu de l'État n'est pas de figer le détail mais d'insuffler une stratégie à l'ensemble : « c'est l'objectif commun à des établissements, différents mais appartenant à un même système, qui doit être mis en avant et non les modalités de réalisation même si, bien sûr, des normes nationales sont indispensables pour l'efficacité de l'ensemble ».

C'est une approche qui suppose cependant trois conditions.

La première est que l'État joue activement ce qui doit être son rôle principal, celui de régulateur. C'est pourquoi le SNPDEN relance sur la place publique le débat autour de l'affectation des élèves. Mixité sociale, mixité scolaire et transparence nous avaient été présentées comme les compagnes naturelles de la suppression de la carte scolaire. Or, ce qu'on voit

...suite à la page 6

aujourd'hui est plutôt le règne trouble de l'omerta, entrecoupé, de-ci de-là, de chiffres nébuleux. Le SNPDEN a demandé à Luc Chatel la constitution d'un observatoire de la mixité sociale et scolaire à défaut de quoi il le constituerait lui-même.

La seconde est la vraisemblance et la prévisibilité des ressources mises à la disposition des établissements. Aujourd'hui, la DHG ressemble trop souvent à une espèce de « *roue de la fortune* » puisque, d'un bout à l'autre d'un territoire théoriquement unifié par des horaires communs, une situation identique ne donne pas le même résultat (ni les mêmes structures le même résultat d'une année sur l'autre!). Des mécanismes simples de garantie, de cohérence et de transparence sont nécessaires, qui peuvent tout à fait laisser leur légitime place aux priorités académiques qui, du coup, seraient enfin lisibles...

La troisième est le centrage des autorités intermédiaires sur les champs du conseil et de l'audit : après plus de quinze ans de surplace, il reste bien du chemin à faire³. La bonne vieille culture du « *commandement* » prospère encore, martiale ou acariâtre, mais impuissante et, parfois même, pathétique. Elle peut d'ailleurs trouver à s'ébaudir encore à l'occasion d'une « *réforme* » qui finirait par se racornir en quelques « *usines à gaz* », étendues, par esprit de système, à tous alors que chacun souligne, à juste titre, l'extrême diversité des situations. Le SNPDEN n'a pas caché, d'emblée, son hostilité à une « *réforme* » de ce type.

En effet, tant que l'État ne réalisera pas qu'il n'est maintenant efficace qu'en s'appuyant sur des établissements auxquels il confie des responsabilités plutôt qu'en les noyant de directives volatiles agrement contrôlées, aucun progrès n'est envisageable : « *une réforme réussie n'est pas qu'un ensemble de dispositifs ou de décisions techniques mais une démarche qui fait sens tant pour les professionnels de l'Éducation que pour les usagers et, au-delà, la société* ».

Pour finir sur le ton du commencement, ce n'est pas en refusant d'admettre les symptômes qu'on guérit : oui, la « *gouvernance* » du système éducatif est grippée ; oui, les relations entre les EPLE et les services déconcentrés de l'État sont trop souvent plus fiévreuses qu'elles ne devraient l'être. Mais le SNPDEN ne se contente de gémir sans autre perspective à offrir aux collègues que de gémir encore et encore. Il a toujours inscrit son action dans le lien dynamique qu'il sait construire entre la réalité quotidienne du métier et une vision globale de ce que devrait être une organisation scolaire tout simplement adaptée à notre temps : l'une ne résume pas l'autre mais l'une ne va pas sans l'autre. Dans les négociations en cours, c'est toujours sa ligne de conduite.

1 « Représentants de l'État, placés sous l'autorité du recteur et de l'inspecteur d'académie, les personnels de direction sont chargés de mettre en œuvre, dans les EPLE, les valeurs et les grandes orientations de la politique nationale définie par le ministre » (note du 5 juin 2007 parue au BO n° 23 du 14 juin 2007). Par contraste, voici la phrase alors proposée par le SNPDEN : « Nommés par le ministre, les personnels de direction sont chargés de mettre en œuvre, dans les EPLE, les valeurs et les grandes orientations de la politique nationale dans le cadre d'une lettre de mission délivrée par le recteur ».

2 Voir Direction 169, page 64 et suivantes.

3 De ce point de vue, on ne peut pas dire que les autorités déconcentrées ont, dans l'ensemble, saisi l'opportunité d'un nouveau style de relations que leur offrait la « charte des pratiques de pilotage ». L'observatoire de sa mise en œuvre, créé par le SNPDEN, souligne que, si des progrès techniques ont pu être obtenus, la tendance est plutôt à la dégradation des relations entre EPLE et services déconcentrés. À ce sujet, voir Direction 166 de mars 2009.

SNPDEN
21 RUE BÉRANGER
75003 PARIS
TÉL. : 01 49 96 66 66
FAX : 01 49 96 66 69
MÊL : SIEGE@SNPDEN.NET

Directeur
de la Publication
PHILIPPE TOURNIER
Rédacteur en chef
FLORENCE DELANNOY
Rédacteur en chef adjoint
ISABELLE POUSSARD
Secrétaire de rédaction
JOËLLE TORRES

Conception/Réalisation
JOHANNES MÜLLER

Publicité
ESPACE M.
TÉL. 04 92 38 15 55
Chef de Publicité
FABRICE MAURO

Impression
IMPRIMERIE SIC,
5-7 RUE CLAUDE CHAPPE
77 400 LAGNY
TEL. : 01 64 12 17 17

DIRECTION –
ISSN 1151-2911
COMMISSION PARITAIRE
DE PUBLICATIONS
ET AGENCE DE PRESSE
0309 S 08103

DIRECTION N° 172
MIS SOUS PRESSE
LE 24 SEPTEMBRE 2009

Abonnement
100 € (10 NUMÉROS)
PRIX DU NUMÉRO : 10 €

INDEX DES ANNONCEURS

ALISE	2
INDEX ÉDUCATION	4, 5
AVENANCE	9
BLOOBYTE	11
OMT	13
GMF	15
MAIF	17
EV CORPORATE	19
DIGITAL MÉDIA	23
ACANE PM	33
OKI	35
CNDP	79
INCB	80

ENCARTAGE : WEKA

Toute reproduction, représentation, traduction ou adaptation, qu'elle soit partielle ou intégrale, quel qu'en soit le procédé, le support ou le média, est strictement interdite sans autorisation écrite du SNPDEN, sauf dans les cas prévus par l'article L.122-5 du Code de la propriété intellectuelle.

S O M

3 ÉDITORIAL DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

8 AGENDA

8 DÉCISIONS DU BN

10 ACTUALITÉS

- Mutations : nouvelle procédure
- Écho du rapport du médiateur
- Futur incertain de l'agence de remplacement
- Mobilité dans la Fonction publique : attention danger
- Rémunérations
- Un guichet unique pour les retraites
- Nouveau Brevet
- Salon européen de l'éducation
- La laïcité en question
- Bilan de compétences : mode d'emploi
- Le calendrier scolaire triennal est paru
- En bref...

18 VOS NOUVEAUX INTERLOCUTEURS AU SIÈGE

20 CONFÉRENCE DE PRESSE DU SNPDEN

m a i r e

- 22** PLAN GOUVERNEMENTAL DE LUTTE CONTRE LA GRIPPE
- 24** BRÈVES
- 25** PROCÉDURE « ADMISSION POST-BAC » : LES ÉVOLUTIONS POUR 2009-2010
- 26** UN MALAISE PERSISTANT DANS LES UNIVERSITÉS
- 31** NOS INTERLOCUTEURS POUR LE POST-BAC... DE LA DGES À LA DGSIP : ACCROCHEZ-VOUS !
- 32** UNSA-FONCTIONNAIRES EN BREF
- 32** UNE NOUVELLE ET GRAVE MENACE SUR LES RETRAITES
- 34** LA SÉCURITÉ DANS LES TRANSPORTS SCOLAIRES : INITIATIVES ET ACTIONS DE L'ANATEEP
- 37** DES ACADÉMIES AU CŒUR DU SYSTÈME
- 38** VIOLENCE EN MILIEU SCOLAIRE, UNE CONSTANTE PARTAGÉE PAR L'ENSEMBLE DES PAYS
- 41** ET IL Y A 46 ANS...
- 44** POINT SUR... LA CONVOCATION EN CONSEIL DE DISCIPLINE
- 46** LE MOUVEMENT 2009 ET LA MOBILITÉ
- 50** 3^e CAPN DU 21 AOÛT 2009 : 82 MUTATIONS PRONONCÉES
- 51** TABLEAU DU MOUVEMENT D'AOÛT 2009
- 55** TABLEAU D'AFFECTATION DES NOUVEAUX PERSONNELS DE DIRECTION 2009
- 72** ADHÉSION
- 76** QUESTIONS DES PARLEMENTAIRES ET RÉPONSES DES MINISTRES
- 78** DERNIERS OUVRAGES REÇUS
- 78** NOS PEINES



Patrick
CAMBIER

Le bureau national s'est réuni le samedi 22 août 2009

Remaniement ministériel, installation de Luc Chatel et de son cabinet au ministère de l'Éducation nationale, plan à venir pour lutter contre la pandémie grippale, déclarations d'Éric Woerth sur les logements de fonction, reconquête du mois de juin, assouplissement de la carte scolaire, c'est à cette actualité dense que le bureau national a consacré sa matinée pour échanger, confronter les analyses et déterminer l'action syndicale.

PLAN DE LUTTE CONTRE LA PANDÉMIE GRIPPALE

Le bureau national s'accorde sur la nécessité de consignes simples, claires, lisibles et réalistes, au contraire des dispositions prises au moment de la grippe aviaire (un catalogue de 20 pages qui relevait davantage de l'exhortation).

Quant à la continuité pédagogique, au-delà des effets d'annonce, il faut savoir reconnaître que le fonctionnement de l'établissement sera perturbé; les personnels de direction auront à assumer leurs responsabilités en sachant qu'à l'impossible nul n'est tenu et en n'ignorant pas que les personnels sont eux aussi exposés au virus.

LOGEMENTS DE FONCTION

Les personnels de direction sont soumis à l'obligation de loger par nécessité absolue de service et ils sont soumis à mobilité. De fait, le logement de fonction relève de leur statut. Ils en assument les charges fiscales. Les communications sur ce dossier ne peuvent donc s'appliquer aux personnels de direction et ce, au même titre que d'autres corporations citées (préfets, gendarmes...).

RECONQUÊTE DU MOIS DE JUIN

Il s'avère incontournable de demander aux recteurs un bilan sur ce dossier et ce, selon trois axes de travail: obtenir un assouplissement au regard des dates butoirs, revisiter les procédures d'affectation et des commissions d'appel et lier la reconquête du mois de juin à un allègement des examens.

ASSOUPLEMENT DE LA CARTE SCOLAIRE

Il est urgent de mettre en place un observatoire de la mixité sociale et scolaire pour objectiver les effets induits par cet assouplissement.

RÉFORME DU LYCÉE

Le SNPDEN transmettra ses observations sur le rapport Descoings par écrit, au ministre de l'Éduca-

tion nationale. La densité de l'actualité et l'importance des dossiers conduisent le BN à renforcer la communication en direction des médias, des secrétaires académiques et des secrétaires départementaux, de façon à étayer leur réactivité.

C'est dans cet esprit que, l'après-midi, chaque commission s'est réunie en groupe de travail avec, pour feuille de route, un communiqué de presse sur la grippe, un SA/SD reprenant les points de préoccupations de la rentrée, la *Lettre de Direction* et la finalisation des propositions du SNPDEN sur le rapport Descoings.

AGENDA

JEUDI 15 OCTOBRE

Colloque: gouvernance des EPLE

MARDI 20 OCTOBRE

Bureau national

MERCREDI 21 OCTOBRE

Bureau national

VACANCES DE LA TOUSSAINT

Zone A, B, C: du samedi 24 octobre 2009
au jeudi 5 novembre 2009

MARDI 17 NOVEMBRE

Bureau national

MERCREDI 18 NOVEMBRE

Conseil syndical national

JEUDI 19 NOVEMBRE

Conseil syndical national

DU JEUDI 19 AU DIMANCHE 22 NOVEMBRE

Salon de l'Éducation

DU LUNDI 23 AU JEUDI 26 NOVEMBRE

Congrès UNSA

Valérie
FAURE

MUTATIONS: NOUVELLE PROCÉDURE

La note de service relative aux opérations de mutation des personnels de direction à la rentrée 2010 est parue au BO n° 32 du 3 septembre dernier. Nous attirons votre attention sur le fait qu'elle contient un certain nombre de nouveautés (cf. Actualités, *Direction 171*, page 10) et nous vous invitons à vous reporter à la note de service correspondante (n° 2009-108 du 19 août 2009). Les demandes de mutation doivent être saisies, via internet, sur education.gouv.fr.

L'ouverture du serveur permettant cette saisie aura lieu **du 8 octobre au 3 novembre 2009 minuit**, période durant laquelle les vœux pourront être modifiés. A la clôture de la période de saisie des vœux, les candidats devront se connecter à nouveau, **entre le mercredi 4 novembre et le lundi 9 novembre 2009 minuit**, pour éditer la confirmation de leur demande de mutation (3 pages à compléter) au titre de la rentrée 2010.

Une liste des postes vacants (départs à la retraite), ainsi qu'une liste des postes susceptibles d'être vacants, constituée par les personnels de direction ayant saisi une intention de muter pour 2010, seront disponibles sur ce serveur à compter du 8 octobre 2009.

ÉCHO DU RAPPORT DU MÉDIATEUR

Améliorer la réglementation des examens, veiller au bon déroulement des épreuves, mieux les aménager pour les candidats handicapés, rendre obligatoire la communication des copies d'examens ou des fiches d'appréciations, gérer les conséquences des événements imprévisibles occasionnant des retards de candidats... telles sont les principales préconisations contenues dans le rapport 2008 du médiateur de l'Éducation nationale et de l'enseignement supérieur, Bernard Thomas, désormais conseiller auprès de Luc Chatel, et remplacé dans ses fonctions par Monique Sassier.



LES MÉDIATEURS ACADÉMIQUES

Parmi les usagers qui saisissent les médiateurs, la plupart (55 %) sont des élèves ou parents d'élèves des établissements publics du second degré, avant tout pour des questions liées au cursus scolaire (pour 42 %), 26 % pour des réclamations sur les examens et concours et 19 % pour des réclamations sur des questions de « *vie quotidienne* » scolaire.

Quant aux personnels, dont les requérants sont majoritairement des personnels enseignants titulaires pour 65 % des dossiers

présentés, on trouve, en tête de leurs réclamations, les questions financières (22 %), suivies des questions de carrière ou statutaires (21 %) puis les problèmes de mutations ou d'affectations (19 %).

Il est à noter que les personnels d'inspection et de direction représentent 3 % des 23 % des requérants personnels titulaires non enseignants ; la plus forte catégorie représentée étant, à hauteur de 12 %, les personnels ouvriers, techniques et administratifs B ou C.

L'intégralité du rapport est consultable sur le site du ministère, rubrique « Outils de documentation », www.education.gouv.fr/pid254/tous-les-rapports.html.

FUTUR INCERTAIN DE L'AGENCE DE REMPLACEMENT

Annoncée par Xavier Darcos en mai 2008 puis présentée au conseil des Ministres mi-novembre, l'agence nationale de remplacement des enseignants, qui devait permettre au ministère de se doter d'un service national pour une meilleure gestion « *interacadémique* » des enseignants et une réduction des dysfonctionnements sur le terrain, n'est toujours pas en place, alors que sa mise en œuvre devait être opération-

nelle pour cette présente rentrée scolaire.

Les derniers échos de la presse laissent à penser que cette agence ne verra pas le jour, du moins pas sous la forme annoncée. Certains syndicats enseignants ont même indiqué, à l'issue d'une réunion avec Luc Chatel, que ce dernier semblait avoir reculé sur ce chantier et qu'il n'était pas pour créer un dispositif national.

En tout cas, si le concept même d'agence nationale semble ne plus être retenu, l'idée n'est, pour le moment, pas abandonnée puisque Luc

Chatel a, à la veille de sa première rentrée scolaire, confié à Michel Dellacasagrande, ancien directeur des affaires financières au ministère, une « *expertise* » sur un système qui « *doit être amélioré* », à charge pour lui de cerner le problème de l'absentéisme et des remplacements des enseignants. Il devra notamment évaluer les dispositifs existants dans les rectorats et repérer les besoins.

L'histoire ne dit pas quand il remettra son rapport et ce que le ministre en retirera.



MOBILITÉ DANS LA FONCTION PUBLIQUE: ATTENTION DANGER

Plus de 15 mois après son examen et adoption par le Sénat, la loi relative à la mobilité et aux parcours professionnels dans la fonction publique a été débattue par l'Assemblée nationale en juillet dernier, puis définitivement adoptée par le parlement le 23 juillet (Loi 2009-972 du 3 août parue au JO du 6 août).

L'article premier donne la tonalité de cette loi qui constitue assurément une mini révolution dans une fonction publique longtemps cloisonnée: « *Tous les corps et cadres d'emplois sont accessibles aux fonctionnaires civils [...] par la voie du détachement, suivi, le cas échéant, d'une intégration, ou par la voie de l'intégration directe, nonobstant l'absence de disposition ou toute disposition contraire prévue par leurs statuts particuliers* ».

Finis donc les cloisonnements d'une administration à l'autre! Finies les discussions sur la possibilité d'ouvrir tel ou tel corps! Le texte facilite les passerelles entre fonctions publiques mais aussi entre l'administration, les établissements publics et le secteur privé. Cette loi offre ainsi aux fonctionnaires les moyens de construire de véritables parcours professionnels, notamment en leur garantissant des droits nouveaux en matière de mobilité, dans le sens où, en principe, leur administration d'origine ne peut s'opposer à leur départ.

Cependant, au-delà de ces dispositions relatives au droit à la mobilité ou à l'assouplissement des détachements qui constituent les mesures les plus consensuelles du texte, certains articles de la loi vont bien au-delà, en créant notamment une situation de « *réorientation professionnelle* » en cas de restructuration d'une administration et de suppression d'un emploi, et surtout la possibilité de placer en disponibilité d'office, ou le cas échéant, à la retraite, le fonctionnaire qui aura « *refusé successivement trois offres d'emploi public* » (article 7). Et c'est notamment sur cet article 7 que les organisations syndicales sont montées au créneau lors de l'examen du texte.

Est tout aussi problématique la possibilité, pour les administrations et collectivités locales, d'avoir recours à l'intérim pour des besoins ponctuels (article 21) ou encore l'introduction du cumul d'emplois à temps non complet pour un même agent (article 14).

Certains syndicats y voient une véritable boîte à outils à disposition du gouvernement pour accélérer sa politique de réorganisation et d'économies, plus communément appelée RGPP. Elle favorise la précarité dans la Fonction publique, en ouvrant la voie au licenciement des fonctionnaires ou, tout du moins, à « *la fin de la garantie de l'emploi* ».

L'importance des dispositions contenues dans cette loi particulièrement dense, et dont il semble difficile de mesurer à court terme les effets, nécessite donc une attention particulière.

L'UNSA-Fonctionnaires a prévu d'organiser un groupe de travail sur cette loi afin d'en analyser le contenu.

RÉMUNÉRATIONS



Conformément aux annonces du ministre du Budget et de la Fonction publique lors de la rencontre salariale annuelle avec les organisations syndicales du 25 juin dernier (cf. Actualités, *Direction* 171, page 14), une augmentation de 0,3 % de la valeur du point d'indice Fonction publique (après celle de 0,5 % au 1^{er} juillet) intervient au 1^{er} octobre 2009, ce qui porte la valeur annuelle brute du point d'indice à 55,2871 €, soit théoriquement une valeur mensuelle brute de 4,6072 €.

Le gouvernement a également confirmé qu'une nouvelle augmentation de 0,5 % serait appliquée le 1^{er} juillet 2010, mais aucune autre augmentation n'est prévue pour l'année 2010.

Quant aux fonctionnaires retraités, ayant été augmentés de 1 % le 1^{er} avril dernier, leur prochaine augmentation ne devrait intervenir que le 1^{er} avril 2010 et ce, en fonction du coût de la vie. D'ailleurs, cinq organisations syndicales de retraités (CFDT, CGC, CGT, UNSA et FGR-FP) ont annoncé, début septembre, qu'une journée commune d'action était en préparation pour le 16 octobre prochain, afin de réclamer notamment « *le maintien de leur pouvoir d'achat, largement affecté par les hausses de prix enregistrées en 2008, et la suppression de la revalorisation des pensions pendant le 1^{er} trimestre 2009* ».

UN GUICHET UNIQUE POUR LES RETRAITES

Dans le cadre du processus de RGPP, le gouvernement avait amorcé une réflexion sur la gestion des retraites des agents civils et militaires de l'État, l'objectif étant de diminuer les coûts de fonctionnement et d'améliorer la qualité du service pour les agents, en créant un opérateur unique pour la gestion des retraites.

Voilà qui est officiel avec la parution au JO du 29 août dernier du décret 2009-1052 portant création, au sein du ministère du Budget, du « *service des retraites de l'État* », rattaché à la direction générale des finances publiques. Ce décret est accompagné de trois autres décrets détaillant ses missions, son fonctionnement et son organisation (n° 1051, 1053 et 1054).

« *Chargé de la mise en œuvre de la gestion administrative et financière du régime de retraite et d'invalidité des fonctionnaires civils et militaires de l'État* », ce service, à compétence nationale, comprend un département « *retraite et accueil* », un département chargé de la mise en œuvre du programme de modernisation, ainsi qu'un bureau financier et des statistiques et un secrétariat général.

Parmi ses missions, la tenue des comptes individuels de retraite de chaque fonctionnaire, la liquidation des pensions et allocations de retraite et d'invalidité, l'enregistrement, le contrôle et l'information sur les droits à la retraite, le versement des allocations, des pensions ainsi que des prestations de RAFFP ou encore la gestion et l'expertise juridique de ces retraites.

Et, « *nouveauté spéciale RGPP* », un comité de coordination stratégique en matière de retraite de l'État, ayant pour rôle de mettre en œuvre les « *orientations du projet de modernisation de la gestion des retraites de l'État* », est mis en place pour cinq ans. Est également créé un comité technique paritaire.



NOUVEAU BREVET

PEU D'INNOVATIONS POUR LA SESSION 2010

Alors que le projet de modification du brevet des collèges avait été massivement rejeté par le conseil supérieur de l'éducation du 1er juillet (43 voix contre, 4 pour et 7 abstentions), c'est finalement dans une version proche de l'ancienne que se tiendra la session 2010 de l'examen.

En effet, l'arrêté du 9 juillet 2009 (modifiant l'arrêté du 18 août 1999), publié au BO du 27 août, prévoit une entrée en vigueur progressive des nouveautés, qui sont essentiellement la maîtrise du socle commun de connaissances et de compétences, l'oral d'histoire des arts et une épreuve facultative de langue régionale.

Pour la session 2010 du DNB, en plus de la moyenne obtenue entre les 3 épreuves écrites de l'examen terminal et le contrôle continu, les seules compétences exigibles sont le B2i et la pratique d'une langue vivante étrangère au niveau A2 du cadre européen commun de référence pour les langues.

Et c'est seulement à partir de la session 2011 que sera prise en compte l'acquisition de toutes les compétences du socle commun de connaissances et compétences, palier 3.

Quant à l'oral d'histoire des arts (coefficient 2 ; seuls les points au-dessus de 10 seront pris en compte pour l'attribution du diplôme) qui se déroulera « dans l'établissement en cours d'année scolaire, au moment jugé opportun par l'équipe pédagogique, le cas échéant lors d'une séquence pédagogique », il fera l'objet d'une expérimentation dans tous les établissements durant cette année scolaire.

Pour en savoir plus : www.education.gouv.fr/cid2619/diplome-national-du-brevet.html

SALON EUROPÉEN DE L'ÉDUCATION

Avec plus de 540 000 visiteurs l'an passé, le *salon européen de l'éducation*, qui est devenu au fil des ans un grand rendez-vous incontournable pour tous les acteurs de l'éducation, peaufine sa nouvelle édition, qui aura lieu du 19 au 22 novembre prochains, au parc des expositions de la Porte de Versailles.

Le SNPDEN, qui y participe chaque année aux côtés de l'UNSA-Éducation, vous donne donc rendez-vous sur son stand et espère y rencontrer de nombreux collègues, soucieux de partager leurs projets, idées, expériences ou d'évoquer l'actualité de la profession.

Quatre jours durant, se succéderont, au cœur de cette cité de l'éducation, des rencontres, débats, tables rondes réunissant différents acteurs, partenaires et professionnels de l'éducation. Certains membres du bureau national du SNPDEN y participeront.



Notre syndicat a d'ailleurs proposé aux organisateurs la tenue de deux tables rondes sur « *L'école républicaine* » et sur « *La sûreté des établissements secondaires* ».

Dans le grand amphithéâtre sont déjà annoncées, pour le jeudi 19 novembre, une journée sur « *Le collège et le développement durable* », à l'initiative de la Ligue de l'enseignement et de l'Assemblée des départements de France, puis, le vendredi 20, une conférence sur « *Handicap et école* » et une autre sur « *Les 20 ans des droits de l'enfant* », alors que le samedi 21 sera consacré aux thèmes de « *La consultation des lycées* », organisé par le groupe des 19, et « *Informatique, liberté et école* » par la Ligue de l'enseignement.

LA LAÏCITÉ EN QUESTION

À la suite du dépôt, mi-juin, par le député maire de Vénissieux, André Gérin, d'une proposition de résolution afin d'examiner la question du port du voile intégral par certaines femmes musulmanes en France, cosignée par près d'une soixantaine de députés, l'Assemblée nationale a finalement opté pour une mission d'information parlementaire qui a été installée officiellement le 1^{er} juillet.

Dans l'exposé des motifs justifiant la création de cette commission, les députés établissent une nette distinction entre le port du voile islamique et la burqa : « *Si le foulard islamique constituait un signe distinctif d'appartenance à une religion, nous sommes là au stade extrême de cette pratique. Il ne s'agit plus seulement d'une manifestation religieuse ostentatoire, mais d'une atteinte à la liberté de la femme et à l'affirmation de la féminité* ». Cette annonce est intervenue au lendemain du discours du président devant le congrès de Versailles, qui a estimé que la burqa ne serait « *pas la bienvenue sur le territoire de la République* », la considérant comme « *un signe d'asservissement* ». Ce n'est pas « *un problème religieux* » mais de « *liberté et de dignité de*

la femme », des propos qui ont aussitôt fait réagir à l'étranger.

Présidée par André Gérin, à l'origine de l'initiative, la mission est ainsi composée de 32 députés de tous les groupes et dispose de 6 mois pour auditionner et recueillir les différents points de vue sur le sujet.

Après l'interruption de ses travaux au mois d'août, elle a repris ses auditions pour rendre son rapport en décembre.

Cinq ans après la promulgation de la loi du 15 mars 2004 interdisant le port de signes ostensibles d'appartenance religieuse au sein des établissements scolaires, la création de cette mission pose à nouveau « *la question de la légitimité de certaines pratiques religieuses dans le cadre laïc et républicain de la société française* ». Il faut dire que certaines dérives ont été constatées ces derniers temps : c'est le cas, notamment, à Toulouse où une candidate avait été autorisée en juin à passer son bac, voilée.



BILAN DE COMPÉTENCES : MODE D'EMPLOI

Les modalités du bilan de compétences viennent d'être précisées par un arrêté du 31 juillet, paru au journal officiel du 13 août. La demande peut être initiée soit par l'agent, soit par l'administration, et peut être formulée « à l'occasion de l'entretien annuel de formation de l'agent, dans le cadre de son évaluation annuelle ou encore au titre d'un bilan de carrière ». La réponse de l'administration doit intervenir dans un délai de 2 mois et être motivée, en cas de refus. Le bilan doit alors faire l'objet d'une convention tripartite entre l'agent bénéficiaire, l'administration et un organisme prestataire, rappelant à chacun les principales obligations leur incombant.

Tout bilan comprend trois phases :

- une phase préliminaire, afin de déterminer les attentes de l'agent et de l'informer sur les conditions de déroulement du bilan de compétences ;

- une phase d'investigation, qui permet d'évaluer les possibilités d'évolution professionnelle ;
- une phase de conclusion, rendant compte des résultats.

À l'issue du bilan, l'organisme prestataire remet un document de synthèse à l'agent. Ce document est communicable au service des ressources humaines de l'administration, à moins que l'agent ne s'y « oppose expressément ».

Pour réaliser ce bilan, un congé, qui ne peut excéder 24 heures, est accordé à l'agent par l'administration qui a accepté la demande, même si elle ne l'a pas pris en charge. Pour compléter la préparation ou la réalisation de ce bilan, les agents peuvent également utiliser leur droit individuel à la formation.

Textes de référence : Arrêté du 31 juillet 2009 relatif au bilan de compétences des agents de l'État. Arrêté du 31 juillet 2009 relatif à l'évaluation de la période de professionnalisation pour les agents de la fonction publique de l'État. Décret n° 2007-1470 du 15 octobre 2007 (article 22) relatif au droit à la formation professionnelle tout au long de la vie des fonctionnaires de l'État. Loi n° 2007-148 du 2 février 2007 portant modernisation de la fonction publique (articles 1, 2 et 3).

LE CALENDRIER SCOLAIRE TRIENNAL EST PARU



Le nouveau calendrier scolaire pour les années 2010/2011, 2011/2012 et 2012/2013, présenté au conseil supérieur de l'Éducation du 1^{er} juillet, a été publié au BO n° 30 du 23 juillet.

Tendre vers l'équilibre des cinq périodes demeure toujours mission impossible avec un découpage strictement trimestriel, celui-ci ne pouvant être maintenu qu'en étant complètement déconnecté des congés scolaires.

Cela est vrai surtout en 2013 où les congés de printemps seront fortement décalés sur le mois de mai. Quant à l'année scolaire 2011/2012, elle sera, elle, un peu plus déséquilibrée, compte tenu de la prise en compte par le ministère des dates probables de l'élection présidentielle de mai 2012.

Déséquilibre qui a cependant inquiété les membres du CSE, notamment en ce qui concerne le délai constaté entre les vacances de printemps et d'été de 2012 (finalement ramené de plus de 12 semaines dans le projet initial, à 10 semaines). Le texte a recueilli une forte abstention lors de son examen le 1^{er} juillet (26 abstentions, 8 contre, 3 pour) et entraîné une demande de création, sur proposition de la FCPE, d'un groupe de travail sur les rythmes scolaires, votée à l'unanimité.

Les calendriers détaillés de chaque année sont accessibles sur le site du ministère www.education.gouv.fr/cid28961/mene0914826a.html

EN BREF...

► Nous avons évoqué, dans les actualités du mois dernier, le début de mise à jour sur internet du *Guide juridique du chef d'établissement*. Cette mise à jour se poursuit... doucement... mais sûrement ! Ainsi, la fiche n° 5 relative au chef d'établissement a été actualisée au mois de septembre (Lien : media.education.gouv.fr/file/Guide_juridique/69/6/fiche-5_chef-etablissement_117696.pdf).

► « Le code de la paix scolaire - dont la rédaction a été confiée au recteur Christian Philip - devrait être distribué dans le courant du premier trimestre à l'ensemble des collèges et lycées français » a annoncé le recteur, lors de la conférence de presse du rectorat de Montpellier, le 31 août dernier.

► Tous les mercredis, entre 11 heures et midi, *France Culture* diffuse une nouvelle émission, « Rue des écoles », qui aborde les questions d'éducation, au sens large. Il s'agit de traiter chaque semaine d'un grand dossier, sous forme d'une interview ou d'un débat, avec des personnalités du monde éducatif (socio-

logues, recteurs, enseignants, syndicalistes, chercheurs...) et d'une question d'actualité relative au domaine de l'école et de l'éducation. En septembre, ont été traités, par exemple, les enjeux de la rentrée, le salaire des enseignants, l'apprentissage de l'orthographe ou encore les internats d'excellence. Les différentes émissions sont téléchargeables. Pour plus d'informations : sites.radiofrance.fr/chaines/france-culture2/emissions/rue-des-ecoles/presentation.php

► Un projet de décret, en cours d'examen au Conseil d'État, prévoit d'élargir les possibilités de cumul d'activités des fonctionnaires aux services à la personne et à l'activité de chambres d'hôtes.

► « L'éducation nationale doit basculer totalement dans le numérique » a déclaré Luc Chatel lors d'un déplacement en région. Il a ainsi annoncé l'élaboration, dans les prochaines semaines, d'un plan numérique à l'école, qui devrait être opérationnel au 1^{er} janvier 2010. Dans le même temps, le député maire d'Elancourt, Jean-Michel Fourgous, s'est vu confier par le premier ministre une mission sur les nouvelles technologies à l'école.

► À l'occasion de l'inauguration du premier internat d'excellence de Sourdun, le ministre de l'Éducation nationale a déclaré vouloir étendre ce label et créer 10 internats d'excellence d'ici 2011. Le recteur de l'académie de Créteil, Jean-Michel Blanquer, a été chargé de cette mission.

► Désormais, les assistants d'éducation seront représentés au conseil supérieur de l'éducation ; c'est ce que prévoit le décret 2009-947 du 29 juillet (JO du 1^{er} août 2009).

► À l'occasion de leur premier rendez-vous de rentrée, six organisations syndicales (CGT, CFDT, FSU, UNSA, CFE-CGC et Solidaires) ont appelé à une journée nationale d'actions, dont les modalités doivent être fixées localement, le 7 octobre.

► Luc Chatel a prévu de réunir le CTPM fin septembre afin de présenter aux syndicats ses propositions en matière de revalorisation des enseignants, aussi bien d'un point de vue financier qu'au niveau de la gestion des ressources humaines et de leur formation.

Vos nouveaux interlocuteurs au siège

Le numéro 166 de mars 2009 de la revue *Direction* vous annonçait le recrutement, ouvert à tous les collègues, de trois nouveaux secrétaires permanents pour succéder à Norbert Gosset et à Bernard Lepreux. Ils ont pris leurs fonctions pour cette rentrée 2009. Laissons-les se présenter :



Patrick CAMBIER

Personnel de direction depuis 19 ans, j'ai exercé successivement les fonctions de principal adjoint puis principal sur la métropole lilloise (collèges en ZEP et collège d'intégration de handicapés moteurs) et enfin proviseur sur Lille et Marseille.

Sur le plan professionnel, j'ai démarré dans l'éducation nationale comme surveillant d'externat (alors que j'étais étudiant en histoire), professeur en 1974, et ensuite conseiller en formation continue.

Sur le plan syndical, j'ai été élu au conseil syndical académique de Lille et au conseil syndical national de 1994 à 2007. A ce titre, j'ai contribué aux travaux de la commission « *pédagogie* » puis « *vie syndicale* », étant par ailleurs le correspondant académique « *laïcité* ».

J'ai ainsi participé activement, depuis 1994, à l'action militante du SNPDEN pour l'amélioration de nos conditions de travail et de notre statut. Je rejoins « *la rue Béranger* » avec cette volonté et cette détermination de mettre mon expérience et mes convictions au service de nos adhérents, de contribuer à l'efficacité du fonctionnement du siège et de faciliter le travail de nos élus du bureau national.



Isabelle POUSSARD

Proviseure adjointe du lycée polyvalent et hôtelier H. Friant de Poligny et d'Arbois, dans le Jura, j'ai occupé précédemment un poste de proviseure adjointe dans un lycée professionnel de mécanique, dans l'Aube, ainsi qu'un poste de principale adjointe faisant fonction dans un collège de Haute-Marne. J'ai été admise au concours de personnel de direction en 2004, après avoir été professeure certifiée de lettres modernes pendant 7 ans.

J'ai toujours milité et il m'a paru naturel et évident d'adhérer au SNPDEN dès ma première prise de fonction comme personnel de direction. Membre du conseil syndical académique de Besançon et représentant mon académie pour la commission « *laïcité* », j'étais également membre du bureau départemental du Jura.

Au siège, mon rôle sera de répondre aux adhérents, aux journalistes, de faire les comptes rendus d'audiences et de rencontres, d'organiser la logistique des réunions nationales (BN élargis, CSN) et des formations, la logistique d'influence auprès des rouages institutionnels intermédiaires (élus et responsables locaux, départementaux et régionaux) et auprès des médias, le suivi de l'activité syndicale locale et enfin de concevoir la revue *Direction*.



Anne-Sophie RETOURNE

Mon contact avec le monde de l'Éducation a débuté lorsque je suis devenue surveillante d'externat puis d'internat pendant mes études. J'ai ensuite eu l'occasion d'exercer en tant qu'enseignante contractuelle d'histoire/géographie.

J'ai obtenu le CAPES d'histoire/géographie en 2003 puis la mention complémentaire d'histoire des arts en 2005. Mon statut de TZR m'a amenée à exercer dans différents établissements à Amiens et aux alentours.

Je suis devenue personnel de direction faisant fonction en février 2007. J'ai eu l'occasion d'exercer comme principale adjointe au collège de Ham puis au collège de Novion en Ponthieu et enfin au collège Sagebien à Amiens. En parallèle à ma fonction de personnel de direction, je suis enseignante d'histoire des arts à l'université tous âges à Amiens.

Adhérente au SNPDEN depuis 2007, je souhaite apporter au syndicat mon dynamisme et désire contribuer à faire évoluer les moyens de communication. Je participe d'autre part à la rédaction de la *Lettre de Direction*. Je me tiens tout naturellement à la disposition des syndiqués pour répondre à leurs interrogations.

Et, toujours pour vous accueillir, Joëlle Torres et Sylvie Mugerin, au secrétariat, ainsi que Valérie Faure à la documentation.

La conférence de presse de rentrée du SNPDEN a obtenu un écho important. Les dépêches des agences ont été largement reprises dans la presse nationale, mais aussi régionale (Le Télégramme, Les dernières Nouvelles d'Alsace...). Philippe Tournier a également été sollicité par les radios. C'est la demande du SNPDEN concernant la création d'un observatoire de la carte scolaire qui a été le plus souvent relevée par les médias.

Conférence de presse de rentrée : morceaux choisis...

« Au bon souvenir de la carte scolaire »

Libération du 9 septembre
titre: « Trois ans après, les proviseurs réclament un bilan et s'inquiètent du recul de la mixité ».

Extraits tirés de l'article :
« On aboutit à une polarisation, explique Philippe Tournier. Les meilleurs vont sur les établissements les plus débordés et beaucoup sont issus des milieux favorisés. » Et, parallèlement, les élèves des établissements réputés moins bons cherchent à partir, « ce qui aggrave la situation ». « Si, en plus, il y a une baisse d'élèves, ces collèges et lycées se vident encore plus vite, avec des équipes de plus en plus démoralisées, qui s'estiment fautives. Et on retrouve les élèves les plus en difficulté dans les établissements les moins demandés ».

« Réforme de la carte scolaire : les chefs d'établissement réclament un observatoire »

Extraits des Echos du 8 septembre: « Si tel n'est pas le cas, en tant qu'organisation syndicale, nous investissons ce champ et mettons en place un système d'enquête propre », a prévenu Philippe Tournier, secrétaire général du SNPDEN, lors de sa conférence de rentrée. « On nous avait annoncé que la réforme irait de pair avec une augmentation de la mixité sociale et scolaire. Chiche. Mais pourquoi ne communique-t-on pas là-dessus ? » a-t-il insisté,



Philippe Tournier, secrétaire général, entouré de Catherine Petitot, de Michel Richard et de Pascal Bolloré



en réclamant « que le ministère pratique la transparence sur les conséquences de sa politique... »

Autres médias

L'Humanité du 9 septembre titre : « Les chefs d'établissement réclament un observatoire ».

La Gazette des Communes.fr : « Réforme de la carte scolaire : deux ans après, les interrogations demeurent ».

L'Associated Press : « Les proviseurs dubitatifs sur les effets de la réforme de la carte scolaire ».

L'AEF souligne que « le SNPDEN craint des problèmes de remplacement d'enseignants ».

La Lettre de l'Éducation du 14 septembre 2009 titre : « Les proviseurs du SNPDEN s'inquiètent de l'accueil des enseignants stagiaires ».

« Quand les cours s'arrêtent, place aux devoirs et révisions »

Le Monde du 9 septembre 2009 a mis l'accent sur la continuité pédagogique. Pour Philippe Tournier, secrétaire général du SNPDEN, principal syndicat



des chefs d'établissement, « on leurre les familles lorsqu'on leur dit que les cours continuent avec la fermeture des classes ». « Les établissements, s'exaspère-t-il, feront évidemment leur possible pour maintenir un lien. Mais un cours reste un cours ».

À signaler également le site du **Café pédagogique**, dans sa rubrique « L'expresso » (www.cafepedagogique.net/lexpresso/Pages/2009/09/090909_LeSNPDENfaitsonanalysederentree.aspx), qui a consacré une page complète, sur son site, intitulée « Le SNPDEN

veut un véritable projet pour l'école », en reprenant, point par point, les principaux sujets abordés au cours de notre conférence de presse. « La rentrée 2009-2010 est, encore une fois, « techniquement réussie ». Mais que peuvent apporter les chantiers en cours, assouplissement de la carte scolaire, réforme des lycées, maîtrise des futurs enseignants, alors que le système éducatif français est « aujourd'hui paralysé à la tête » et que l'on constate « le décrochage » par rapport aux objectifs de Lisbonne ou de la loi d'orientation ? »



Des journalistes attentifs et intéressés



Michel
RICHARD

Plan gouvernemental de lutte contre la grippe A

Le SNPDEN a participé, ès qualités, à la réunion organisée le vendredi 28 août 2009, au ministère de l'Éducation nationale, avec les directions concernées et les organisations syndicales des personnels de l'Éducation nationale.

Philippe Tournier, secrétaire général et Michel Richard, secrétaire général adjoint, représentaient le SNPDEN. Cette rencontre a été ouverte par monsieur le ministre de l'Éducation nationale qui a indiqué aux participants que le gouvernement agissait dans un contexte interministériel, piloté par monsieur le ministre de l'Intérieur.

Il nous a été exposé la philosophie gouvernementale de ce plan :

- se tenir prêt à toutes éventualités,
- ne pas sous-estimer le risque,
- ne pas dramatiser avec des propos anxiogènes.

Ce plan comporte plusieurs aspects : *information, sensibilisation, pédagogie.*

Dans ce cadre, monsieur le ministre de l'Éducation nationale a présidé une réunion du comité ministériel « Hygiène et sécurité », le lundi 31 août 2009, à l'issue de laquelle une nouvelle circulaire relative à la protection des personnels a été adressée aux recteurs, pour diffusion. Les CHS académiques et départementaux devront être réunis prochainement. D'autre part, un médecin responsable du ministère de la Santé nous a indiqué que la situation est délicate dans l'hémisphère sud et que les traitements antiviraux demeurent efficaces.

À ce jour, les axes forts du plan de lutte sont les suivants :

1. Sensibilisation à l'hygiène.
2. Protection du personnel en application du *Code du travail* et des dispositions des statuts des fonctions publiques d'état, territoriale et hospitalière.
3. Campagne de vaccination en fonction des stocks disponibles.

Les personnels à risques, pour leur santé, et les personnels de santé seront

vaccinés en priorité. Des masques sont déjà stockés dans les rectorats et dans les inspections académiques pour les professionnels exposés et pour les malades. Par ailleurs, il est envisagé qu'un personnel déclaré malade par son médecin traitant ne vienne pas travailler. Quant aux élèves et aux personnels présentant les symptômes d'une infection par le virus H1/ N1, ils seront invités à regagner leur domicile.

Le secrétaire général du MEN précise, avec insistance, qu'il n'est pas envisageable de faire cours avec des masques.

Le seuil choisi par l'OMS de trois personnes touchées dans un même environnement doit être interprété comme un indicateur épidémiologique, qui participe d'un système d'information pour le début d'un processus de décisions et non comme une norme automatique. Il a été rappelé que seul le préfet est habilité à prendre une décision de fermeture d'un établissement scolaire.

Philippe Tournier est intervenu pour prendre acte de la circulaire ministérielle du 26 août 2009, qui reprend nos demandes d'un texte compréhensif et clair. Il a proposé, au nom du SNPDEN, une convocation rapide du conseil territorial de l'Éducation nationale afin qu'État, collectivités territoriales et représentants des personnels puissent débattre des conduites à tenir en commun.

Monsieur le directeur des ressources humaines a présenté ensuite la circulaire *Fonction publique* du 21 août 2009 qui vise à assurer la continuité du service public dans les administrations de l'État et des collectivités locales, en cas de pandémie grippale. L'objectif est de conserver un niveau d'activité le plus élevé possible, tout en protégeant

la santé des agents publics. Cette circulaire rend quasiment caduque le droit de retrait des personnels.

Enfin, monsieur le directeur de l'enseignement scolaire a précisé que le principe de continuité pédagogique ne doit pas être pris dans l'absolu mais vise à assurer un lien pédagogique. Ce lien est destiné au public des élèves fragiles (malades ou handicapés) mais également en cas de fermeture d'une semaine de l'établissement.

Dans l'hypothèse où le gouvernement serait amené à prendre une décision de fermeture massive et de longue durée, il est prévu une diffusion, sur *France Culture* et sur la chaîne *France 5*, d'émissions reprenant les programmes de la 6^e à la terminale.

Philippe Tournier a insisté sur le fait qu'il faudra obligatoirement admettre qu'en situation d'épidémie grave et plus encore de pandémie avérée, cela ne manquerait pas d'obérer profondément le fonctionnement régulier des établissements scolaires.

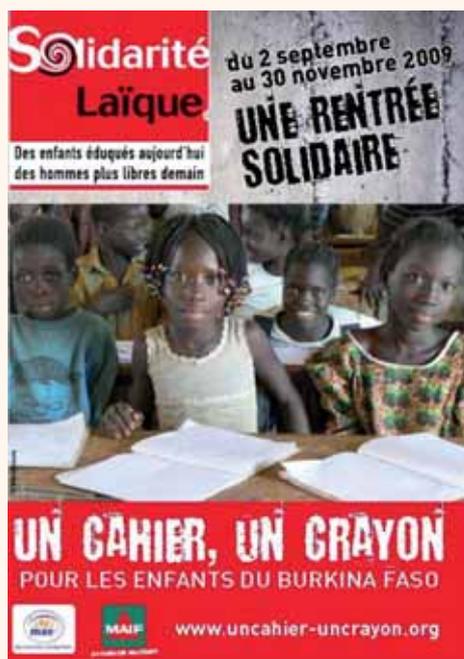
Cette réunion de travail au ministère nous a permis d'échanger sur les points évoqués. Les personnels de direction syndiqués au SNPDEN assureront avec efficacité et loyauté la mission qui leur a été confiée mais ils réitérent leur demande d'être destinataires de consignes claires, réalistes et simples, qui puissent leur laisser une marge d'autonomie pour s'adapter au terrain local.

Nous demandons aux secrétaires académiques et départementaux d'informer le siège du SNPDEN de tous dispositifs locaux contraires à ce principe.

POUR UNE RENTRÉE SOLIDAIRE

Depuis 2001, à chaque rentrée scolaire, des milliers de classes, d'enseignants, de centres de loisirs, de particuliers, d'associations participent à l'opération « *Un cahier, un crayon* », organisée par Solidarité Laïque, en partenariat avec la MAE et la MAIF. Après le Bénin en 2008, **c'est pour les enfants du Burkina Faso que va s'organiser cette année la collecte, qui a lieu du 2 septembre au 30 novembre prochains.**

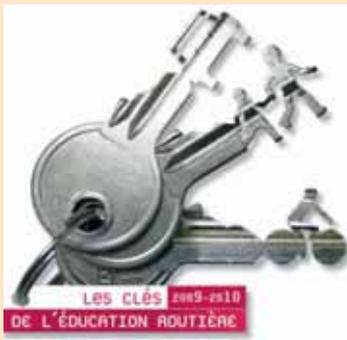
Pour cette nouvelle rentrée solidaire, les enseignants, les élèves et leurs parents sont une nouvelle fois invités à collecter du matériel scolaire neuf qui sera ensuite distribué par les associations partenaires de Solidarité Laïque au Burkina Faso. Au-delà de l'acte de générosité, l'opération « *Un cahier, un crayon* » peut aussi constituer un tremplin pour une activité d'éducation à la Solidarité internationale. Pour ce faire, un dossier pédagogique, à disposition des enseignants, est mis en ligne. C'est un temps fort, opportun en début d'année scolaire, pour parler de l'éducation, des droits fondamentaux, de la situation des enfants dans le monde, de la solidarité... C'est l'occasion pour les enseignants, les éducateurs, les parents et les élèves de



donner à cette action ponctuelle un réel sens pédagogique et de l'ancrer dans une réflexion plus large. Les dons directs, déductibles des impôts, sont également un autre moyen de participer à cette rentrée solidaire. **Pour en savoir plus :**
www.uncahier-uncrayon.org
www.solidarite-laique.asso.fr

LES CLÉS DE L'ÉDUCATION ROUTIÈRE

Parce que, chaque année, près de 17 000 enfants et jeunes entre 3 à 18 ans sont victimes d'un accident de la circulation, l'association Prévention routière a fait de l'éducation routière une priorité en intervenant en milieu scolaire et en diffusant des outils pédagogiques destinés à aider les enseignants. Aujourd'hui, en partenariat avec la fédération française des sociétés d'assurance (FFSA), elle invite, pour la deuxième année consécutive, les enseignants et les élèves à participer au concours « *Les clés de l'Éducation routière* », qui a pour ambition de mettre en valeur et de récompenser les initiatives les plus originales et les plus marquantes, menées dans les établissements scolaires, en matière d'éducation routière. Le concours s'adresse à l'ensemble du système éducatif du secteur public et du secteur privé des premier et second degrés, y compris les enseignements spécialisés et adaptés, et s'adresse à tous les enseignants et aux équipes pédagogiques des établissements constitués pour conduire un projet commun.



Quatre catégories sont ouvertes : écoles cycles 1 et 2 ; écoles cycle 3 ; collèges ; lycées. Toutes les actions d'éducation aux risques routiers menées dans le cadre scolaire, au cours de l'année 2009/2010, peuvent être proposées, telles que l'apprentissage de la circulation piétonne, vélo, cyclo... les projets pédagogiques pluridisciplinaires intégrant des aspects liés aux déplacements, la participation à la mise en place d'un plan de déplacement domicile/école ou des enquêtes sur les infrastructures etc. Le meilleur projet, dans chaque catégorie, sera récompensé par un lot d'une valeur de 2000 €, destinés à développer d'autres actions d'éducation routière. Des dotations en matériel sont également prévues.

Pour participer, les établissements peuvent télécharger le dossier d'inscription dès maintenant sur www.les-clefs.fr ou en faire la demande auprès des comités départementaux de l'association Prévention routière, la date limite de retour des dossiers étant fixée au vendredi 23 avril 2010. Pour plus d'informations, rendez-vous sur le site du concours ou sur :
www.prevention.asso.fr

Procédure « admission post-bac » : les évolutions pour 2009-2010

Le comité de pilotage national mis en place par le ministère s'est réuni le 1^{er} juillet 2009, présidé par Jean-Yves de Longueau, sous-directeur de l'égalité des chances et de la vie étudiante à la DGESIP. Une trentaine de personnes participaient à cette réunion : y étaient représentés la CPU (4 personnes), les IUT (1), les STS et les CPGE (3 proviseurs dont 1 de lycée privé), l'enseignement catholique (2), les écoles d'ingénieurs niveau bac (4), la DIO (1), les rectorats (4), l'AEFE (1), les ministères (9) et l'équipe technique de la procédure (2).

Ont été évoqués les différents problèmes de fonctionnement ou de gestion qui, parfois, opposent ces participants si divers... et plusieurs décisions ont été prises : par exemple, organiser une réunion spécifique APB/Ile-de-France, courant septembre, avec les représentants des diverses formations car cela a semblé nécessaire, au vu des premiers constats et des problèmes signalés. Les questions de l'AEFE et de l'apprentissage seront également étudiées dans des réunions spécifiques.

Une modification importante est à retenir : la « dématérialisation » de la fiche pédagogique a été décidée, avec possibilité d'accès des candidats à leurs appréciations, début juin (ce qui respecte le principe de transparence, sans autori-

ser – précaution à laquelle nous tenons – des pressions locales sur les évaluateurs ou des « interventions » de toute sorte avant l'envoi de ces appréciations). Le reste du dossier (qui devrait faire l'objet d'un cadrage) restera « papier » mais sera envoyé directement par les candidats aux établissements demandés, quelles que soient les formations. Ces nouvelles dispositions, qui répondent à l'exigence ministérielle de procédures unifiées, seront un gain en termes de secrétariat pour les établissements d'origine, mais les établissements d'accueil devront adapter leur organisation. Il faudra estimer, au vu de l'expérience, si cela facilite les démarches des candidats ou si cela leur fait perdre l'encadrement utile de leur établissement. Moins de pressions sur les candidats (il y en a encore de la part de certains établissements) mais plus de responsabilités.

Le calendrier est reproduit à peu près à l'identique mais il y a eu, en séance, une sévère passe d'armes sur le dernier tour : les INSA avaient obtenu, pour 2009, que le dernier tour retardé au 14 juillet soit suivi tout de même du tour supplémentaire une semaine plus tard (pour eux et les écoles d'ingénieurs en général) et voulaient voir reconduire cette dérogation en 2010. Nous étions, au contraire, déjà peu favorables à un troisième tour mi-juillet mais, au moins,

avons-nous obtenu la suppression définitive de ce quatrième tour. Il semble que les incertitudes (le nombre de « oui mais ») soient, en effet, accrues artificiellement par ce décalage. Quant aux inscriptions après la mi-juillet, il ne faut évidemment pas songer les organiser sérieusement (pas plus, sans doute, que la « saisie des inscriptions » et la « saisie des présents à la rentrée »). Mais nous aurons certainement d'autant plus de mal à revenir sur cette date que les résultats du bac se décaleront en juillet (C'est un autre dossier, celui de la « reconquête du mois de juin »). Le dispositif perd ainsi une part de son efficacité pour la stabilisation des candidats avant l'été (et peut-être pour la démocratisation), en accentuant les incertitudes au moment décisif, pour beaucoup de candidats (par exemple en matière de logement étudiant), même s'il gagne en assimilation de nouvelles formations et en efficacité dans l'utilisation des capacités d'accueil.

POUR MÉMOIRE, QUELQUES ÉLÉMENTS DE CE CALENDRIER :

Vœux des candidats :

- Du mercredi 20 janvier au samedi 20 mars 2010

Saisie en ligne des notes et appréciations :

- Du lundi 1^{er} mars au lundi 29 mars 2010

Récupération des listes des candidats inscrits (pour les commissions d'admission) :

- Le jeudi 1^{er} avril 2010

Date limite de retour des classements par les commissions d'admission :

- Le lundi 24 mai 2010 (délai impératif)

Classement des vœux des candidats :

- Du mercredi 20 janvier au vendredi 4 juin 2010

Phases d'admission pour toutes les formations [délais de réponse des candidats : 72 heures] :

- Première phase : jeudi 10 juin 2010, 14 heures (simulations du 4 juin au 9 juin midi)
- Deuxième phase : jeudi 24 juin 2010, 14 heures (simulations du 18 juin au 23 juin midi)
- Troisième phase : jeudi 15 juillet 2010, 14 heures (simulations du 6 juillet au 14 juillet midi).



Jean-Claude LAFAY

Un an après la LRU, l'enseignement supérieur est dans une mauvaise passe. La dernière séance du CNESER a illustré, plus que dissipé, le malaise



Jean Claude
LAFAY

Un malaise persistant dans les universités

La faiblesse étonnante de la couverture médiatique, comme le choix très discuté du mode d'action retenu (le « blocage » des universités, qui a limité la mobilisation réelle) ne doivent pas dissimuler l'ampleur du malaise qui persiste au sein des universités, un an après la loi « LRU » qui devait, avec le plan « réussite en licence », faire à juste titre des universités un élément majeur de l'enseignement supérieur français, non pas seulement en nombre d'étudiants, mais également en influence et en rayonnement.

Autonomie et mode de financement discutés.

Flou sur la place de la recherche.

Une mastérisation qui inquiète

Le conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche (CNESER) a tenu, le 15 juillet, une séance plénière présidée par Valérie Pécresse, ministre de l'Enseignement supérieur et de la recherche, séance qui a illustré, plus que dissipé, ce malaise. L'échange existe : Valérie Pécresse a longuement développé le sens de sa politique et rappelé les missions de l'université. Les organisations syndicales et la CPU (conférence des présidents d'université) se sont également exprimées. Mais nous sommes restés, pour une large part, dans un dialogue de sourds. L'amalgame entre des préoccupations diverses a multiplié les points de mécon-

tentement et d'inquiétude : par exemple, **l'autonomie des universités** est assise sur des pouvoirs importants confiés à leurs présidents ; cela convient sans doute à la CPU mais pas aux autres acteurs de l'institution. La réforme du statut des enseignants-chercheurs semblait renforcer encore ces pouvoirs, il a fallu composer après d'âpres négociations. La **place de la recherche**, entre universités et organismes autonomes, n'est pas encore bien définie, non plus que son financement. Le nouveau système d'allocation des moyens (dispositif « SYMPA » pour « système de répartition des moyens à la performance et à l'activité ») suscite des réactions nombreuses, malgré l'augmentation, d'ailleurs contestée, des ressources. La « mastérisation » du recrutement des enseignants, avec l'absorption des IUFM par les universités, qui inquiète non seulement les étudiants en termes de conditions matérielles d'études mais aussi les universités, en raison de la concurrence avec les masters « recherche », ainsi que les milieux éducatifs, en raison de la faiblesse du volet « professionnalisation », a été faite à marche forcée, sans coordination réelle entre les deux ministères (celui de l'Éducation nationale et celui de l'Enseignement supérieur et de la recherche). Jusqu'au bout, les déclarations ont manqué de cohérence : les décrets ont été publiés en juillet, comme Luc Chatel l'annonçait, alors que Valérie Pécresse insistait encore sur les marges de discussion à partir des travaux de la commission Marois-Filâtre... Pour notre part, nous sommes très inquiets de ce qui est attendu des lycées en termes d'accueil de stagiaires, sans que l'ensemble des éléments ait fait l'objet d'un examen sérieux.



L'UNSA RÉAGIT

Tout cela pose problème. L'UNSA a distribué au CNESER une déclaration écrite, se disant

IUFM/Université : un rapprochement apprécié.

CPGE, STG et Grandes Écoles : illusion assimilatrice de l'université

« scandalisée par la manière dont le problème a été traité par monsieur le ministre Darcos » ; elle estime que le rapprochement IUFM/Universités était plutôt apprécié de manière positive mais, sur ce point, nous pouvions peut-être bien penser que la suite (l'intégration pure et simple de l'IUFM donc sa disparition en tant que formation professionnelle distincte) était prévisible... L'UNSA constate aussi ce que nous voyons : « le rapprochement des CPGE, des STS et des grandes écoles n'évolue pas de manière favorable » et même « des velléités centrifuges sont perçues du côté des IUT ». C'est vrai, hélas ! Mais c'est tout l'effet d'une illusion assimilatrice de l'université qui apparaît ici, alors qu'il faudrait nouer des partenariats respectueux des différents partenaires de l'enseignement supérieur, au sein des pôles de recherche et d'enseignement supérieur (PRES) qui existent déjà, et où les universités ont un rôle majeur. Or cela ne se fait pas. C'était pourtant l'une des préconisations du récent rapport Philip, encore ne faisait-il pas mention des lycées en tant que tels, pourtant seuls en mesure de nouer des partenariats et de contractualiser : CPGE et STS n'ont pas d'existence autonome.

COOPÉRATION CPGE/PARCOURS DE LICENCE : UNE MISE EN ŒUVRE LABORIEUSE

Nous devons ainsi constater que les turbulences au sein des universités semblent s'accompagner d'une nouvelle crispation vis-à-vis des autres formations, et cela doit nous préoccuper spécifiquement. Le comité de suivi des CPGE, qui s'est tenu le 26 juin, a réuni les représentants du ministère, les associations de professeurs et de proviseurs et les organisations syndicales. Contrairement aux précédentes réunions, la représentation des universités par la CPU, qui était attendue, n'a pas été assurée. Or, ce qui a été relevé, c'est la difficulté de mise en œuvre des récents décrets inscrivant les CPGE dans les parcours de licences et prévoyant de passer des partenariats de coopération pédagogique entre lycées et universités. On en reste, en fait, souvent, à l'existant, simplement réécrit, avec des équivalences qui permettent des passerelles mais sans véritable partenariat, avec même, parfois, de la part de certaines universités, des retours en arrière et des conceptions dépassées. Notons au passage que l'obligation faite aux étudiants de lycée de s'inscrire obligatoirement de manière « cumulative » et non gratuite à l'université n'est par réglementaire et que les recteurs seront invités à le rappeler pour une mise à jour des conventions.

Les STS attendent, pour leur part, les textes d'application (pour la validation en ECTS) déjà fournis pour les CPGE et, là, c'est le ministère qui semble à la traîne. Enfin, les partenariats pour l'orientation active, jugés si nécessaires à la suite des travaux de réflexion détaillés dans les rapports successifs de Patrick Hetzel, de Pierre Lunel et, tout récemment, de Bernard Saint-Girons, se réduisent trop souvent à des demandes de services ou à des envois de documentation.

ADMISSION POST-BAC, UN AUTRE POINT DE FRICTION

Autre point de friction, le dispositif d'affectation des élèves de terminale dans les différentes formations de l'enseignement supérieur : « admission post-bac » dit « APB ». Le CNESER, en commission restreinte (ce n'était donc pas le bon endroit), a adopté une motion faisant état du manque de transparence de l'application. Le SNESUP et l'UNEF y voient un instrument de sélection. C'est prendre le thermomètre comme cause de l'épidémie. Cela inquiète aussi sur l'état du débat.

On finirait en effet par l'oublier, le logiciel. « Admission post-bac » permet de recueillir aujourd'hui les vœux d'affectation des futurs étudiants au cours de leur année de terminale, en prenant désormais en compte la quasi-totalité des formations supérieures. Il n'a pas pour fonction de modifier les règles prévues pour l'admission des élèves dans les diverses formations supérieures mais il devait, à l'origine, concourir à la transparence, à l'équité dans le traitement des candidatures et à une meilleure efficacité dans l'allocation des places disponibles. L'application doit également permettre de concourir à une information complète des élèves et, nouvelle exigence, de s'insérer dans le dispositif dit « d'information active ». Elle va, selon sa construction d'origine qui part des vœux des candidats, dans le sens qui leur est le plus favorable individuellement, tout en prenant comme principe l'intérêt général et, pour les classes préparatoires, comme objectifs la diversification et la démocratisation.

« des retours en arrière et des conceptions dépassées »

« Concourir à la transparence, à l'équité dans le traitement des candidatures et à une meilleure efficacité dans l'allocation des places disponibles »



« la prise en compte de l'intérêt général semble avoir passé après les exigences des représentants des universités »

C'est bien au regard de ces principes que nous avons demandé que ce système soit mis en place. Après avoir participé à une longue concertation, nous avons obtenu du ministre en charge du dossier que ce système se substitue, pour les classes préparatoires aux grandes écoles, à un système précédent qui se signalait par la procédure parallèle des préavis officiels de février, par les parcours d'initiés, par l'inefficacité dans l'utilisation des capacités d'accueil et par l'opacité tant des candidatures que des admissions. Nous avons dû intervenir assez fortement, conjointement avec le SNES, car il faut bien dire que la plupart des associations spécialisées des CPGE étaient plutôt hostiles à notre proposition. « Admission prépas » ayant fait ses preuves et les mêmes principes devant se renforcer à d'autres formations, les écoles d'ingénieurs niveau bac, les STS, les IUT et les universités se sont jointes, année après année, au même schéma.

CONFUSION ET INQUIÉTUDES

Le travail imposé aux lycées, dans des règles et un calendrier contraignants, ne devait pas croître par rapport aux anciennes procédures « papier ».

La rigueur des principes, des méthodes et des personnes chargées de la mise en œuvre technique est passée, peut-être, au cours de ce processus parfois difficile de dialogue réunissant des représentants de formations se comprenant comme concurrentes, à l'arrière-plan de négociations et de compromis de toutes sortes. L'intégration des INSA a conduit à un décalage du calendrier vers la mi-juillet qui n'est pas sans poser de sérieux problèmes à la masse des étudiants et des établissements. La confusion entre « l'admission post-bac » et l'« orientation active »,



entre la « pré-inscription obligatoire » et l'admission dans les filières non sélectives des universités, a inquiété, notamment les représentants étudiants. Le travail imposé aux lycées, dans des règles et un calendrier contraignants, ne devait pas cependant croître par rapport aux anciennes procédures « papier », si ce n'est justement du fait de la prise en charge accrue de l'orientation vers les filières universitaires. Or, s'il est vrai que la conférence des présidents d'université, après une période de méfiance, s'est saisie du dossier avec intelligence et responsabilité, ce gain est fragile. Le retour à des considérations d'intérêt général et de démocratisation est aujourd'hui nécessaire pour s'opposer aux intérêts particuliers des établissements.

ILE-DE-FRANCE : UNE ÉTRANGE IDÉE DE LA CONCERTATION

Mais, surtout, c'est la difficile intégration des académies d'Ile-de-France, dans l'application nationale, en 2009, qui a révélé non pas les faiblesses du dispositif actuel mais plutôt celles du pilotage du dossier. Ces trois académies représentent 25 % du potentiel national de l'enseignement supérieur, toutes filières confondues, et comptent 13 universités, souvent en position de concurrence. Il existait bien, depuis de nombreuses années, un logiciel « RAVEL » (« recueil automatisé des vœux des élèves ») qui remplissait en partie la même fonction et qui pouvait servir de base de discussion. Force est de reconnaître que son équipe a été peu sollicitée dans les travaux préparatoires à l'adaptation locale « d'admission post-bac » ; la prise en compte de l'intérêt général semble avoir passé après les exigences des représentants des universités. Les personnels de direction des lycées consultés n'étaient pas mandatés par l'organisation syndicale majoritaire qu'est le SNPDEN. La concertation s'est placée au niveau des techniciens supposés et non à celui des responsables des académies, habitués à la concertation avec les représentants des personnels et – cela aurait bien été le moins, concernant les universités – des étudiants. S'ils l'ont été, l'UNEF ne semblait pas informée. Et pourtant, la circulaire conjointe des deux ministères prévoyait cette représentation, et même celle des lycéens par les CAVL... Enfin, ce dossier n'a rien gagné à être traité localement, sans considération de l'expérience nationale et des principes très précis qui justifient le dispositif : le comité national de pilotage, pourtant institué par le ministère, n'a en effet pas été saisi du détail des décisions prises. Le résultat en est que, suite à la réunion de ce dernier (le 1^{er} juillet), le ministère prévoit désormais, courant septembre, une réunion sur l'Ile-de-France avec les parties concernées.

LA QUESTION DES FILIÈRES SÉLECTIVES

Mais, de manière plus générale, ce qu'a révélé la mise en place « *d'admission post-bac* » pour les universités (et pas seulement en région parisienne mais principalement), c'est l'existence, au sein de celles-ci, non seulement de filières sélectives (dont certaines sont officielles et d'autres moins) mais également de formations à nombre de places restreint – ce qui n'est guère différent (Là encore, c'est parfois justifié et parfois moins) – et également de politiques de capacités d'accueil qui jouent un rôle analogue (Il semble parfois plus valorisant de développer des masters que d'ouvrir toutes grandes les portes des licences). Le problème n'est pas tout à fait nouveau: il y a eu, un temps, dans certaines filières qui ont été très ou trop demandées (comme les STPAS), un débat sur la priorité à donner à la sélection, au premier inscrit ou au tirage au sort... De fait, pour la session 2009 « *d'admission post-bac* », c'est le tirage au sort qui a beaucoup ému: ainsi, pour les L1 de droit à Paris, comment expliquer à des lycéens « *refusés* » la logique d'un système dans lequel des formations non sélectives leur sont plus difficiles d'accès – du fait des capacités d'accueil et d'un barème qui inclut le tirage au sort – que des classes préparatoires pourtant sélectives par principe? Disons-le: « *Admission post-bac* » a révélé des pratiques discutables mais il en a peut-être encouragé d'autres en Ile-de-France, le comité de pilotage interacadémique se démarquant du système RAVEL antérieur, lequel avait géré, en plusieurs phases, un mode de sectorisation souple, finalement accepté.

Ces fautes dans la conception et le pilotage – principalement, il faut le dire encore, pour la région Ile-de-France – expliquent le faible score des admissions début juillet 2009: dans un système intégrant la quasi-totalité des formations dont les formations universitaires



et compte tenu de l'allocation optimale des places vacantes dans les filières sélectives et de la prise en compte des filières non sélectives, nous devrions être proches de 100 %. Valérie Pécresse a donc tort de se féliciter d'un taux de 83 % d'admissions acceptées, toutes filières confondues, comme étant un bon résultat. On nous promet une régularisation de la situation mi-septembre: c'est bien décevant; il faut le reconnaître. Une part de cette déception peut mettre sans doute en cause les vœux des élèves et donc l'information donnée dans les lycées mais la plus grande part est dans la négligence de mise en œuvre que nous avons exposée plus haut.

Disons-le:
« *Admission post-bac* »
a révélé
des pratiques
discutables

LES DÉRIVES DE « L'ORIENTATION ACTIVE »

Les dérives de « *l'orientation active* » – revenons-y – prennent place également dans les critiques d'APB, en particulier au sein du CNESER. Ce n'est pourtant pas APB qui fait l'orientation active. C'est à la demande expresse de la CPU, au nom des universités, que ce dispositif a été intégré au logiciel d'admission, en principe pour conseil et non pour sélection. C'était d'ailleurs fort légitime, en contrepartie du traitement sélectif des candidatures par d'autres formations, mais risqué, s'il y avait tentation de procéder sélectivement... Or il n'est pas certain, par exemple, que la connaissance des notes et des appréciations, données par le logiciel, soit une bonne base de conseil pour les formations de licence: la connaissance du type d'études suivies et du projet du futur étudiant devrait suffire. Là encore, à Paris, les personnels de direction ou les professeurs de lycée ont été, comme leurs élèves, parfois surpris de voir des licences scientifiques déconseillées à des élèves pour qui un accueil était envisageable, selon leur dossier, dans des filières traditionnellement sélectives. L'orientation active est



à construire et le logiciel n'y est évidemment pour rien – mais son pilotage doit en tenir compte.

LE PILOTAGE NATIONAL DOIT ÊTRE REVU: DES PROPOSITIONS EXISTENT

La qualité de ce pilotage et le choix des principes de mise en œuvre sont un point essentiel pour l'avenir d'un dispositif techniquement très performant et, contrairement à certaines critiques paradoxales, parfaitement transparent et équitable. C'est pourquoi le comité national de pilotage devrait voir son rôle plutôt renforcé que dilué et sa composition revue pour représenter les différents acteurs, tout en étant resserrée par souci d'efficacité (sous peine d'avoir à recourir, comme cela s'est produit plusieurs fois ces deux dernières années, à une composition restreinte pour traiter des problèmes difficiles). Comme c'est le cas pour d'autres organismes consultatifs, lorsqu'il y a représentation des personnels et des usagers, cela devrait en particulier reposer sur des représentativités établies. C'est pourquoi le SNPEN a proposé d'y intégrer l'UNEF et souhaite lui-même y siéger ès qualités et non seulement de fait. Il convient aussi que toutes garanties soient données sur l'absence d'intervention dans le dispositif technique des autorités administratives pour diverses raisons étrangères à son objet, y compris en termes d'exploitations statistiques prématurées, comme nous en avons eu un triste exemple cette année: l'exploitation de l'ordre des vœux, avant que soit atteinte la date limite de leur expression, pour faire apparaître une prétendue désaffection vis-à-vis des universités, en pleine période de conflit entre le monde universitaire et le ministère, était fort contestable.

La tentation est forte, pour le ministère, de mettre la main sur un outil de pilotage et d'ana-

lyse statistique (donc de maîtrise des indicateurs...) dont l'une des forces était jusqu'ici la transparence. Cette transparence était assurée par l'indépendance de l'équipe de maîtrise d'œuvre de l'INP de Toulouse, par la concertation avec les acteurs, par la représentativité de ces derniers et par une certaine continuité du projet. Ce serait tout autre chose que d'agir administrativement et de faire passer le tout en arbitrant entre les lobbies. Ce n'était pas, jusqu'ici, la pratique sur ce dossier. C'est pourquoi nous avons accompagné tout ce qui relevait de l'équité de traitement, de l'intérêt général et de celui des étudiants, tout en faisant la part de ce que chacun pouvait assumer – notamment au niveau des établissements. Disons-le: les règles et les principes, une fois fixés, doivent désormais être respectés, en particulier par les représentants de l'État. La crédibilité du système en dépend.

La tentation est forte, pour le ministère, de mettre la main sur un outil de pilotage et d'analyse statistique



GLOSSAIRE

APB

Admission post-bac

CNESER

Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche

CPU

Conférence des présidents d'université

ECTS

Le Système européen de transfert et d'accumulation de crédits est un système de points développé par l'Union européenne, qui a pour but de faciliter la lecture et la comparaison des programmes d'études des différents pays européens. Le sigle ECTS, abréviation du terme anglais European Credits Transfer System, est le terme le plus couramment employé pour des raisons pratiques.

INSA

Institut national des sciences appliquées

PRES

Pôles de recherche et d'enseignement supérieur

SYMPA

Système de répartition des moyens à la performance et à l'activité

Nos interlocuteurs pour le post-bac... De la DGES à la DGESIP : accrochez-vous !

Des bureaux aux directions générales

Il fut un temps où la direction de l'enseignement supérieur, sans être familière aux personnels de direction des lycées, comportait des repères évidents : bureau des classes préparatoires, bureau des formations courtes (BTS et DUT), etc.

La réorganisation du ministère a eu pour conséquence de multiplier les directions générales. Après avoir eu la « Direction générale de l'enseignement supérieur » (DGES), voilà donc la « Direction générale pour l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle » (DGESIP), libellé qui doit illustrer les objectifs du ministère. Bien entendu, l'insertion professionnelle existe en dehors de l'enseignement supérieur mais elle est désignée comme une mission particulière de celui-ci. Espérons que les autres objectifs ne vont pas allonger démesurément le sigle au gré des politiques conjoncturelles.

Pôles, services et sous-directions...

Jusque là, tout va bien. D'ailleurs il y a continuité ; le directeur général est toujours Patrick Hetzel et son adjoint, Eric Piozin. Ensuite, les choses se gâtent. Un esprit brillant a mis aux oubliettes l'organisation par contenus ; il y a désormais des « services », des « pôles » et des sous-directions, dont dépendent des missions ou des départements, avec des compétences qui se recouvrent parfois (Il y a aussi des missions rattachées directement à la direction générale) mais qui illustrent les objectifs. Certains mots semblent tabous, en particulier ceux qui désignent couramment les établissements et les formations. Vous ne trouverez donc ni « universités », ni « IUT », ni « STS », ni « CPGE » dans l'organigramme général. Il ne s'agit évidemment pas d'objectifs.

Plongée dans les sigles

En pratique, nous aurons à travailler avec la DGESIP A (« Service de la stratégie de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle ») dont le chef de service est Alain Coulon et l'adjoint Claude Jolly, avec le « Département de l'architecture et de la qualité des formations de niveau licence » (DGESIP A2, dirigé par Michel Le Mandat), avec la DGESIP C (« Sous-direction de l'égalité des chances et de la vie étudiante ») dont est responsable Jean-Yves de Longueau, et particulièrement avec la DGESIP C1 (« Département de l'égalité des chances », avec Richard Audebrand) ainsi qu'avec leurs adjoints : c'est là que s'effectue le pilotage « d'admission post-bac ». L'interlocuteur direct pour chaque dossier était identifié ; désormais qui gère quoi ?

La DGESIP B2 (« Département de la réglementation » au sein de la DGESIP B, « Sous-direction de la performance et du financement ») accueille le secrétariat du CNESER.

Nous devrions avoir moins de relations avec la DGESIP (« Pôle de contractualisation et de financement des établissements de formation et de recherche ») puisque les lycées, y compris pour leurs formations supérieures, dépendent de la Direction générale de l'enseignement scolaire.

Restent à mentionner les services communs avec la DGRI (« Direction générale de la recherche et de l'industrie ») : la DGESIP/DGRI A (« Service de la coordination stratégique et des territoires »), dans laquelle nous trouvons la « mission de la parité et de la lutte contre les discriminations » ; la DGESIP/DGRI B (« Service des grands projets immobiliers ») ; la DGESIP/DGRI C (« Sous-direction des systèmes d'information et des études statistiques ») dont nous ne savons pas très bien quelles seront ses relations avec la DEPP (« Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance ») que nous connaissions seule jusqu'ici...



UNSA-Fonctionnaires en bref

Isabelle POUSSARD

GRIPPE A : La circulaire du 26 août 2009 a été faite sans concertation préalable. Comment un DRH peut-il décider, concernant les autorisations d'absence, de qui a la grippe ou non, de qui est indispensable au service ou non ? Comment faire avec les personnes allergiques à tout ce qui est à base d'œuf et qui ne pourront donc pas se faire vacciner ? Que dire des personnels de santé à la retraite depuis moins de trois ans qui doivent se tenir prêts, des fiches de poste souvent inutilisables pour les personnels devant rester chez eux ? De fait, des zones d'ombre persistent et des traitements différents se remarquent d'une collectivité à l'autre.

LA LOI SUR LA MOBILITÉ : votée le 3 août 2009, elle assouplit les règles de détachement et la mobilité entre les trois fonctions publiques ; elle permet aussi, plus que précédemment, de cumuler emploi public et emploi privé, mais pose encore problème sur l'élargissement des modes de recrutement dérogatoire et sur le congé de réorientation professionnelle.

BONIFICATION POUR LES MÈRES DE FAMILLE : la Communauté européenne réproouve le fait que la France donne ce type de bonification (formule avant 2004). Le gouvernement veut les maintenir.

SERVICES DE RETRAITE DE L'ÉTAT CENTRALISÉS : le décret du 29 août 2009 prévoit la fermeture des services traitant des pensions et des retraites de chaque ministère pour en faire un seul. Ce pôle unique aura pour conséquence le reclassement et le transfert de 2 000 à 2 500 fonctionnaires !

CAPITAL DÉCÈS POUR LES PACSÉS : le gouvernement n'a pas consulté les organisations syndicales. Il a voulu aligner ce système sur celui des mariés. Or, pour ces derniers, l'application est immédiate dès le mariage. En revanche, pour les pacsés, il faudra attendre deux ans après avoir signé le pacs pour prétendre bénéficier de ce capital décès.

INTÉRESSEMENT COLLECTIF : application au 1^{er} janvier 2010. Il s'étendra à tous les fonctionnaires, y compris les enseignants. Sous quelle forme ?

INDEMNITÉ DE RÉSIDENCE : inadaptée, le gouvernement accepte de se pencher sur cette question.

LE COMPTE ÉPARGNE TEMPS : sorti le 28 août 2009, il est rendu incompréhensible (même pour la direction du personnel) car il a été réécrit plusieurs fois et notamment par le Conseil d'état.

DOSSIERS ANNONCÉS PAR LE GOUVERNEMENT MAIS AU POINT MORT AU NIVEAU DE LA CONCERTATION SYNDICALE : les conditions de travail ; le dialogue social ; la réforme des recrutements et le réseau des services publics ; les agents non titulaires ; la mission d'inspection sur les moyens syndicaux.

FUSION DES CORPS : le gouvernement souhaite passer, en trois ans, de 500 corps à 80 ! Fusion verticale aussi bien que horizontale. Cette fusion est en cours, sans contact avec les organisations syndicales.

Une nouvelle et grave menace sur les retraites

Philippe GIRARDY

Après le report de l'âge de la retraite à 65, voire 67 ans, et la remise en cause des avantages familiaux pour les femmes, le gouvernement fait peser une nouvelle menace sur les futurs retraités.

À sa demande, le COR (conseil d'orientation des retraites) doit remettre un rapport sur les moyens de remplacer les régimes actuels :

- soit par un régime « par points » : la pension est calculée en fonction du nombre de points achetés pendant les années d'activité et la valeur du point, au moment du départ ;
- soit par des « comptes notionnels » : la pension dépend de l'âge de départ, de l'espérance de vie à cet âge et comporte une part de capitalisation obligatoire, revalorisée suivant les performances de l'économie.

Dans les deux cas, il s'agit d'une remise en cause complète des notions de solidarité (entre générations) et d'équité (la même pension pour la même carrière) : c'est l'individualisation complète des pensions, la fin du « traitement continué » et budgétisé, mais aussi la référence au traitement des six derniers mois d'activité.

Voilà de quoi inquiéter sérieusement les futurs retraités, qui devront se mobiliser avec les organisations (FGR/FP, UNSA, etc.) qui ont déjà dénoncé ces nouvelles et graves atteintes aux retraites de la Fonction Publique ...



Joël
LAMOISE

La sécurité dans les transports scolaires : initiatives et actions de l'ANATEEP

Le SNPDEN suit activement le dossier « transports scolaires » à travers sa représentation au conseil d'administration de l'ANATEEP. Que recouvre ce sigle encore mal connu des personnels de direction ? Comment l'ANATEEP agit-elle dans le domaine des transports scolaires, pour une prise en charge de plus en plus sécurisée des élèves ? Qu'en est-il par exemple de l'expérimentation de l'éthylotest antidémarrage dans les cars ? Pour apporter un éclairage sur ces sujets, Jean-Louis Flahaut, secrétaire général de l'ANATEEP, a accepté de répondre à nos questions.

Joël Lamoise : *Jean-Louis Flahaut, pouvez-vous, en quelques mots, nous présenter l'ANATEEP, ses missions et ses partenaires ?*

Jean-Louis Flahaut : L'ANATEEP (Association nationale pour les transports éducatifs de l'enseignement public), créée en 1964 par différents acteurs du monde de l'enseignement issus du comité national d'action laïque, a pour objectif l'amélioration de la qualité, de la sécurité et de la gratuité dans les transports scolaires. Chaque jour, 4 millions d'élèves utilisent un mode de transport collectif pour se rendre dans leur établissement scolaire. Cela signifie qu'un élève sur trois commence et termine sa journée de classe en empruntant un car ou un bus et que les conditions dans lesquelles s'effectue ce transport ont forcément une répercussion directe sur le rythme et la qualité de vie de cet élève.

Force de proposition auprès des pouvoirs publics, l'ANATEEP est à l'initiative de nombreuses mesures prises dans ce domaine. Nous regroupons des personnes morales, collectivités territoriales organisatrices de transport, organismes de l'enseignement (syndicats, associations, mutuelles) et

des personnes physiques approuvant ces objectifs. L'ANATEEP est membre du conseil national de sécurité routière (CNSR) et du conseil national des transports (CNT).

JL : *Quels types d'actions l'ANATEEP entreprend-elle pour sensibiliser les élèves à la sécurité lors des trajets scolaires, notamment pendant la montée et la descente du car ?*

JLF : Association agréée par le ministère de l'Éducation nationale, nous organisons annuellement une campagne nationale d'éducation à la sécurité et à la citoyenneté dans les transports de jeunes. Chaque année, grâce à l'action bénévole de nos militants départementaux, ce sont plus de 220 000 élèves, dont une majorité de collégiens des classes de 6^e, qui sont sensibilisés par ces actions de prévention. A l'occasion de séquences d'animation, les élèves apprennent ainsi à observer les règles élémentaires de sécurité lors de l'attente, de la montée ou de la descente du car, sans oublier le trajet. Un débat, engagé avec les élèves, permet aussi d'aborder l'organisation des transports scolaires, le rôle du



Jean-Louis Flahaut

conducteur... Un exercice d'évacuation de car en cas d'urgence est également mis en place.

La 23^e édition, qui concernera l'année scolaire 2009-2010, aura pour slogan « *Le car démarre. Stop! C'est trop tard!* ». En effet, même s'ils sont rares, la plupart des accidents mortels de transport de jeunes ont lieu aux points d'arrêt.

JL : *Quels supports de sensibilisation l'ANATEEP diffuse-t-elle dans le cadre de sa mission d'information ?*

JLF : Pour animer ces séquences d'éducation, l'ANATEEP a réalisé de nombreux supports pédagogiques à destination des élèves de toutes les tranches d'âge. Les plaquettes

éditées pour les campagnes sont téléchargeables gratuitement sur notre site internet : www.anateep.asso.fr.

De même, nous avons mis en libre accès de nombreuses informations réglementaires portant sur les transports scolaires et périscolaires. Je pense que les chefs d'établissement, sous la responsabilité desquels sont placés les voyages et sorties éducatives, pourraient être intéressés par le contrat type « transport collectif occasionnel » (annexe du décret du 22 août 2008) ou encore par l'arrêté du 18 mai 2009, paru le 16 juin 2009 (article 60 ter, sur la liste des passagers des cars).

JL : *Un nouveau guide de la sécurité au point d'arrêt a été récemment publié. Vous le présentez dans votre revue Transports scolaires comme un guide de référence. Pouvez-vous nous en dire plus sur son élaboration et son impact ?*

JLF : Le guide, paru au second trimestre 2009 et réalisé par le CERTU (Centre d'études sur les transports, les réseaux, l'urbanisme et les constructions publiques) et l'ANATEEP, est le résultat d'un travail de plus de deux ans. Un tel guide ne pouvait se concevoir qu'avec l'apport des expériences de terrain, des experts les plus pointus ainsi que l'évaluation effectuée par des départements ayant réalisé des initiatives intéressantes en la matière. Pour ce faire, ont été mis en place deux comités de suivi, l'un de pilotage et l'autre technique. Ces deux structures ont permis de mener à terme des travaux qui se sont vite révélés ardues et denses. Toute proposition était soumise au tamis du consensus. C'est sans doute à ce niveau que l'œuvre entreprise s'est révélée être la plus exigeante. Afin de mieux comprendre la réalité du terrain et de tester certaines hypothèses, une étude et des visites ont été diligentées dans différents départements. Cet ancrage était nécessaire. Les missions du comité technique ont été

cruciales : remontées et évaluation des actions entreprises, relecture de textes proposés par l'ANATEEP et le CERTU, mise en place d'expérimentations complémentaires. Nous pensons que c'est ce souci de confrontation à la réalité qui fait la valeur du guide. Reste maintenant, bien entendu, le plus difficile : la mise en œuvre pratique, par les collectivités territoriales, des principes et des méthodes développés dans le guide CERTU/ANATEEP de 2009. Mais, au vu des progrès considérables réalisés par les décideurs locaux depuis 1995, on peut être assez optimiste sur la suite des événements.

JL : *L'ANATEEP a organisé, en janvier dernier, un séminaire sur la sécurisation des marchés publics en transport scolaire. Quel bilan en retirez-vous ?*

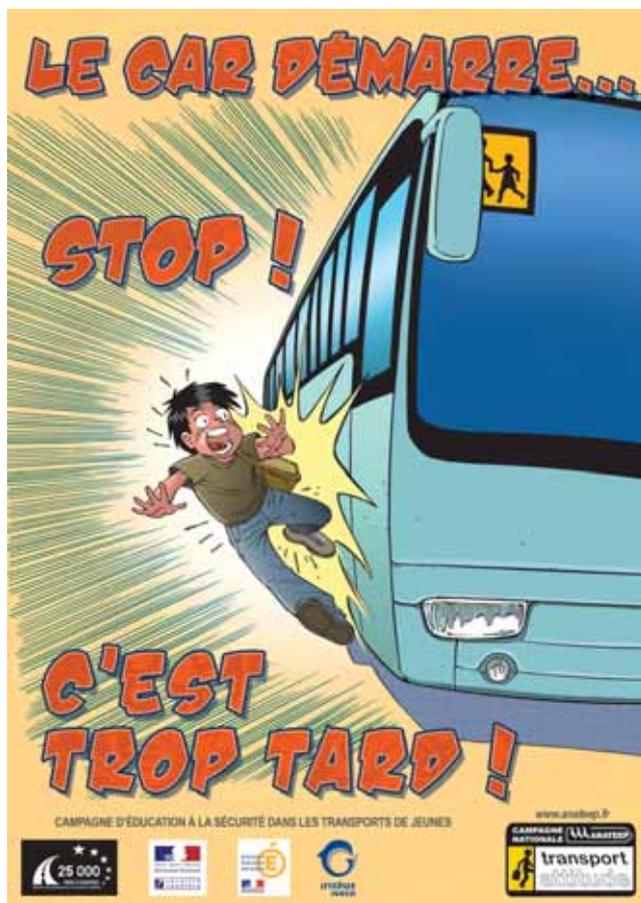
JLF : L'ANATEEP s'inquiète de l'incertitude juridique généralisée qui règne dans la passation des marchés publics de transport scolaire. Ces derniers mois ont vu les contentieux juridiques entre autorités organisatrices de transport et transporteurs littéralement « exploser ». Ces recours créent une situation très préjudiciable à la qualité de l'offre de transport scolaire mais aussi à la continuité du service public de

transport d'élèves. L'ANATEEP a donc demandé aux pouvoirs publics de se saisir de cette question des marchés de transport scolaire et de permettre le rétablissement de la sérénité juridique nécessaire aux organisateurs de transport, pour faire face à leur mission d'intérêt général au service des élèves et de leur famille. Suite à notre séminaire, et après deux réunions de travail avec la direction des affaires juridiques du ministère des Finances et avec la direction générale des collectivités locales du ministère de l'Intérieur, l'ANATEEP a obtenu de Bercy la mise en ligne d'une note technique sur la passation des marchés de transport scolaire et nous espérons pouvoir encore progresser dans ce domaine.

JL : *Pour conclure, comment l'ANATEEP envisage-t-elle cette rentrée dont l'actualité, dans les transports scolaires, porte sur l'installation d'un éthylotest antidémarrage dans les cars ?*

JLF : C'est une rentrée scolaire avec quelques inconnues. Je pense tout d'abord aux incidences de la pandémie annoncée de la grippe A. Le ministère de l'Éducation nationale a prévu des mesures précises pour les établissements scolaires concernant la gestion de ce problème. Qu'en sera-t-il pour les transports scolaires ? Quelles mesures de prévention peuvent être prises ? Va-t-on distribuer des masques dans les autocars scolaires ? Y aura-t-il des seuils de malades concernant le maintien des services ? Voilà quelques questions et, parallèlement, comment gérer l'absentéisme des conducteurs atteints de la grippe ? Comment maintenir l'organisation du service et avec quelles informations disponibles en direction des familles, des établissements scolaires ? Cela nous fait penser, par certains aspects, à la problématique abordée lors des débats sur le service minimum en cas de conflit social ou, encore, au plan d'urgence à mettre en place en cas d'intempéries.

Dans un autre domaine, nous sommes aussi en attente des conclusions de la phase d'expérimentation concernant l'éthylotest antidémarrage (EAD), installé dans les cars. Nous avons eu l'occasion de nous exprimer sur ce sujet lors des travaux du groupe de travail du CNT, présidé par Yves Bonduelle. Nous avons quelques interrogations sur l'agenda gouvernemental de mise en place (janvier 2010 pour les cars neufs), sachant que de nombreux problèmes pratiques ont été soulevés lors des discussions et sont en attente de réponses.





Pascal
CHARPENTIER

Des académies au cœur du système

En modifiant, il y a quelques années, notre règlement interne qui instaure désormais la tenue institutionnelle de bureaux nationaux (BN) élargis aux secrétaires académiques (SA), notre organisation a voulu montrer toute l'importance qu'elle accorde à la vie des académies. Les secrétaires académiques, par ces dispositions, sont ainsi placés au cœur du processus décisionnel de notre organisation. La présence, au moins une fois par an, des membres du bureau dans les assemblées générales académiques témoigne aussi de cette volonté du SNPDEN d'être à l'écoute de ses adhérents. Il en va de même du travail de suivi, d'explication et donc de proximité qui est conduit par les commissaires paritaires nationaux sur le dossier sensible des mutations.



UNE POLITIQUE DE COMMUNICATION RENOUVELÉE

Le nouveau bureau national, dans le cadre élargi d'une politique renouvelée de communication, a souhaité amplifier cette inflexion. Le site internet sera donc progressivement réactualisé pour offrir, en plus de la base documentaire exceptionnelle actuelle, davantage d'interactivité.

TÉMOIGNER ET PARTAGER

Nous souhaitons aussi que **Direction soit le reflet de cette proximité** avec la vie de nos académies et avec celle des personnels que nous représentons, le reflet de nos difficultés, de nos satisfactions, de nos réflexions mais aussi de nos propositions. C'est cela le rôle d'un syndicat : permettre de mieux

partager avec les collègues des autres académies. Se reconnaître parfois dans les témoignages des uns et des autres nous permet de relativiser nos propres difficultés et de nous sentir moins seuls. Nous y parvenons très facilement dans nos réunions mais l'écrit rend l'exercice parfois plus difficile.

ENTRE
NOUS......VOTRE
ESPACE
D'EXPRESSION

Direction vous donne la parole. Vous êtes syndiqué actif ou retraité, responsable académique ou départemental, faites-nous partager votre réflexion sur l'exercice du métier, sur votre carrière, sur les évolutions du système, sur votre vision de la vie syndicale...

Merci d'adresser vos contributions à Isabelle POUSSARD, permanente au SNPDEN **isabelle.poussard@snpden.net** et, pour nous faciliter la tâche, de préférence en texte brut (Times 12, sans mise en forme ou mise en page).

international



Hélène
HEMET-FREBY

Violence en milieu scolaire, une constante partagée par l'ensemble des pays

De juillet 2008 à mai 2009, de l'Australie à la France, en passant par l'Allemagne et la Finlande, les tabloïds nous rapportent des faits inexplicables d'une violence extrême, impliquant des collégiens ou des lycéens. Le monde éducatif est déstabilisé et les gouvernements mobilisés. Partout règne la même incompréhension.

« En Australie, un lycéen se suicide après avoir été harcelé au lycée. En Allemagne et en Finlande, deux fusillades successives entraînent la mort de dizaines de lycéens. Le pays est traumatisé. En France, c'est l'arme blanche dirigée contre un enseignant pendant l'exercice de son métier qui relance le débat sur la sécurité dans les écoles »

l'épouvantail de facteurs culturels et sociaux apparents.

Il est avéré que le harcèlement répété joue clairement un rôle dans les récentes fusillades, comme il a joué un rôle dans le suicide des deux lycéens australiens. Quant à la France, ce phénomène de « harcèlement scolaire » ne fait pas l'objet d'attention spécifique, tant il est courant de penser que la violence ne sévit qu'à l'intérieur de certains établissements réputés difficiles.

COMPRENDRE L'INEXPLICABLE

En Allemagne comme en Finlande, le scénario de ces massacres rappelle celui des tueries perpétrées outre-atlantique¹. L'auteur, un élève ou un étudiant isolé, détenteur d'armes à feu, programme une fusillade visant ses camarades de classe puis se donne la mort. Avant le massacre, des documents sont transmis aux médias. On parle alors de « tuerie en milieu scolaire ».

En Australie et en France, les victimes sont isolées et les modes opératoires différents mais les origines de cette violence n'en restent pas moins comparables dès lors que l'on accepte de dépasser des constats de surface qui consistent à agiter

ACCEPTER LA RÉALITÉ POUR RÉDUIRE CETTE VIOLENCE DEMANDE DE FAIRE PREUVE DE MATURITÉ

Après la fusillade de Jokela, les Finlandais ont suivi cette ligne à l'instar de leurs voisins norvégiens qui, au début des années soixante-dix, ont dû faire face à des affaires similaires².

L'Éducation nationale finlandaise, comprenant l'urgence des conséquences de ce « harcèlement scolaire » sur sa jeunesse, a confié à deux universitaires la mise en place d'un plan d'actions. Il a pour ambition de réduire ce fléau dont l'impact sur le développement psychologique

des adolescents est connu depuis la fin des années soixante-dix. Identifié par Dan Olweus³, ce concept de « **school bullying** »⁴ ou de « **harcèlement scolaire** », a permis de développer un programme d'études et de prévention adressé à toute la Scandinavie. En outre, il a mis en lumière le fait que le pourcentage d'élèves agressifs est équivalent, quel que soit le niveau social, et qu'il n'existe aucun lien de causalité entre le niveau de harcèlement, la taille de la classe et l'effectif de l'établissement.

Dès les années quatre-vingt, ces manifestations de violence s'installent, du primaire au lycée, dans tous les pays industrialisés, avec les mêmes conséquences pour les victimes et leurs agresseurs. Aujourd'hui, ce phénomène de harcèlement scolaire affecte toutes les sociétés occidentales. Il est déclaré, par la plupart d'entre-elles, comme comportement « **antisocial** » car il nuit au bien-être et à la réussite scolaire des élèves; il est susceptible de porter atteinte aux valeurs démocratiques et à la formation citoyenne. En ce sens, **il met à mal le lien social et le « vivre ensemble »**.

LE HARCÈLEMENT: IMPACT SUR LES VICTIMES

« Murées dans le silence, elles développent un sentiment de honte et perdent confiance en elles, avec des risques de phobias scolaires importants. Le stress et l'anxiété ressentis peuvent engendrer la dépression, voire le désir de disparaître. Dans certains cas, les victimes deviennent à leur tour violentes, voire meurtrières »

RÉDUIRE LA VIOLENCE – DES INITIATIVES INTÉRESSANTES

Devant ce phénomène complexe, de nombreux États ont déclaré la lutte contre la « **violence scolaire** » comme priorité nationale et ont engagé de véritables politiques globales de prévention. La plupart s'inspirent du programme « **anti-brimades** » développé par Dan Olweus. Utilisés de longue date et partagés par de nombreux États, leur forme est très normée et l'assise en est solide. Ces plans d'actions peuvent agir à différents niveaux, celui de la classe ou de l'école. Ils visent l'amélioration du sentiment de solidarité et de citoyenneté en agissant sur l'ambiance de la classe et/ou sur le climat social de l'établissement. De fait, ils visent à améliorer le lien social. Ils s'adressent à tous, vic-

times, agresseurs et passifs, engageant, la plupart du temps, toute la communauté éducative.

Dans tous les cas, ces initiatives sont préférables au fait d'engager des thérapies individuelles tournées vers les victimes et leurs agresseurs. Isolés du groupe, les effets sont strictement individuels et sont difficilement mesurables.

Pendant la durée du programme de prévention (8 à 20 mois), les résultats sont engageants puisque le nombre de cas de brimades diminue de moitié, au moins (résultat pour la Norvège). Cependant plusieurs limites apparaissent.

IL N'Y A PAS DE MODÈLE IDÉAL

Dès la fin du programme de prévention, et davantage à long terme, l'effet du dispositif s'érode.

De même, le score en matière de diminution du harcèlement n'est pas aussi net lorsque le dispositif est exporté en Allemagne, aux États-Unis et au Royaume-Uni.

Ceci nous amène à la seconde limite qui est celle de la standardisation de ces programmes.

Ils sont parfois trop simplifiés et occultent ainsi les spécificités du terrain et les expériences individuelles déjà menées. Il est donc nécessaire de leur adjoindre un ensemble d'actions qui permettront de respecter les singularités régionales, locales ou de l'établissement scolaire ou, à l'instar de la Finlande, de retravailler sur un programme spécifique.

La Finlande utilisait un programme de prévention standard, associé à des dispositifs juridiques et sécuritaires tels que le bracelet électronique mais, à la suite des tueries Jokela, elle a élaboré un nouveau programme nommé « **KiVa** » qu'elle a conçu pour agir, de front, auprès des meneurs et pour faire évoluer le comportement des passifs. Ce système s'apparente à celui utilisé en Grande-Bretagne, la « **médiation par les pairs** ». Il a pour vocation d'insister sur le rôle de « **l'agresseur** », composé du leader et du groupe de témoins passifs qui soutiennent, par leur silence, le leader agissant. Les programmes standards

intègrent chaque catégorie d'individus: victimes, agresseurs, pairs et adultes.

Les enseignants et les chefs d'établissement formés sont responsables de leur mise en œuvre. Sur 20 heures, le programme est dispensé aux élèves comme un autre cours. Il concerne le primaire et le secondaire et vise à améliorer la capacité de résistance à la pression, tout en permettant aux élèves de trouver des stratégies qu'ils pourront réutiliser pour soutenir le camarade brimé.

Une myriade d'outils existe et le test s'est fait l'an passé sur un groupe d'écoles pilotes. Depuis la rentrée 2009, la moitié des écoles publiques du pays l'utilisent.

Même si les élèves sont très enthousiastes et adhèrent à ce programme, il n'y a pas encore assez de recul pour en mesurer les effets à long terme.

Une autre limite à ces programmes standardisés est dénoncée par les Australiens qui font état d'une abondance d'outils non fondés sur une recherche empirique.

Les Suédois, quant à eux, fondent leur critique sur le manque d'objectivité des évaluations qui ne se font pas par un organisme indépendant. Notons également que ce qui est également reproché, c'est que le rapport coût-qualité des interventions ne semble pas toujours pris en compte.

Enfin, faire travailler l'ensemble des élèves peut être parfois contre-productif car ils sont soit totalement acquis (comme cela semble être le cas en Finlande), soit résistants au travail de groupe et sabotent alors les actions par leur résistance.



Au final, quantité de programmes et d'outils existent mais, comme le rappelle le juge canadien Andrée Ruffo⁵, qui a croisé au tribunal bon nombre de victimes de rejet devenues jeunes délinquants, « pour être efficace, il faut une **action concertée** entre toutes les parties »... ce dont on est encore très loin pour certains.

D'autres initiatives abordent la question de la prévention selon une vision plus sécuritaire et font le choix de traiter la violence à l'instant « T » ou bien de réduire les occasions d'incidents. Ces actions ne visent pas directement la violence mais plutôt des facteurs connexes.

On retiendra, à titre d'exemple, la loi suédoise suivie par la Norvège et le Royaume Uni qui, depuis une dizaine d'années, implique la responsabilité des directeurs d'école en matière de prévention du risque de harcèlement scolaire. Il leur appartient d'établir un plan d'intervention contre le « harcèlement scolaire » au sein de leur établissement.

L'Allemagne, en mai dernier, restreint encore l'accès des armes aux mineurs. La police met en place un programme d'intervention rapide (tireurs d'élite + hélicoptères). L'objectif est de limiter le « carnage », en cas de fusillade.

Huit pays européens, dont la France, prévoient dans leur dispositif juridique la « **prévention des voies de fait** » ou de prévention du « **bullying** », dans l'enceinte des établissements⁶.

Nous ne disposons pas des résultats de l'évaluation de ces dispositifs connexes.

Quant à la **France**, la démarche est récente et la violence semble rester un sujet tabou. Peu de données sont recueillies et celles recueillies ne prêtent pas attention au phénomène de « **harcèlement scolaire** » de façon spécifique. Les programmes de prévention restent des initiatives locales et ponctuelles. En revanche, une voie vers l'action a été annoncée, après l'agression de mai dernier, sur ce type de violence.

Le président de la République énonce un train de mesures visant à poursuivre la lutte contre la délinquance « **sans état d'âme, sans concession, sans la moindre complaisance** ». Il faut que les écoles soient sanctuarisées... La mise en œuvre semble piétiner.

À l'heure actuelle, seul un document écrit, *Les jeux dangereux et les*

pratiques violentes a été réalisé en avril 2007 par le ministère de l'Éducation nationale.

Tous ces programmes de prévention et ces actions sont à observer, du point de vue de leur mise en œuvre, avec délicatesse, eu égard, d'une part, au statut des personnels de direction, à l'importance donnée à l'encadrement des jeunes, à la place faite aux relations école/parents, au système de pilotage et de régulation des établissements scolaires et, d'autre part, au regard de la législation en matière de port d'armes.

GLOSSAIRE DU « SCHOOL BULLYING »⁶

« Ensemble de comportements très perniciox comme le *racquet*, l'*ostracisme*, le *harcèlement scolaire*, les *brimades*, les *moqueries*, le *rejet*, l'*intimidation*. Le principe est d'*isoler un élève du groupe*, d'*instaurer une relation dominant/dominé* et de le *rudoyer régulièrement*. Les autres élèves agissent comme *spectateurs complaisants*. Actuellement, le « **cyberbullying** » ou « **cyber-intimidation** » apparaît comme une nouvelle forme de « **harcèlement** » et se développe avec force outre-atlantique. Il regroupe le « **happy slapping** » (*joyeuse baffe*) et la *propagation, via les « SMS » ou internet, de rumeurs à l'encontre de la victime* ».

LES STATISTIQUES DU HARCÈLEMENT SCOLAIRE

« Toutes les sept minutes, un enfant est victime d'intimidation. C'est entre 7 et 16 ans que les élèves peuvent être victimes d'agressions répétées. Un élève sur sept est touché. En Angleterre, le fait d'appartenir à une minorité ethnique accroît ce risque; ce sont alors 25 % des élèves qui se trouvent régulièrement agressés. La « cyber-intimidation » multiplie le nombre de victimes et facilite le phénomène. Aux USA, la tranche d'âge 10-11 ans est la cible idéale des agresseurs qui agissent anonymement et atteignent ainsi plus d'un tiers des élèves. Enfin, 61 % des victimes de « harcèlement » développent des idées suicidaires. Au Canada, une étude récente montre que le tiers des suicides chez les jeunes peut être attribué à ce phénomène ».

- 1 Tueries à Dawson, au Canada (septembre 2006), et Université Virginia Tech, aux USA (avril 2007).
- 2 Une vague de suicides de jeunes enfants, tous victimes de harcèlement scolaire répété, inquiète les pouvoirs publics norvégiens qui missionnent D. Olweus.
- 3 Dan Olweus, professeur de psychologie à l'université de Bergen (Norway), s'intéresse à l'agressivité humaine. Père du concept de « bullying », il conduit ses recherches pendant plus de 20 ans.
- 4 Terminologie utilisée dans la plupart des études francophones.
- 5 En 1994, elle fonde, avec Bernard Kouchner, le Bureau international des droits des enfants.
- 6 In Violence in Schools: The Response in Europe (Peter K. Smith - 2003); pays concernés: Belgique, Finlande, France, Allemagne, Irlande, Luxembourg, Suède, Royaume-Uni.



Où la rentrée de 1963 a des airs de déjà vu... Extrait d'une Tribune libre du Bulletin n° 4 de janvier 1963 du syndicat national des personnels de direction des lycées (un des ancêtres du SNPDEN).

Et il y a
46 ans...

« La rentrée sera un succès » aurait déclaré pendant les vacances M. le Ministre de l'Éducation Nationale, si nous en croyons la grande presse.

« La rentrée s'est opérée d'une manière qu'on doit estimer satisfaisante », nous écrivait récemment M. le Recteur.

Je me mépriserais si, au moins en ce qui concerne mon établissement, je ne finissais pas par prendre le temps d'apporter à ce concert optimiste une note d'amertume.

SURCHARGE DES EFFECTIFS

Je ne cesserai jamais de rappeler que le permis de construire ce Lycée n'a été délivré au Ministère de l'Éducation Nationale qu'à la condition suivante: « Limiter à 1 400 le nombre des élèves admis dans l'établissement ». On notera que cette évaluation était déjà très large, puisque la surface totale de notre terrain n'est que de 12,606 m2 et qu'un texte de 1927, prévoyant 10 m2 par élève, n'autoriserait qu'une population de 1 260 élèves. Nous en avons cependant accueilli 1 641 l'an dernier. Nous en recevons 1 805 cette année, ce qui représente 37,5 élèves par classe, en moyenne.

Les conséquences de ce surpeuplement se manifestent dans tous les domaines:

- On peut voir une classe de 6^e commencer l'allemand et le latin avec un effectif de 43 élèves. Faut-il insister sur les résultats pédagogiques que l'on peut obtenir dans de pareilles conditions ?

- Avec 40 locaux pour 48 classes, nous avons désormais 8 classes « volantes », c'est-à-dire ne disposant d'aucune salle en propre, ce qui n'est sûrement pas le moyen de les attacher à leur établissement.
- Les salles spécialisées sont devenues insuffisantes dans presque toutes les disciplines.
- Nous avons renoncé depuis longtemps aux salles équipées pour l'enseignement des langues vivantes. On peut voir maintenant un professeur de dessin transporter les seaux d'eau nécessaires à ses élèves pour leurs essais de peinture.
- La salle des conférences, jusqu'ici réservée aux séances de radio et de télévision, a dû être récupérée pour l'usage exclusif de l'histoire et de la géographie.
- Un laboratoire équipé pour les expériences de physique devra être transformé pour servir également à la chimie. L'infirmerie devra émigrer dans une salle de travaux manuels, le service de documentation dans le parloir. L'Inspection Générale nous

invite à prévoir un nouveau bloc sanitaire pour les filles et des transformations se révèlent également nécessaires dans le quartier des douches. Autant de lourdes dépenses à envisager dans un établissement flambant neuf.

- Jusqu'à présent, nous nous étions prêtés de bonne grâce aux expériences intéressantes de l'IPN. Nous avons dû pour la première fois décliner l'honneur de recevoir les expérimentateurs, faute de pouvoir les accueillir dans des conditions de travail favorables.
- C'est l'atmosphère même de la maison qui se trouve bouleversée. Nous pensions avoir obtenu quelque succès dans la voie d'une discipline libérale. Il nous faut aujourd'hui nous déguiser en agents de la circulation, parquer les élèves entre des raies de peinture jaune que l'on pourrait croire réservées à l'usage des automobilistes, renforcer la surveillance des compositions, instituer le contrôle des cartables pour limiter les vols à la bibliothèque des élèves, etc.



- Mais le plus grave (car nous touchons cette fois à un problème de sécurité) est l'insuffisance des portes d'accès qui constituent autant de goulots d'étranglement lors des mouvements des élèves et la largeur insuffisante des couloirs qui, construits selon les normes Plandé (1m55 dans les parties les plus étroites), ne permettent même pas à deux rangs d'élèves de s'y croiser sans télescopage. Il s'ensuit des pertes de temps considérables tout au long de la journée, l'obligation, pour les limiter, de laisser les élèves sans surveillance pendant les interclasses, et on hésite à envisager ce qui se produirait, en dépit de tous nos dispositifs de sécurité, en cas d'incendie ou de panique.

PERSONNEL EN NOMBRE INSUFFISANT

Cependant la progression numérique du personnel affecté à l'établissement est loin de s'effectuer au même rythme. Aux heures les plus difficiles de la rentrée, un bureau de Surveillant Général, construit dès l'origine, donc en prévision de 1 400 élèves, était toujours inoccupé avec un quart d'élèves en plus. Nous disposons l'an dernier de 18 surveillants d'externat. Alors que le nombre optimum serait de 27, nous avons, non sans peine, avec 164 élèves de plus, obtenu 18 services et demi.

En éducation physique, seuls les élèves du baccalauréat disposent des heures de plein air prévues à leur emploi du temps. Les autres en sont totalement ou partiellement privés. Au secrétariat commun du Proviseur et du Censeur, un poste a été tardivement créé et pourvu plus tardivement encore, parce que les candidats déclaraient forfait dès qu'ils étaient mis au courant des conditions dérisoires qui les attendaient.

Pour la même raison, le recrutement des agents de service se fait de plus en plus difficile, surtout parmi les hommes.

PERSONNEL PARFOIS PEU QUALIFIÉ

Il n'est maintenant pas rare que des jeunes gens soient mis en présence des élèves sans la moindre initiation pédagogique et sans même avoir achevé la préparation de leur licence d'enseignement. Il s'ensuit des problèmes de discipline et un abaissement parfois évident du niveau des études. Nous avons, sur la suggestion de l'Inspection

Générale, réuni des jeunes pour leur donner quelques conseils, sans avoir, bien sûr, la prétention de combler ainsi toutes les lacunes de leur formation.

Il est assez remarquable que la prétention et la désinvolture de ce personnel varient parfois en raison inverse de ses titres. Tel délégué rectoral, avant de vider les lieux, a pu nous menacer de la visite d'un Inspecteur Général, - qui ne s'est d'ailleurs pas produite - parce que la rentrée des classes, qui a lieu à 8 h 15, était trop matinale pour son goût. Par ailleurs, il n'est pas rare que, chez les surveillants d'externat notamment, on réponde tardivement ou même on ne réponde pas du tout aux avis de nomination.

NOMINATIONS ENCORE TROP TARDIVES

En dépit d'un sérieux effort pour hâter la mise en place du personnel nous continuons à décevoir élèves et familles dans la mesure où nous ne leur donnons pas dès la rentrée le spectacle d'une organisation sans faille.

Or trois professeurs de lettres ne nous ont été envoyés que le 9 octobre. La nomination de notre dernier surveillant d'externat est datée du 26 novembre. Mais le pire est certainement de nous

enlever un professeur de Mathématiques Élémentaires qui avait déjà commencé ses cours, ou encore de nous envoyer un Censeur sans qu'il lui soit possible de prendre contact avec le fonctionnaire qu'il est appelé à remplacer.

TROP DE PERSONNEL FÉMININ

Tandis que le recrutement des élèves laisse une forte prédominance de garçons, par contre la tendance inverse se manifeste au niveau du personnel. Cette disparité n'est déjà pas souhaitable au point de vue de la discipline, mais que dire des congés de maladie et de maternité...

INCESSANTES MODIFICATIONS DE STRUCTURES... MODIFICATIONS DANS LES HORAIRES ET LES PROGRAMMES

Peut-être n'est-il pas nécessaire de relever au BO tous les textes (ils sont



nombreux cette année) qui aboutissent à de regrettables et difficiles modifications de l'emploi du temps en cours d'année scolaire.

Il suffirait sans doute de rappeler que dans l'instabilité qui caractérise la vie moderne, un des cadeaux les plus précieux que nous puissions apporter à l'enfance serait celui d'un domaine réservé obéissant à des lois de stabilité et de continuité.

AJOURNEMENT DE TRAVAUX INDISPENSABLES

Nous comprenons parfaitement qu'on ajourne, dans la misère des temps, des travaux jugés trop dispendieux (encore ne faudrait-il pas nous demander, par exemple, de multiplier les clubs culturels – ce que nous faisons – sans nous donner pour autant les locaux nécessaires).

Mais il est des réalisations qu'on ne peut indéfiniment différer. Par exemple : En 1961, le Conseil municipal a décidé de céder à la Jeunesse et aux Sports un terrain sis rue des Reculettes, pour être aménagé en stade à l'usage des écoles du quartier et, en premier lieu, du lycée Rodin. Le bulldozer devait

immédiatement niveler ce terrain : nous l'attendons toujours, cependant que nos petits élèves de 6^e vont pratiquer le plein air à Ivry, non sans créer beaucoup de soucis à leurs parents...

INSUFFISANCE DE CERTAINS CREDITS

Une des pires difficultés de la rentrée fut la non-exécution par la maison Mizeret d'une commande qui lui avait cependant été passée bien avant les vacances scolaires.

Nous allons, bien entendu, réagir en groupant nos commandes aux environs du 1^{er} janvier. Mais nous nous heurtons ici à une autre difficulté : celle de l'insuffisance manifeste des crédits de papeterie et d'impression dont nous pouvons disposer (8 000 NF qui viennent d'être péniblement portés à 10 000).

Il faudrait tout de même admettre que dans un établissement neuf, donc ne disposant d'aucune réserve, et par ailleurs soucieux de ne pas procéder à des transferts irréguliers de crédits, au demeurant ennemi de toute dépense somptuaire, il appartient au Proviseur, quitte à rendre compte de sa gestion

devant l'Inspection Générale, de fixer lui-même le bilan des besoins qu'il a pu constater.

Il est vrai que ce serait là un témoignage de confiance auquel les chefs d'établissements sont de moins en moins habitués. Témoin le fastidieux travail qui leur est demandé et qui consiste à envoyer désormais au recteur la liste du personnel admis à prendre ses repas au lycée.

DES TRAVAUX INUTILES

À vrai dire, ce chapitre des travaux inutiles justifierait à lui seul tout un développement.

L'année dernière on nous demandait de suppléer la RATP pour l'attribution des cartes de transport à tarif réduit. Cette année, il nous faut délivrer des certificats scolaires à l'usage des libraires. Les lycées d'externes sont pourvus d'aumôniers. On nous demande d'établir le registre médico-social des élèves, de nous débrouiller dans les rivalités entre le service du B.C.G. « Service Lycées » et notre propre service médico-social, de pratiquer l'analyse d'urine de tous nos ressortissants...

EN GUISE DE CONCLUSION

Bien entendu le simple bon sens se charge d'élaguer dans ces folies et parfois ces incongruités. Il nous arrive même d'en sourire et, parfois, de retrouver assez d'optimisme pour penser qu'après tout les choses pourraient être pires. Dans bien des cas, le dévouement et l'abnégation réussissent à nous sortir de l'impasse, voire même à donner l'illusion que toutes les difficultés sont finalement aplanies. Quant à laisser croire pour autant que la situation est normale et qu'elle est sans danger, c'est plus qu'on ne peut nous demander. C'est en tout cas une responsabilité que nous n'entendons pas ajouter à toutes celles que nous assumons déjà.

M. DEIXONNE

Proviseur du Lycée Rodin.



Un avocat s'étonne que la convocation au conseil de discipline (par pli recommandé) de l'élève en cause et celle de sa famille puisse déjà indiquer « qu'ils auront la possibilité de faire appel de la décision du conseil de discipline auprès du recteur d'académie dans un délai de huit jours ». L'avocat qualifie cette mention de « condamnation » a priori.



Bernard
VIEILLEDENT

Point sur... la convocation en conseil de discipline

Les références réglementaires en la matière sont, en premier lieu, le décret 85-1 348 du 18 décembre 1985 relatif aux procédures disciplinaires dans les collèges, lycées et établissements d'éducation spéciale. Ce décret est structuré en 12 articles, dont l'article 6 qui porte sur les modalités de convocation du conseil, de ses membres, de l'élève mis en cause et de sa famille...

Il est d'abord rappelé au chef d'établissement son obligation de respecter les droits de la défense :

- faits reprochés à l'élève mis en cause,
- possibilité de présenter oralement ou par écrit sa défense,
- possibilité de se faire assister par une personne de son choix,
- communication à la famille de pouvoir être entendue par le chef d'établissement et par le conseil de discipline.

« Elles (les personnes qui exercent la puissance parentale ou la tutelle) doivent être informées de ce droit ».

Le même article 6 fait mention de « la possibilité soit pour la famille ou l'élève s'il est majeur, soit pour le chef d'établissement, de faire appel de la décision du conseil de discipline dans un délai de huit jours [qui] doit être en outre portée à leur connaissance ».

Il serait plus judicieux que cette dernière mention figure exclusivement à l'article 7 qui traite de l'organisation du déroulement du

conseil de discipline et donc de la notification à l'élève et à son représentant légal de la décision du conseil de discipline.

Le *Guide Juridique* est cohérent avec l'erreur de l'article 6 ; il indique ainsi, à la page 267, au chapitre « *convocation du conseil de discipline* » : « l'élève est convoqué par lettre recommandée [...] ; il doit lui être précisé qu'il pourra [...] faire appel de la décision du conseil de discipline... » Il est regrettable que les délais de mise à jour du *Guide Juridique*,

annoncée depuis 2001, n'aient pas permis de corriger cette erreur.

Soulignons également une autre référence, rendue caduque par le décret n° 2004-885 du 27 août 2004 : l'alinéa 2 de l'article 31 du décret 85-924 du 30 août 1985 modifié, a été modifié par l'article 31-1 du même décret.

D'autres motifs, autres que ceux de nature réglementaire, paraissent relever de la même logique : par exemple, le principe général du droit qui déclare que tout homme est présumé inno-



Bientôt en ligne

Le *Recueil des chroniques de la cellule juridique*, qui vous a été présenté sous la forme d'un encart, dans le précédent numéro de *Direction*, sera très prochainement en ligne, dans son intégralité, sur le site du SNPDEN et sera accessible à tous les adhérents.

Proposant une compilation de la plupart des articles publiés depuis huit ans dans les chroniques de la cellule juridique, ce recueil, indexé de manière thématique, aborde l'essentiel des problématiques qui se posent dans l'exercice quotidien du métier.

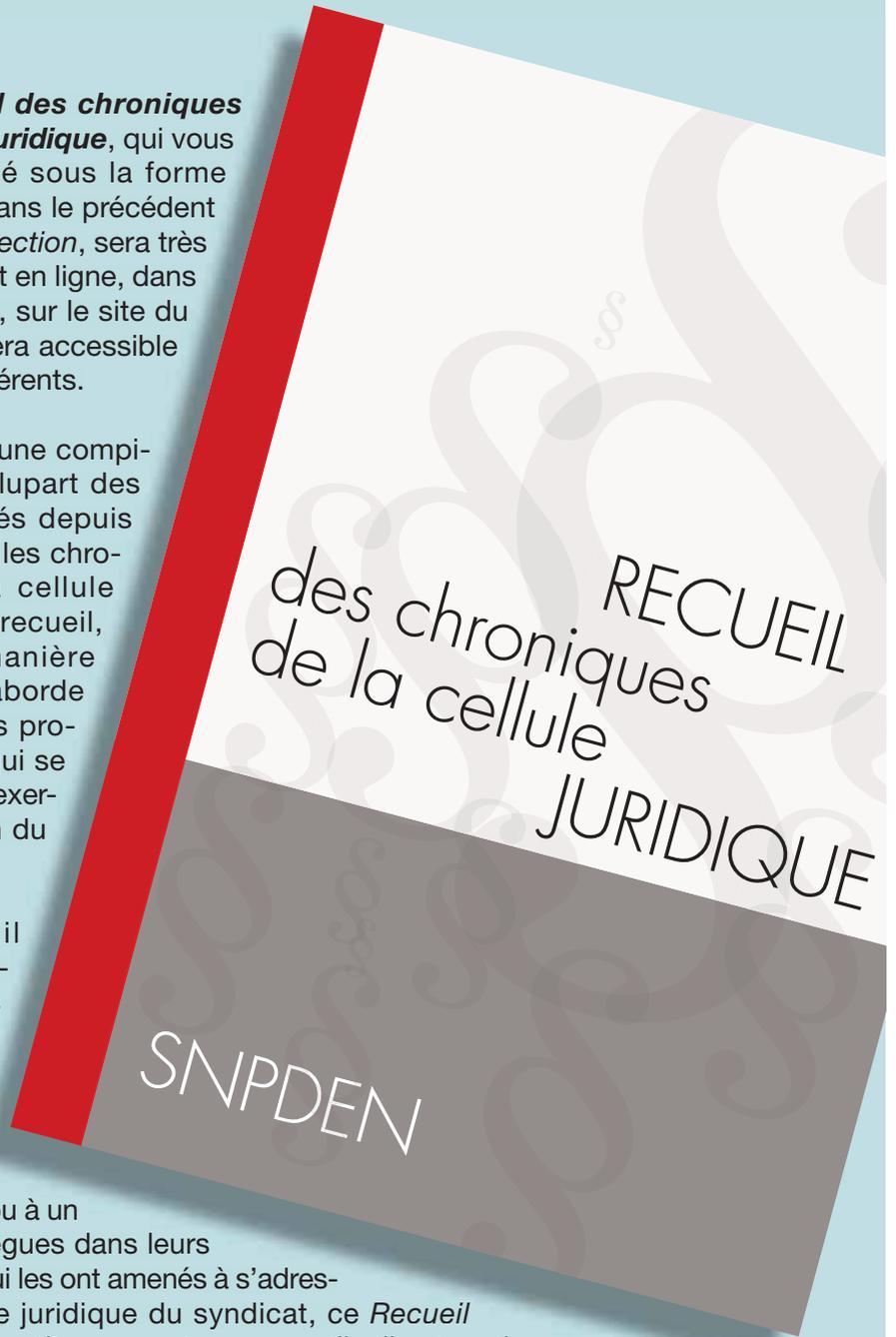
Parce qu'il répond à différentes questions auxquelles ont été - ou seront - confrontés, à un moment ou à un autre, les collègues dans leurs fonctions, et qui les ont amenés à s'adresser à la cellule juridique du syndicat, ce *Recueil* devrait ainsi constituer, pour tous, un outil utile et pratique.

L'ouvrage fera ensuite l'objet de mises à jour régulières, de façon à y intégrer les derniers articles des chroniques juridiques, non pris en compte actuellement, ainsi que l'essentiel des textes juridiques indispensables à l'exercice du métier.

Actualisé et complété, notamment avec la partie « *textes de référence* », le *Recueil* sera aussi proposé à la vente, dans sa version « *papier* », probablement au cours du premier trimestre 2010.

cent jusqu'à ce qu'il ait été reconnu coupable. D'autre part, l'indication préalable de la possibilité de pouvoir faire recours ne contribue-t-elle pas au phénomène de prolifération de la « *judiciarisation* » ?

Enfin, le conseil de discipline doit pouvoir jouer pleinement son rôle, sans s'autocensurer ou se laisser intimider au simple motif d'un probable recours en appel.





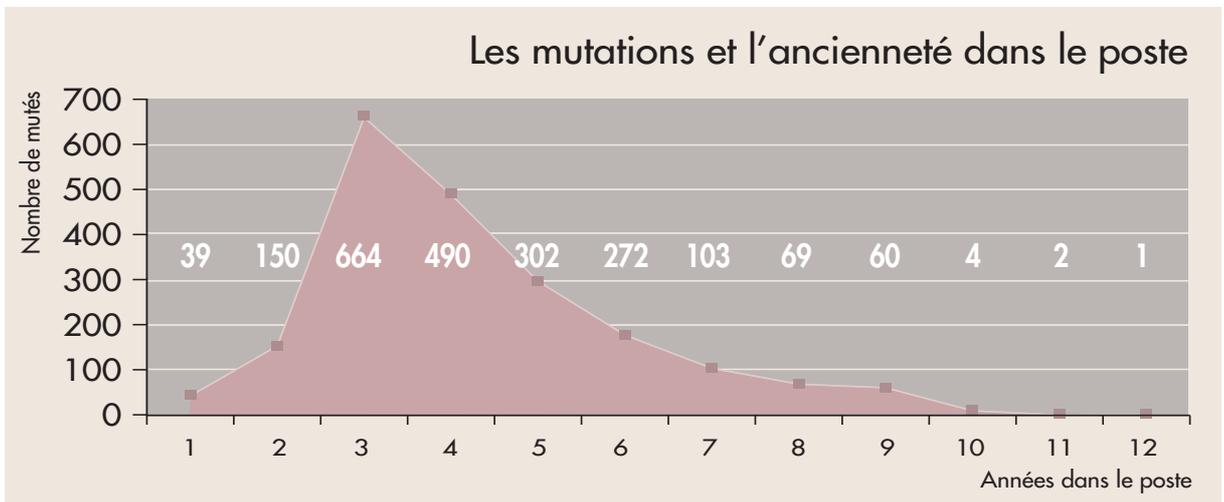
Jacky
SCHLIENGER

Le mouvement 2009 et la mobilité

2^e PARTIE : PROPOSITION D'ANALYSE DES DONNÉES NUMÉRIQUES

...suite du 170

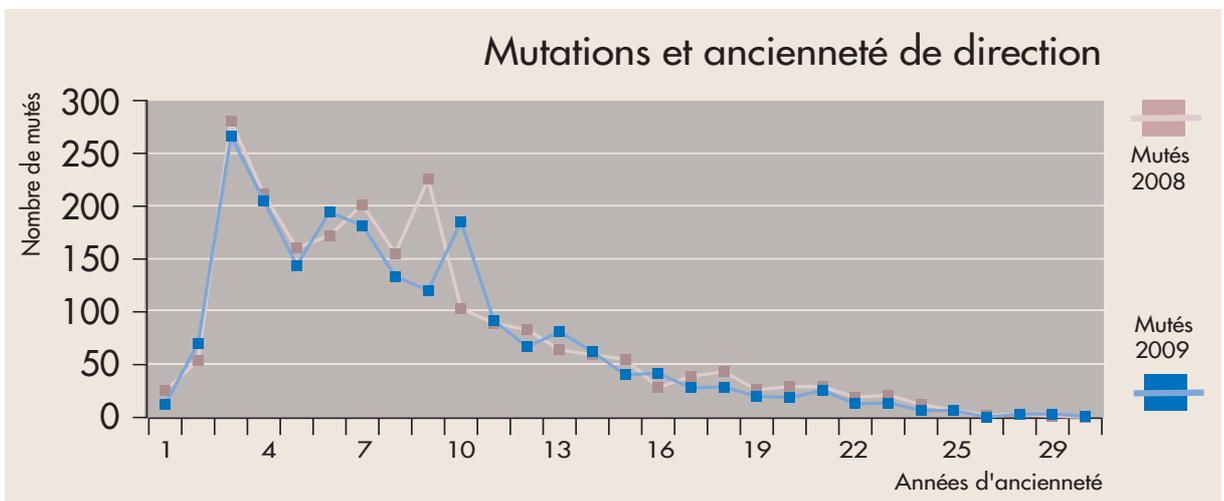
LES MUTATIONS ET LES ANNÉES D'ANCIENNETÉ DANS LE POSTE



À remarquer le pic des 3 ans.

2/3 des mutés ont 5 ans ou moins d'ancienneté, proportion en baisse d'un an par rapport à 2008.

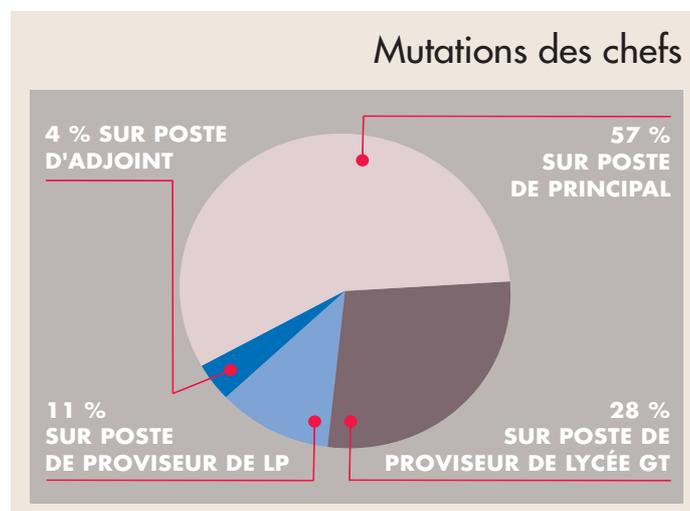
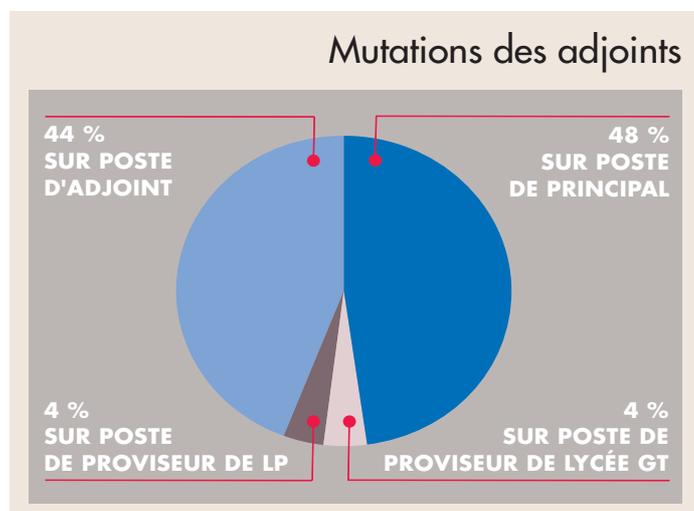
LES MUTATIONS ET ET LES ANNÉES D'ANCIENNETÉ DANS LE CORPS



Dès que la mutation est possible (3 ans), elle est demandée et majoritairement obtenue.

La mobilité dans le poste est un mouvement rapide, en liaison avec la volonté de promotion.

LES MUTATIONS ET LES EMPLOIS

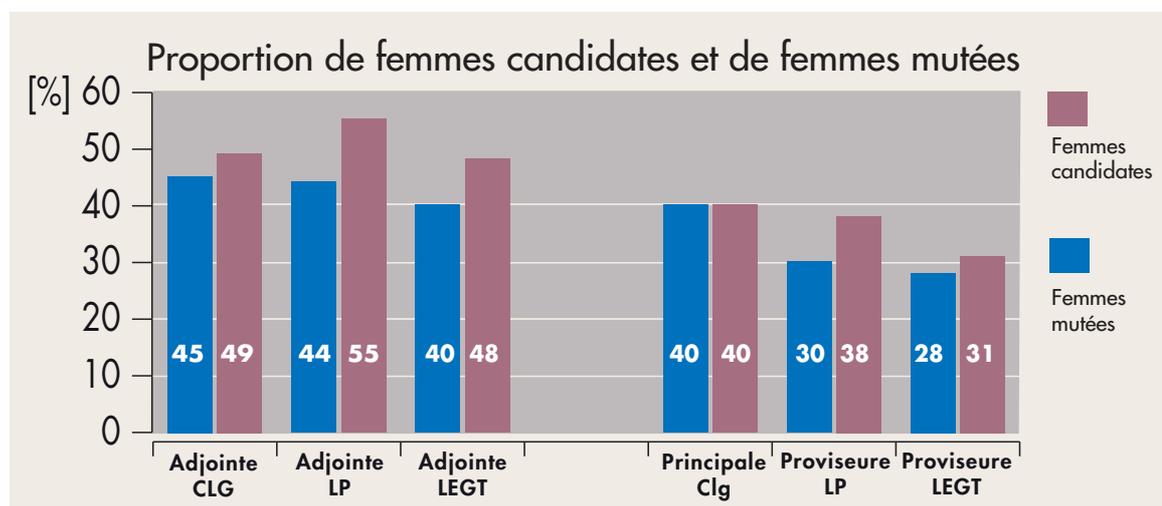


À une courte majorité, les adjoints obtiennent des postes de principaux. La voie vers un poste de proviseur reste étroite.

Soit dans le détail :

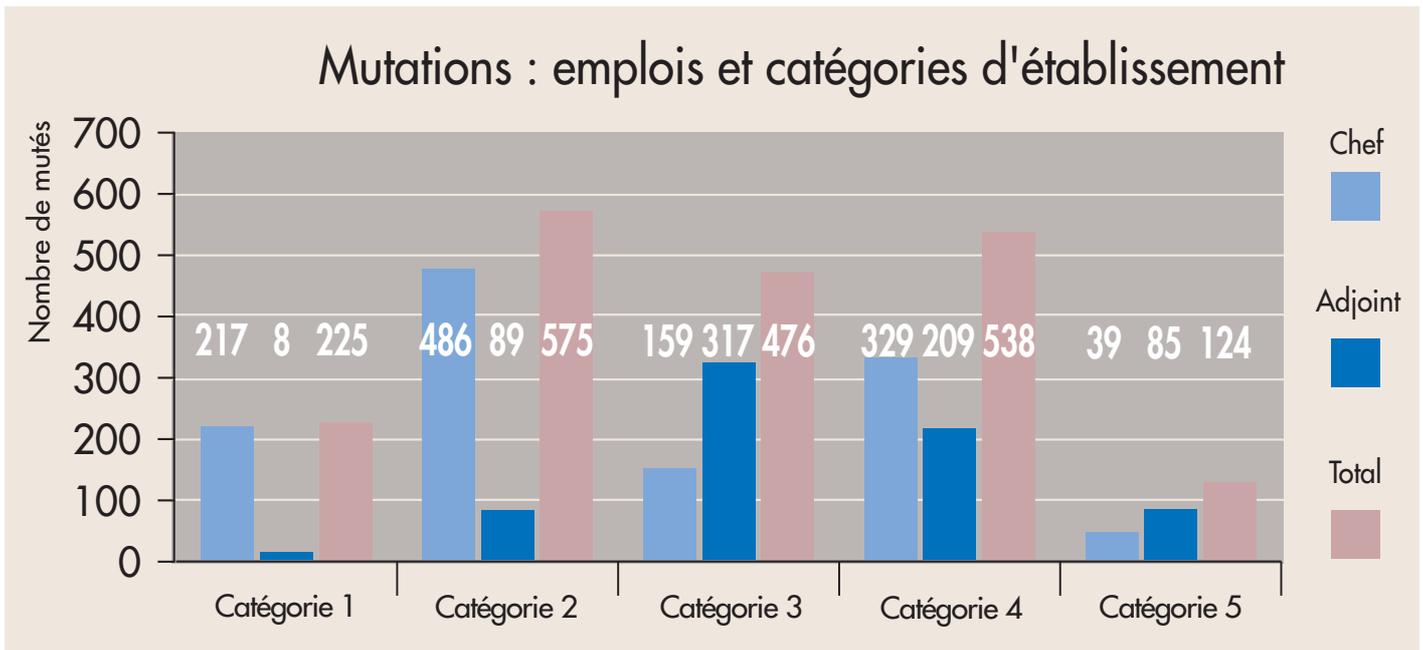
EMPLOI DE DÉPART	EMPLOI APRÈS MUTATION						TOTAL
	ADJOINT CLG	ADJOINT LP	ADJOINT LEGT	PRINCIPAL	PROVISEUR LP	PROVISEUR LEGT	
ADJOINT CLG	195	41	135	337	14	5	727
ADJOINT LP	13	10	27	76	14	4	144
ADJOINT LEGT	26	7	56	152	20	32	293
PRINCIPAL	14	3	12	467	56	99	651
PROVISEUR LP	-	-	1	20	32	40	93
PROVISEUR LEGT	1	-	1	23	10	110	145

MUTATIONS : EMPLOIS - MASCULIN/FÉMININ

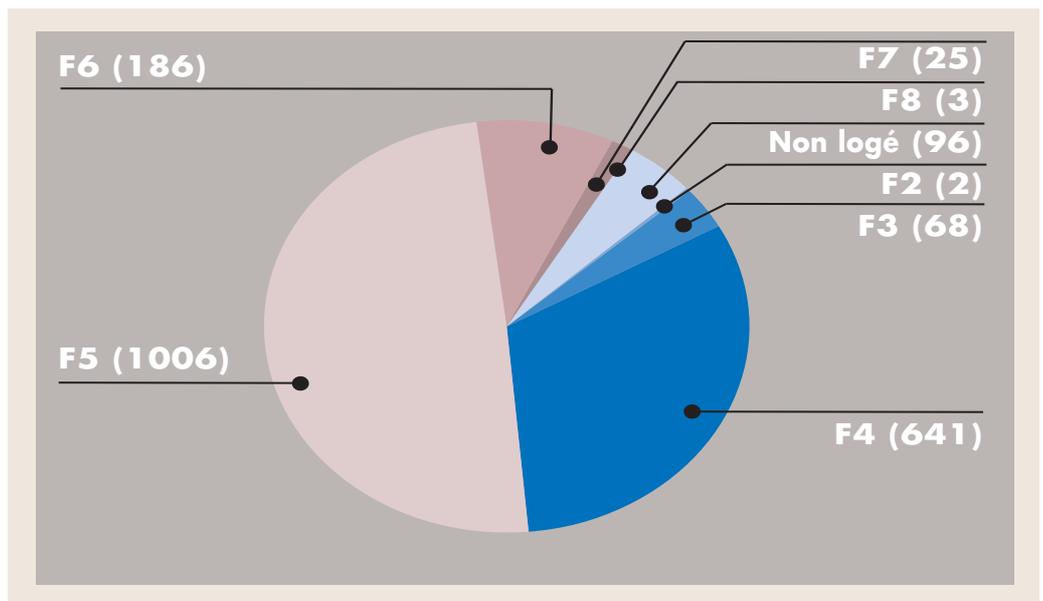


Proportionnellement, dans toutes les catégories, les femmes ont obtenu plus de mutations que les hommes. Effet de rattrapage ?

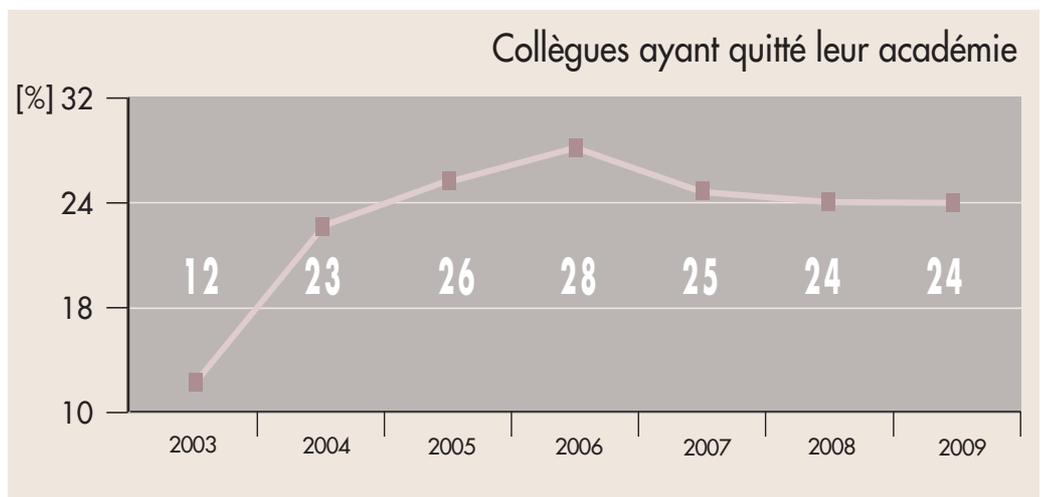
LES MUTATIONS : CATÉGORIES D'ÉTABLISSEMENT ET LOGEMENTS



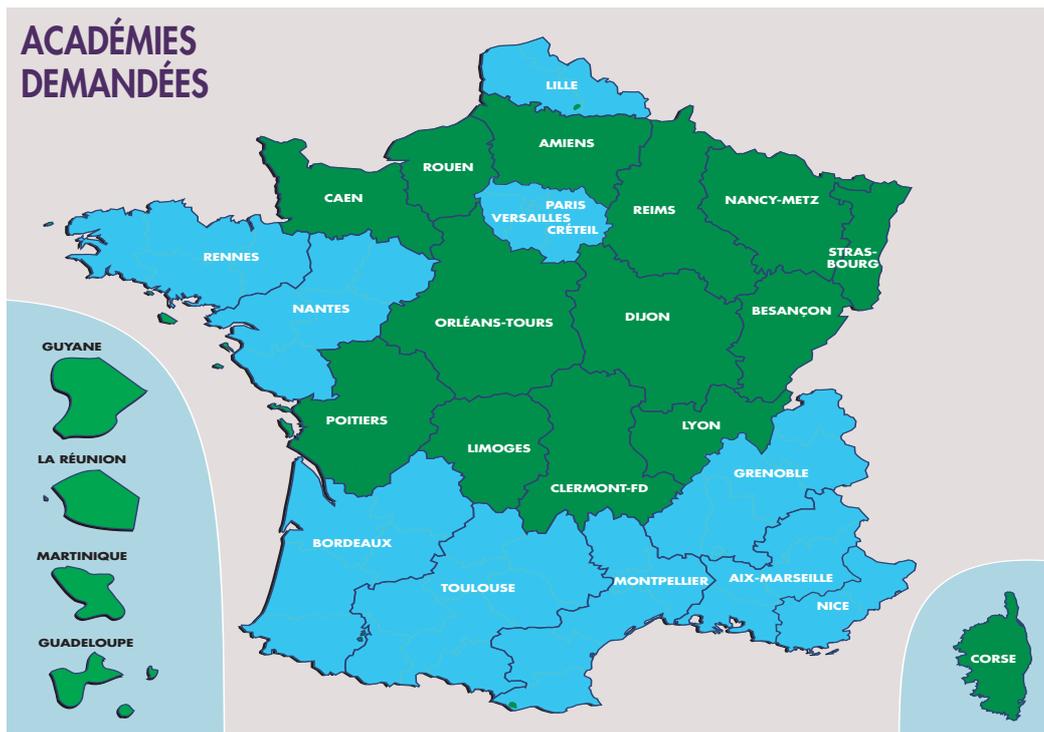
TAILLE DU LOGEMENT



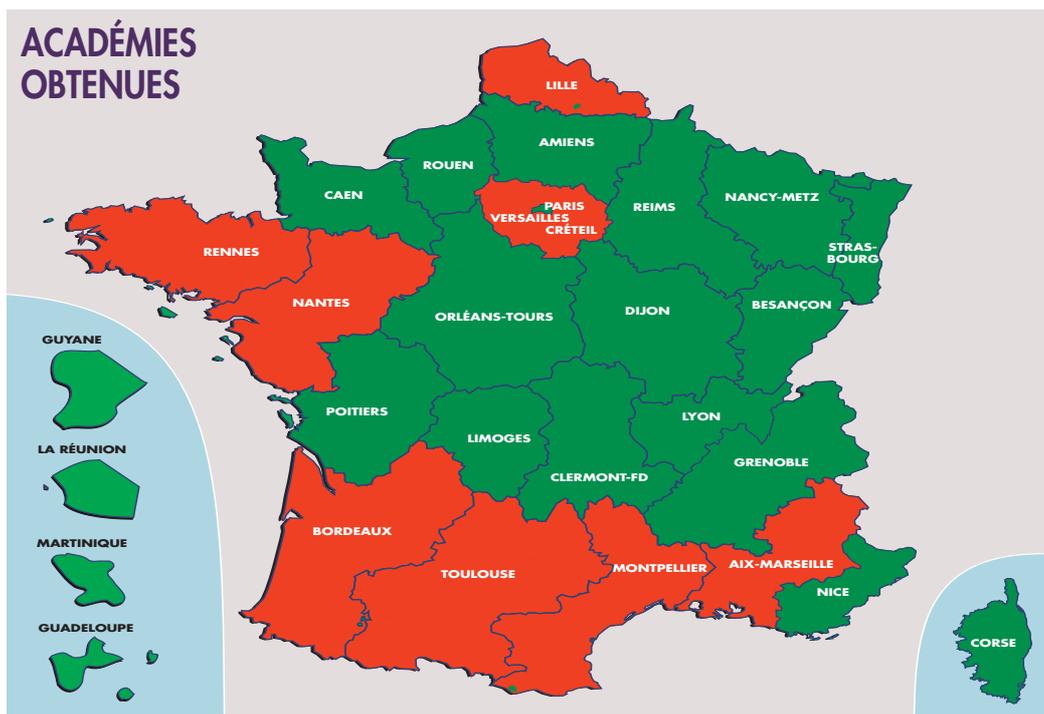
LES MUTATIONS GÉOGRAPHIQUES



Grande stabilité depuis 3 ans : 25 % des mutations se font hors académie d'origine.

ACADÉMIES
DEMANDÉES

En bleu clair, les douze académies les plus demandées

ACADÉMIES
OBTENUES

En rouge les dix académies les plus accueillantes.

Elles correspondent aux académies les plus demandées, sauf Nice et Paris.

Sans surprise, les académies les plus demandées sont celles du sud et de l'ouest de la France, ainsi que la capitale et l'académie de Lille. Cela est lié soit à une forte demande des collègues, soit à un potentiel important en nombre de postes. Par exemple, les académies du sud sont très demandées mais également « accueillantes » parce qu'elles offrent beaucoup de postes.

CONCLUSION

Ce dossier a pour seule et unique prétention de donner le maximum de renseignements possibles, avec deux objectifs :

- la transparence, pour que le mouvement soit le plus juste possible ;
- la réflexion, afin d'avoir toutes les données pour une prochaine mutation.

À propos de cette future mutation, quelques conseils simples :

- ne demander que ce que l'on souhaite vraiment. Se méfier du vœu « *tout poste dans l'académie* » si l'on n'est pas sûr d'être prêt à tout accepter ;
- sans que cela soit en contradiction avec le conseil précédent, élargir

ses vœux, ne pas se contenter des postes susceptibles d'être vacants, ne pas être trop restrictif dans le choix des catégories d'établissement, surtout en début de carrière.

- ne pas oublier que, pour déroger à l'obligation des 3 ans dans le poste, l'avis favorable du recteur est nécessaire et cela se joue en **commission paritaire académique**.



Patrick
FALCONNIER

3^e CAPN du 21 août 2009 : 82 mutations prononcées

La CAPN, réunie le 21 août, a prononcé 82 mutations dont 38 concernent des adjoints nommés sur des postes de chefs d'établissement. Ce chiffre encore important (78 mutations prononcées à la 3^e CAPN d'août 2006, 88 en 2007 et 90 en 2008) s'explique par de multiples raisons : postes encore vacants après les deux premières CAPN, retraites tardives, détachements, postes de proviseur vie scolaire et, hélas ! raisons médicales ou décès. À ce propos, nous avons rappelé l'étude, toujours d'actualité, réalisée par la MGEN il y a quelques années, sur l'état de santé des personnels de direction (le fameux syndrome vicariant !) : rien ne laisse penser que la situation s'est améliorée...

Il est à noter qu'un certain nombre de postes de chef d'établissement n'ont pas été pourvus, comme chaque année, personne ne les ayant demandés (occupés par des adjoints faisant fonction de chef)...

Depuis plusieurs années, nous faisons remarquer que « *la quasi impossibilité de revenir sur des mutations prononcées lors des deux premières CAPN, si elle est compréhensible par rapport au fonctionnement de la CAPN, n'en est pas moins pénible au regard de la situation de certains collègues* ». C'est donc avec satisfaction que nous avons pu noter pour la deuxième année consécutive, quelques révisions d'affectation, certes sur raisons précises et motivées (en particulier d'ordre médical) mais en nombre suffisant pour ne pas être anecdotique.

De manière générale, nous avons remercié la direction de l'Encadrement pour la qualité du suivi individuel d'une CAPN à l'autre. En effet, malgré les efforts conjoints de notre syndicat et des services ministériels, il n'est pas toujours possible de donner satisfaction à une demande de mutation. Mais quand nous avons « sorti » un dossier, donné

des explications, souhaité qu'une solution soit trouvée, nous constatons ensuite que la DE en a gardé « *mémoire* » et propose une mutation (quand une possibilité s'est dégagée, bien sûr!).

Bien que cela ne relève point de la CAPN, **nous avons posé le problème de l'affectation des lauréats concours**. La DE a suivi le classement obtenu au concours, pondéré cependant par des situations individuelles délicates, en particulier sur le plan médical. Une certaine incompréhension a percé chez les lauréats, suite à des révisions un peu tardives (toutes justifiées sur le plan médical) : en effet, certains ont fait connaître tardivement leur situation, ce qui a entraîné des suspensions (infondées) chez les lauréats ne disposant pas de toutes les informations. Nous avons donc demandé à la DE d'être plus précise dans la rédaction de sa circulaire.

De même, nous avons profité de cette première réunion de « *rentrée* » pour rappeler notre position syndicale sur la pandémie grippale et transmettre notre inquiétude concernant les déclarations estivales tapageuses sur les logements de fonction : « *C'est un non-sujet. Rien*

n'existe au ministère concernant les logements de fonction » a déclaré avec force et clarté Roger Chudeau.

La date de la CAPN « *tableaux d'avancement* » est fixée au 16 décembre (mais nous n'avons pas obtenu les ratios qui s'appliqueront en 2010 et 2011 : « *C'est dans la discussion en cours* »).

Avant de conclure, nous avons une nouvelle fois pu apprécier le travail technique réalisé par les services. **Sur les 3 CAPN, environ 2 100 mutations auront été prononcées pour 3 860 demandes, soit le taux record de satisfaction de 54 %**. Vos commissaires paritaires du SNPDEN, vous pouvez en être sûrs, ne sont pas totalement étrangers à cette situation...

mouvement 2009

AIX MARSEILLE

ORANGE - Clg Arausio • C 3 0840764Z	CAMBIER, Patrick F4	PACG PRLY	UPR - MARSEILLE
--	------------------------	--------------	-----------------

AMIENS

BEAUVAIS - Lyc PROF. Jacobins • C 4 0600004d	ROUSSELLE, Alain F6	ADLP PACG	Clg G. Philippe - FROISSY
FROISSY - Clg G. Philippe • C 2 0601176C	DOLLE, Jean Marc F5	PACG ADLP	Lyc PROF. Jacobins - BEAUVAIS
SAINS RICHAUMONT - Clg Quentin de la Tour • C 1 0020044M	DEPLANQUE, Martine F4	PACG -	Clg Paul Duez - CAMBRAI
VERVINS - Clg Condorcet • C 3 0020067M	LECLERC, Agnes F5	PACG ADLY	Lyc Méchain - LAON

BESANÇON

BELFORT - Lyc Follereau • C 5 0900004r	BEAUBIT, Nathalie F7	ADLY ADCG	Clg M. de Valois - ANGOULÊME
HERICOURT - Lyc L. Aragon • C 3 0701035V	DUPUIS, Dominique F5	PRLY PACG	Clg François Villon - MULHOUSE
HERIMONCOURT - Clg Quatre terres • C 1 0251375J	ZOUBEIDI DEFERT, Claude F4	PACG ADCG	Clg Pierre et Marie Curie - HERICOURT
MONTBELIARD - Lyc Cuvier • C 4 0250030X	LONCHAMPT, Gilles F5	PRLY PRLY	Lyc L. Aragon - HERICOURT
ST LAURENT EN GRANDVAUX - Clg L. Bouvier • C 2 0390916J	DUBOZ, Sylvie F4	PACG ADCG	Clg Aristide Briand - LONS LE SAUNIER

BORDEAUX

BON ENCONTRE - Clg La Rocal • C 4 0470720c	CAPPE, Francis F5	PACG PACG	COLLEGE - LUSSAC
LUSSAC - Clg • C 2 0330093X	HERCE, Olivier F5	PACG ADCG	Clg François Mitterrand - CREON

CLERMONT-FERRAND

CLERMONT-FERRAND - Clg Blaise Pascal • C 2 0631411s	LAUNAY, Anne F4	ADCG ADCG	Clg Victor Hugo - ISSY LES MOULINEAUX
MONTLUCON - Lyc Prof. M. Guyot • C 3 0030059y	FORT, Jean François F5	ADLP ADLY	Lyc Lebon - JOINVILLE

CORSE

AJACCIO 2 - Clg Arthur Giovoni • C 4 6200006m	LOMBARDO, Valérie F4	ADCG ADCG	Lyc Clémenceau - SARTENE
FOLELLI - Clg de la Casinca • C 2 7200160l	BATTESTI, Toussainte F3	ADCG ADLY	Lyc Paoli - CORTE
SARTENE - Lyc Clémenceau • C 2 6200043c	DELVARRE, Patrick F3	ADCG ADCG	Clg de la Casinca - FOLELLI

CRÉTEIL

CHOISY LE ROI - Clg Emile Zola • C 2 0941040V	PERRON, Sylvie F5	PACG -	Clg Jules Ferry - VILLENEUVE ST GEORGES
CRETEIL - Clg Schweitzer • C 4 0940006W	FALIGUERHO, Denis F4	PACG PACG	Clg Emile Zola - CHOISY LE ROI
CRETEIL - Clg Schweitzer • C 4 0940006W	BOUSSARIE, Alain F4	PACG ADLP	Lyc PROF. G. Péri - CHAMPIGNY SUR MARNE
DRANCY - Clg Liberté • C 2 0931202b	BRUERE, Christine F0	ADCG ADCG	Lyc PROF. F. Bartholdi - SAINT DENIS
EPINAY SUR SEINE - Lyc J. Feyder • C 4 0930120A	LETHIER, Brice F5	PRLY PRLP	Lyc Prof. Simone Weil - PANTIN
LA COURNEUVE - Clg Politzer • C 4 0931148T	DELHOM, Pascal F5	PACG ADCG	Clg Robespierre - EPINAY SUR SEINE
LA FERTE GAUCHER - Clg Jean Campin • C 4 0771661M	GUILLARD, Marc F4	PACG ADLY	Lyc CH. Le chauve - ROISSY
LE KREMLIN BICETRE - Lyc D. Milhaud • C 5 0941474s	JEAN BAPTISTE, Karinne F5	ADLY ADLY	Clg V. Schoelcher - KOUROU
NOISY LE GRAND - Lyc Flora Tristan • C 3 0931565w	AIT ELHANNA, Mohamed F5	ADLY ADLY	Lyc Mozart - LE BLANC MESNIL
PANTIN - Lyc PROF. Simone Weil • C 3 0930135S	VERDON, Dominique F5	PRLP PACG	Clg Politzer - LA COURNEUVE
PROVINS - Clg Jules Verne • C 3 0771176k	SAVRE, Gilles F3	ADCG ADLY	Lyc Jules Ferry - COULOMMIERS
SERRIS - Lyc Emile du Chatelet • C 2 0772688D	FICARA BROSSARD, Valerie -	PRLY ADLY	Lyc Moissan - MEAUX
SOURDUN - Lycée collèèg d'État • C 4 0772737G	BOURDON, Jean François -	PRLY PRLY	Lyc J. Feyder - EPINAY SUR SEINE

DIJON

AILLANT SUR THOLON - Clg La Croix de l'Orme • C 2 0890788y	RYCKEBUSCH, Philippe F5	PRLY PACG	Clg J. Valles - ST LEU D'ESSERENT
---	----------------------------	--------------	-----------------------------------

GRENOBLE

BOURGOIN JALLIEU - Lyc PROF. Aubry • C 2 0382271m	PASIAN, Yves F5	PRLP ADCG	Clg Desnos - RIVES SUR FURE
CRAN GEVRIER - Clg Beauregard • C 2 0740274w	LUCIANI, Catherine F4	PACG ADCG	Clg Evire - ANNECY LE VIEUX
LA TOUR DU PIN - Clg Le Calloud • C 4 0380278w	CHEVAUX, Alain F4	PACG PACG	Clg J. RENOIR - NEUVILLE SUR SAONE
PONT DE CHERUY - Lyc La Pléiade • C 4 0382838d	BOURRET, Yvon F5	PRLY PRLY	Lyc la Pléiade - PONT DE CHERUY
SEYNOD - Clg le Semnoz • C 4 0741117m	LITZLER, Gerald F4	ADCG PACG	Clg Beauregard - CRAN GEVRIER

LA RÉUNION

LA RIVIERE SAINT LOUIS - Lyc la Rivière • C 3 9741182S	MACE, Jean-Luc F5	ADLY ADCG	Clg de Villiers - SAINT PIERRE
SAINT PAUL - Clg A. Soubou • C 3 9740596e	SAUNIER, Michel F4	PACG ADLY	Lyc la Rivière - LA RIVIERE SAINT LOUIS
SAINT PIERRE - Clg Hermann • C 4 9740574f	CHICHET, Danielle F4	PACG PACG	Clg A. Soubou - SAINT PAUL

LILLE

CONDE SUR L'ESCAUT - Lycée Création • C 2 0595864e	GAGLIARDI, Concettina -	ADLY ADLY	Lyc Deulin - CONDE SUR L'ESCAUT
FERRIERE LA GRANDE - Clg Lavoisier • C 3 0593681f	CHENITI, Ahmed F5	PACG ADCG	Clg Félix Del Marle - AULNOYE AYMERIES
MONTIGNY EN OSTREVENT - Lyc Prof. R. Cassin • C 3 0594404S	CORBISEZ, Andre F4	ADLP ADCG	Multisite Signy le Petit - SIGNY LE PETIT
ROUBAIX - Ecole sup. des arts appliqués • C 2 0594391c	VINCENT, Marylise F5	PRLY PRLY	Lyc Rostand - ROUBAIX

LYON

CALUIRE ET CUIRE - Clg Lassagne • C 4 0691728d	ROCHAIX, Pascale F4	PACG ADLP	Lyc PROF. H. Becquerel - DECINES CHARPIEU
COURS LA VILLE - Clg François Brossette • C 1 0690016t	FROELICH, Alain F0	ADCG PRLY	LycEE - VILLEURBANNE
NEUVILLE SUR SAONE - Clg J. Renoir • C 4 0692423J	PLEAU, Philippe F5	PACG ADLP	Lyc PROF. Labé - LYON
ST SYMPHORIEN D'OZON - Clg Prévert • C 2 0691496B	GHELLAL, Anne-Lise F5	PACG ADLP	Lyc PROF. F. Dolto - MONTCEAU LES MINES

MARTINIQUE

LE MARIN - Clg G. Café • C 4 9720447d	BIRON, Max F5	ADCG ADLP	Lyc PROF E. Castor - KOUROU
--	------------------	--------------	-----------------------------

MONTPELLIER

NARBONNE - Lyc Denis Diderot • C 5 0110023r	NEOLAS, Patrick F5	ADLY PACG	Clg A. Crouzet - SERVIAN
SERVIAN - Clg A. Crouzet • C 2 0341387y	LOUGE, Brigitte F6	PACG ADLY	Lyc Denis Diderot - NARBONNE
VILLENEUVE LES AVIGNON - Lyc Jean Vilar • C 2 0301722j	DUCAMP, Françoise F4	ADLY ADLY	Lyc Français - VALENCIA

NANCY METZ

MARLY - Lyc Prof. André Citroën • C 4 0573211F	LOUVET, Emmanuelle F4	ADLP PACG	Clg Beauregard - MASSEUBE
---	--------------------------	--------------	---------------------------

NANTES

BOUAYE - Lyc D'Orbigny de Boaye • C 3 0442309w	DEMAIRY, Alain F5	ADLY ADCG	Clg Joudiou - CHATEAUNEUF SUR LOIRE
BOUAYE - Clg Bellestre • C 3 0441858F	CLOATRE, Magaly F0	ADCG ADCG	Clg Bellestre - BOUAYE
ECOMMOY - Clg Alfred de Musset • C 3 0721043T	GUYOT, Isabelle F6	PACG PACG	Clg Jean Moulin - MAROLLES LES BRAULTS
GUERANDE - Clg du Pays blanc • C 2 0442368K	LUCAS, Brice F4	PACG ADLY	Lyc Saint Exupéry - CRETEIL
MAROLLES LES BRAULTS - Clg Jean Moulin • C 2 0720043F	LECAN, Arlette F5	PACG ADLY	Lyc Gabriel Touchard - LE MANS
ST GEORGES SUR LOIRE - Clg Jean Racine • C 2 0491645X	MARCHAND, Marie Helene F4	PACG PACG	Clg du Pays blanc - GUERANDE

ORLÉANS TOURS

LIGNIERES - Clg Philippe Lautissier • C 1 0180020Z	PACHART, Yves-Pierre F5	PACG ADCG	Clg de Sancerre - SANCERRE
SANCERRE - Clg de Sancerre • C 3 0180031L	GUET, Nelly F3	PACG -	-

PARIS

PARIS - Clg Jacques Prévert • C 3 0752187v	IRANKHAH, Mirali F5	PACG PACG	Clg Ilot Saint Blaise - PARIS
PARIS - Clg Ilot Saint Blaise • C 2 0753046d	DUBOIS, Béatrice F5	PACG ADCG	Clg Maurice Ravel - PARIS
PARIS - Clg de Staël • C 2 0751563S	LARROSA, Patrice F0	ADCG ADLP	Etabl. pour Mineurs - CHAUCONIN NEUFMOUTIERS

POITIERS

CHEF BOUTONNE - Lyc PROF. JF Cail • C 2 0790015m	BOUQUIN, Philippe F5	PRLP ADLY	Lyc Genevoix - BRESSURE
LE GOND PONTOUVRE - Clg René Cassin • C 3 0160106d	CHRISTMANN, Dominique F4	PACG PACG	Clg Toupets - VAUREAL
THOUARS - Clg Jean Rostand • C 4 0791002k	DELECROIX, Germain F4	PACG PACG	Clg Huet - LA ROCHE POSAY

REIMS

FRIGNICOURT - Clg Marcel Alin • C 3 0511474a	COLLART, François F5	PACG PACG	Clg Vieux Port - VITRY LE FRANCOIS
VITRY LE FRANCOIS - Clg Vieux Port • C 2 0511476c	FRANCOIS, Bertrand F6	PACG ADLY	Lyc Saint Exupéry - SAINT DIZIER

STRASBOURG

DIEMERINGEN - Clg L'Eichel • C 2 0671741d	ROQUE, Francis F5	PACG ADCG	Clg Victor Hugo - COLMAR
LINGOLSHEIM - Clg M. Alexandre • C 3 0671690y	FUSSLER, Jean Philippe F5	PACG PACG	Clg L'Eichel - DIEMERINGEN
MULHOUSE - Clg François Villon • C 4 0681395x	HAMDY, Abdelslam F5	PACG ADLY	Lyc Bugatti - ILLZACH
SELESTAT - Lyc Schwilgue • C 4 0671832c	SCHIRCK, Marie Rose F6	PRLY PACG	Clg M. ALEXANDRE - LINGOLSHEIM
VILLE - COLLEGE • C 2 0671601b	FAIVRE, Sandra F5	PACG ADCG	Clg Haute Bruche - SCHIRMECK

TOM

DUMBEA - Collège Auteuil • C 3 9830640D	LOAEC, Gabriel F5	PACG ADCG	Clg DE PAITA - PAITA
NOUMEA - Clg Baudoux • C 3 9830004m	CHARRIER, Lionel F0	ADCG ADCG	Clg Cheverus - BORDEAUX

TOULOUSE

CASTELSARRASIN - Clg Flamens • C 2 0820713e	HAMON, Xavier F5	PACG PRLP	Lyc PROF métier bâtiment - BEAUMONT DE LOMAGNE
LE MAS D'AZIL - Clg du Plantaurel • C 1 0090010m	GERME, Jean Claude F3	PACG ADCG	Clg Bayle - PAMERS
MASSEUBE - Clg Beauregard • C 1 0320608m	DAURES, Jean Claude F4	PACG PACG	Clg Pasteur - PLAISANCE DU GERS

VERSAILLES

MONTAUBAN - Lyc Cité Bourdelle • C 5 0820021C	VIEILLEFOND, Cecile F5	ADLY ADLY	Lyc Cité Bourdelle - MONTAUBAN
SARTROUVILLE - Clg Romain Rolland • C 3 0780577d	LACROUTS, Christian F4	PACG ADCG	Clg Eugène Cotton - ARGENTEUIL
VAUREAL - Clg Toupets • C 2 0951636m	AUBRAY, Evelyne F5	PACG ADCG	Clg du Parc - SAINT OUEN L'AUMONE
VIGNEUX SUR SEINE - Clg Wallon • C 4 0911146b	POTIN, Sylvie F4	PACG ADCG	Clg Les Pyramides - EVRY

AIX MARSEILLE

BALANDRIS, Sébastien	ADCG	Clg H. Laugier - FORCALQUIER	LC
BOCHE, Laurent	ADCG	Clg Ubelka - AURIOL	LC
BONICERL, Thierry	ADCG	Clg Gibraltar - MARSEILLE	LC
DENAND, François	ADCG	Clg Louis Aragon - ROQUEVAIRE	LC
DIHA, Kaci	ADCG	Clg Vallis Aeria - VALREAS	LC
GARET, Nathalie	ADCG	Clg Yves Montand - ALLAUCH	LC
GAROTTE-BERT, Aurélie	ADCG	Clg Roquepertuse - VELAUX	LC
GUIDI, Christian	ADCG	Clg D. Milhaud - MARSEILLE	LC
JANIN, Myriam	ADCG	Lyc PROF. Caillie - MARSEILLE	LC
JEANDEL, Véronique	ADLP	Lyc PROF. Colbert - MARSEILLE 07	LC
JULIA, Marie Hélène	ADCG	Clg Commandant Cousteau - ROGNAC	LC
JUVIGNY, Jean Claude	ADLY	Lyc D'Altitude - BRIANCON	LC
LECLERE, Jérôme	ADCG	Clg Roger Carcassonne - PELISSANNE	LC
LONGUET, Guillaume	ADCG	Clg des Caillols - MARSEILLE	LC
LOUBRY, Françoise	ADCG	Clg Clovis Hugues - CAVAILLON	LC
MAHE, Armelle	ADCG	Clg M. Pagnol - MARTIGUES	LC
MARTEL, Xavier	ADCG	Clg Saint Exupéry - BEDARRIDES	LC
MAURIN, Lionel	ADCG	Clg Centre - GAP	LC
NOVIER, Nathalie	ADLY	Lyc P.G. de Gennes - DIGNE	LC
PASCAL, Éric	ADCG	Clg Petit Prince - GIGNAC LA NERTHE	LC
POUGET, Ludovic	ADLP	Lyc PROF. Charles Privat - ARLES	LC
PRUET, Thierry	ADCG	Clg Massenet - MARSEILLE	LC
QUEINNEC, Jean-Marie	ADCG	Clg Elsa Triolet - MARSEILLE	LC
REISDORFF, Éric	ADCG	Clg Campagne Allemand - MARSEILLE	LC
RONARC'H, Marie	ADCG	Clg G. Péri - GARDANNE	LC
RUIZ, Laure	ADCG	Clg Vieux Port - MARSEILLE	LC
SAIGNES, Véronique	ADCG	Clg Simiane - SIMIANE COLLONGUE	LC
SEBACH-VOEGELIN, Yannick	ADCG	Clg Pierre Puget - MARSEILLE	LC
TATA, Chantal	ADCG	Clg P. Eluard - PORT DE BOUC	LC

AMIENS

ARAB, Ali	ADCG	Clg A. France - MONTATAIRE	LC
BARONNET, Marie-Pascale	ADCG	Clg Ponthieu Zac - ABBEVILLE	LC
BERVAS, Christelle	ADCG	Clg F. Truffaut - CHARLY SUR MARNE	LC
BINAN, David	ADLY	Lyc Paul Claudel - LAON	LC
BRUN, David	ADLY	Lyc Européen - VILLERS COTTERETS	LA
CARION, Luc	ADCG	Clg Pierre de la Ramée - SAINT QUENTIN	LC
CHICHE, Colette	ADCG	Clg E. Herriot - NOGENT SUR OISE	LC
CIOLEK, Marie-Claude	ADCG	Clg Michelet - CREIL	LC
COCU, Sylvie	ADCG	Clg Les Terriers - PONT STE MAXENCE	LC
CORRE, Emmanuel	ADLY	Lyc Lamarck - ALBERT	LC
COUVELAERE, Laurence	ADCG	Clg Victor Hugo - CHAUNY	LC
CYPRIEN, Matthias	ADLY	Lyc Langevin - BEAUVAIS	LC
DHALLEINE, Éric	ADLY	Cité technique Jules Verne - CHATEAU THIERRY	LC
D'ISIDRO, Christine	ADCG	Clg Jean Moulin - SAINT QUENTIN	LC
FAUVELLE, Florence	ADCG	Clg Lefebvre - CORBIE	LC
FOLLET, Stéphane	ADCG	Clg Paul Eluard - GAUCHY	LC
FRABOULET, Philippe	ADLY	Lyc André Malraux - MONTATAIRE	LA
GENEAU, David	ADLP	Lyc PROF. Lavoisier - MERU	LC
GRANDJEAN, Marie-Pierre	ADCG	Clg D'Aramont - VERBERIE	LC
HENRY, Veronique	ADLP	Lyc PROF Ch. de Bovelles - NOYON	LC
KERSALE, Veronique	ADCG	Clg Le Nain - LAON	LC
LALLIER, Martine	ADCG	Clg Montmorency - FERRE EN TARDENOIS	LC
LAZARE, Nadine	ADCG	Clg Dussuchal - VILLERS COTTERETS	LC
LELONG, Fabienne	ADLY	Lyc Hugues Capet - SENLIS	LC
PELTIER, Nathalie	ADCG	Clg Racine - CHATEAU THIERRY	LA

AFFECTATION DES ENTRANTS 2009

PROT-CHARLES, Herve	ADCG	Clg Henri Beaumont - BEAUVAIS	LC
QUERIC, Valerie	ADCG	Clg Jules Verne - LA CROIX SAINT OUEN	LC
VASSEUR, Arnaud	ADCG	Clg Gaston Vasseur - FEUQUIERES EN VIMEU	LC
VIERIN, Donatienne	ADCG	Clg G. Havez - CREIL	LC

BESANCON

BIZEUL, Dominique	ADCG	Clg CH. Peguy - VAUVILLERS	LC
BOILLIOD-CERNEUX, Joel	ADLP	LP Jules Ferry - DELLE	LC
BONGIOVANNI, Sophie	ADCG	Clg du Parc - BLETTERANS	LC
BRZUSTOWSKI, Yves-Paul	ADCG	LP Les Huisselets - MONTBELIARD	LC
BURILLARD, Thierry	ADLP	Lyc PROF H. Fertet - GRAY	LC
CAVALLIER, Malika	ADLP	Lyc PROF. J. Prévert - DOLE	LC
DAGUENET, Dominique	ADLY	Clg Gerome - VESOUL	LC
DILLARD, Philippe	ADLY	Lyc. E. Faure - MORTEAU	LC
FAGAUT, Ludovic	ADCG	Clg Entre deux Velles - SAONE	LC
GAUTHIER, Catherine	ADLY	Lyc des Haberges - VESOUL	LC
GOMEZ De Segura, Béatrice	ADLP	Lyc PROF. Denis Diderot - BAVILLIERS	LC
GUILLOT, Aurélie	ADLY	Lyc Métiers du bois - MOUCHARD	LC
GUTTIN, Christine	ADLY	Cité scolaire Pré Saint Sauveur - SAINT CLAUDE	LC
MILLOT, Fanny	ADLY	Lyc Lumière - LUXEUIL LES BAINS	LC
PARENT, Daniel	ADLY	Lyc Viette - MONTBELIARD	LC
PARIS, Laurence	ADCG	Clg J. Bauhin - AUDINCOURT	LC
PETER, Pierre-Philippe	ADCG	Clg Delaunay - GRAY	LC
VALENTIN, Karine	ADCG	Clg Léonard de Vinci - BELFORT	LC

BORDEAUX

BAGGIO-THOMAS, Carol	ADCG	Clg Francisco Goya - BORDEAUX	LC
BENOIST, Caroline	ADCG	Clg J. Prévert - BOURG	LC
CAMELOT, Isabelle	ADCG	Clg Théophile de Viau - LE PASSAGE	LC
CHADFFAUD, Claire	ADCG	Clg Jean Rostand - MONTPON MESNESTROL	LC
CORREIA, Françoise	ADLY	Lyc Pré de Cordy - SARTLAT LA CANEDA	LC
DEDIEU, Muriel	ADLY	Lyc Charles Despiau - MONT DE MARSAN	LC
DEGUILLAUME, Fabienne	ADLY	Lyc Odilon Redon - PAUILLAC	LC
DUBOIS, Catherine	ADCG	Clg E. Faure - STE FOY LA GRANDE	LC
DUFAU, Vincent	ADLY	LycEE J. Monod - LESCAR	LC
GILLES, Sylvie	ADLP	Lyc PROF. Jehan Dupérier - ST MEDARD EN JALLES	LC
GODARD, Nadine	ADCG	Clg François Mauriac - SAINTE EULALIE	LC
GRENIER, Dominique Sophie	ADCG	Clg Crochepierre - VILLENEUVE SUR LOT	LC
KAMARZINE, Florence	ADCG	Clg Germillac - TONNEINS	LC
LECLERE-GUILLOMO, Marie-Pierre	ADCG	Clg Cheverus - BORDEAUX	LC
LESCARRET, Philippe	ADLP	Lyc PROF métiers de l'habitat - GELOS	LC
MARRE, Coralie	ADCG	Clg Paul Esquinance - LA REOLE	LC
PEILLON, Patrick	ADLY	Lyc Victor Duruy - MONT DE MARSAN	LC
PIEROT, Sylvie	ADLY	Lyc Val de Garonne - MARMANDE	LC
PLAS, Edwige	ADCG	Clg H. de Navarre - COUTRAS	LC
RAVACHE, Stéphane	ADCG	Clg Manon Cormier - BASSENS - CARBON BLANC CDX	LC
SARY, Helene	ADLY	Lyc Stendhal - AIGUILLON	LC
SAVIGNAC, Caroline	ADCG	Clg Mauriac - ST MEDARD EN JALLES	LC
THI XUAN, Christine	ADLY	Lyc Jean Renou - LA REOLE	LC

CAEN

ABGRALL, Éric	ADCG	Clg Léopold Sédar Senghor - IFS	LC
ALOMALOO, Jean-Pierre	ADCG	Clg Laplace - LISIEUX	LC
COLIN, Catherine Marie	ADCG	Clg Jean Castel - ARGENCES	LC
DUFLOS, Sylvie	ADCG	Clg André Maurois - DEAUVILLE	LC
GALHARRET, Stephanie	ADLP	Lyc PROF. M. Mezen - ALENCON	LC
GRELAUD, Céline	ADLY	Lyc Arcisse de Caumont - BAYEUX	LC
GUEGUEN, Yoan	ADCG	Clg Quintefeuille - COURSEULLES SUR MER	LC

JORGE, Ernest	ADCG	Clg Brunet - CAEN	LC
LARAY, Éric	ADLP	Lyc PROF. Jules Verne - MONDEVILLE	LC
LETOUZE, Pascale	ADCG	Clg les Provinces - OCTEVILLE	LC
LOCHER, Christian	ADLP	Lyc PROF. P. Cornu - LISIEUX	LC
LOISEL, Sandra	ADLP	Lyc PROF. les Sapins - COUTANCES	LC
LOISEL, Stéphane	ADCG	Clg E. Zola - LA GLACERIE	LC
MALGORN, Éric	ADCG	Clg Félix Buhot - VALOGNES	LC
MOUCHEL, Richard	ADCG	Clg Jules Ferry - QUERQUEVILLE	LC
PIEL, Catherine	ADLY	Lyc Jean Rostand - CAEN 4	LC
PRIETO, Maxime	ADLP	Lyc PROF. A. de Caumont - BAYEUX	LC
RODRIGUEZ, Fabrice	ADLY	Lyc Henri Cornat - VALOGNES	LC
SLIMANO, M'hamed	ADCG	Clg Huet - HEROUVILLE ST CLAIR	LC
TROUSSIER, Pascal	ADLY	Lyc Gabriel - ARGENTAN	LC

CLERMONT-FERRAND

BAILLY, Laurent	ADCG	Clg Onslow - LEZOUX	LC
BESSETTE, Bénédicte	ADCG	Clg les Célestins - VICHY	LC
BOST, Jérôme	ADLY	Lyc Dupuy - LE PUY EN VELAY	LC
CHAZETTE, Annie	ADCG	Clg G. Pompidou - CONDAT	LC
DEFRANCE, François	ADLP	Lyc Albert Einstein - MONTLUCON	LC
DUMAIT, Éric	ADCG	Clg Charles Peguy - MOULINS	LC
FONTENEAU, Florence	ADCG	Clg Jules Ferry - VICHY	LC
LAGARRIGUE, Jacques	ADCG	Clg B. Pascal - SAINT FLOUR	LC
MITTON, Ludovic	ADLY	Lyc Geneviève Vincent - COMMENTRY	LC
VANDERDONCKT, Jean Rémy	ADCG	Clg Molière - BEAUMONT	LC

CRÉTEIL

AFCHAR, Ferid	ADCG	Clg Rabelais - VITRY SUR SEINE	LC
AISSAOUI, Farid	ADLY	Lyc Joliot Curie - DAMMARIÉ LES LYS	LC
AMERI, Youssef	ADCG	Clg Barbusse - SAINT DENIS	LC
AMIOT, Marie-France	ADLY	Lyc Galilée - COMBS LA VILLE	DE
AOUN, Aïcha	ADCG	Clg Joliot Curie - STAINS	LC
ASTRUC, Régis	ADCG	Clg Jean Jaurès - MONTFERMEIL	LC
BILLOT, Pascale	ADCG	Clg Guy Moquet - VILLEJUIF	LC
BOBIN, Jean-Michel	ADCG	Clg Victor Duruy - FONTENAY SOUS BOIS	LC
BODINO, Michele	ADCG	Clg Mme de la Fayette - COULOMMIERS	DE
BOMANE, Saïb	ADLP	Lyc PROF. Théodore Monod - NOISY LE SEC	LC
BONATY, Nouria	ADCG	Clg Paul Langevin - DRANCY	LC
BOURRIENNE, Christelle	ADCG	Clg Olympe de Gouges - NOISY LE SEC	LC
BOUYAHIA, Tassadite	ADCG	Clg Romain Rolland - TREMBLAY EN FRANCE	LC
BRIVAL-POTTAM, Henriette	ADLY	Lyc Les Pannevelles - PROVINS	LC
BUDIMIROVIC, Yannick	ADLP	Lyc PROF. JB Clément - GAGNY	DE
BURC, Christophe	ADCG	Clg Politzer - BAGNOLET	DE
CAILLE, Alain	ADCG	Clg La Guinette - VILLECRESNES	LC
CATINOT, Karen	ADCG	Clg Pierre de Ronsard - ST MAUR DES FOSSES	LC
CHABAUD, Veronique	ADLY	Lyc Cotton - MONTREUIL	LC
CHAINED, Bernard	ADCG	Clg Brossolette - MELUN	LA
CHANIAL, Cecile	ADCG	Clg P. de Geyter - SAINT DENIS	LC
COGNET, Jean-Roch	ADCG	Clg Musselburgh - CHAMPIGNY SUR MARNE	LC
COGOLUEGNES, Odile	ADCG	Clg Jacques Prévert - NOISY LE SEC	LC
COLOMBO, Claudine	ADCG	Lyc Jacques Brel - LA COURNEUVE	LC
CORNIQUEL, Stéphane	ADLY	Lyc Marcel Cachin - SAINT OUEN	DE
CUNY, Helene	ADCG	Clg Nicolas de Stael - MAISONS ALFORT	LC
DAUTRESME, Isabelle	ADCG	Clg Liberté - CHEVILLY LARUE	LC
DAVID, Lucas	ADCG	Lyc Henri Becquerel - NANGIS	LC
DELATTRE, Laure	ADCG	Clg International - FONTAINEBLEAU	DE
DJAFFAR, Najoe	ADLY	Lyc Léonard de Vinci - TREMBLAY EN FRANCE	DE
DUMONTIER, Philippe	ADCG	Clg Henri Dunant - MEAUX	DE

AFFECTATION DES ENTRANTS 2009

EYMARD, Adeline	ADCG	Clg Les Hyverneaux - LESIGNY	LC
FLORET, Liane	ADCG	Clg Jules Valles - CHOISY LE ROI	LC
FONT Y BOSCH, Catherine	ADCG	Clg de la Pléiade - SEVRAN	LC
FONTAINE, Veronique	ADCG	Clg La Courtille - SAINT DENIS	DE
FORNONI, Pascale	ADCG	Clg Victor Hugo - CRETEIL	LA
GAY, Martine	ADCG	Clg Cézard - FONTAINEBLEAU	DE
GRAGNIC, Florent	ADLY	Lyc Honoré de Balzac - MITRY MORY	LC
GUIGUE, Arnaud	ADCG	Clg Lakanal - VITRY SUR SEINE	DE
GUILBERT, Philippe	ADLY	Lyc G. Brassens - VILLENEUVE LE ROI	LC
HAAB, Claudine	ADLY	Lyc Wallon - CHAMPIGNY SUR MARNE	LA
HAMROUNI, Djamila	ADCG	Clg Jacques Prévert - REBAIS	LC
HELIAS-RIBIERE, Christine	ADCG	Clg Arche Guedon - TORCY	LC
HEROT, Bruno	ADCG	Clg Martin du Gard - EPINAY SUR SEINE	LC
HERRMANN, Lilian	ADCG	Clg Pierre de Montereau - MONTEREAU	LC
HEUZE, Thomas	ADCG	Clg Pablo Picasso - MONTFERMEIL	LC
HOARAU, Mederic	ADLY	Lyc PROF. C. Ader - TOURNAN EN BRIE	LC
ISHAK-BOUSHAKI, Boualem	ADCG	Clg Pablo Neruda - GAGNY	LC
JETIN, Claudine	ADCG	Clg Molière - IVRY SUR SEINE	DE
JEUNE, Maxime	ADLY	Lyc Sabatier - BOBIGNY	LC
JOURDAIN, Stephanie	ADCG	Clg Louise Michel - CLICHY SOUS BOIS	DE
KAUFMANN, Laurent	ADLY	Lyc Liberté - ROMAINVILLE	LC
KAYSER, Marie Noëlle	ADCG	Clg Liberté - DRANCY	LA
LADER, Yannick	ADLP	Lyc PROF. Jean Moulin - VINCENNES	LC
LAGIERE, Valerie	ADCG	Clg J. Perrin - VITRY SUR SEINE	LA
LAMANDE, Stephanie	ADCG	Clg Langevin - ALFORTVILLE	LC
LARROUY, Maumus	ADCG	Clg Jean Vilar - VERT ST DENIS	LC
LE GAC, Corinne	ADCG	Clg Amédée Laplace - CRETEIL	LC
LEGRIS, Carine	ADLY	Lyc François Rabelais - DUGNY	LC
LEISTEL, Pierre	ADCG	Clg Descartes - TREMBLAY EN FRANCE	LC
LEPAROUX, Pierre	ADLY	Lyc Bézout - NEMOURS	LC
LEROY, Emmanuel	ADCG	Clg R. Rolland - CLICHY SOUS BOIS	LC
MARON, Catherine	ADCG	Clg Maria Callas - COUNTRY	LC
MERCIER, Bruno	ADCG	Clg Federico Garcia Lorca - SAINT DENIS	DE
MERIO, Christine	ADCG	Clg Pierre et Marie Curie - VILLIERS SUR MARNE	LC
MONTFALCON, Severine	ADCG	Clg Jean Lurçat - VILLEJUIF	LC
MOREAU, Patrick	ADCG	Clg Gregh - CHAMPAGNE SUR SEINE	LC
MUCHA, Emmanuelle	ADCG	Clg des Remparts - ROZAY EN BRIE	LC
NOBECOURT, Sophie	ADCG	Clg République - BOBIGNY	LC
PAU, Emmanuel	ADLP	Lyc Blaise Cendrars - SEVRAN	LC
PERRIN, Richard	ADLP	Lyc M. Utrillo - STAINS	LC
PETIT, Pascale	ADCG	Clg Jean Macé - FONTENAY SOUS BOIS	LC
PETOIN, Ludovic	ADCG	Clg Victor Hugo - AULNAY SOUS BOIS	LC
PICARD, Christelle	ADCG	Clg Didier Daurat - LE BOURGET	LC
PIETTE, Lelourec	ADCG	Clg Robert Doisneau - DAMMARIE LES LYS	LA
RAULIN, Basile	ADCG	Clg Adolphe Chérioux - VITRY SUR SEINE	LA
RICHEN, Christine	ADCG	Clg J. Offenbach - SAINT MANDE	LC
RIPOCHE, Laurence	ADCG	Clg H. Barbusse - ALFORTVILLE	DE
ROUGIER, Christophe	ADCG	Clg Camille Saint Saens - LIZY SUR OURCQ	LC
SALAH, Serge	ADCG	Clg Painlevé - SEVRAN	LC
SANTOS DA SILVA, Caryl	ADCG	Clg Jean Campin - LA FERTE GAUCHER	LC
SARRAZIN, Nathalie	ADLP	Lyc PROF Armand Guillaume - ORLY	LC
STANOWSKI, Benoit	ADCG	Clg Marcel Cachin - LE BLANC MESNIL	LC
SURGEUL, Raphaelae	ADCG	Clg Jean Jacques Rousseau - LE PRE ST GERVAIS	LC
TEXIER, Emmanuel	ADLY	Lyc M. Perret - ALFORTVILLE	LC
THIENTA, Aminata	ADLY	Lyc E. Hénaff - BAGNOLET	DE
THOUVENY, Marie-Claude	ADCG	Clg du Fort - SUCY EN BRIE	DE
TIJUS, Jacqueline	ADCG	Clg Pablo Neruda - AULNAY SOUS BOIS	LA
VALQUIN, Marie-Line	ADCG	Clg Centre - VILLEJUIF	LC

VERDEIL, Didier	ADCG	Clg Françoise Giroud - VINCENNES	LC
VEYLON, Béatrice	ADLY	Lyc J. Feyder - EPINAY SUR SEINE	DE
VOLPOET, Sebastien	ADCG	Clg Politzer - IVRY SUR SEINE	LC
WALLET, Nathalie	ADLP	Lyc PROF. Champlaiin - CHENNEVIERES SUR MARNE	LC
YELOUASSI, Leonard	ADCG	Clg Evariste Galois - EPINAY SUR SEINE	LA
ZAMORD, Jocelyne	ADLY	Lyc d'application ENNA - SAINT DENIS	DE
ZUBER, Isabelle	ADCG	Clg Rolland Garros - VILLENEUVE ST GEORGES	LA

DIJON

ABDESLAM, Nadia	ADCG	Clg Clos de Pouilly - DIJON	LC
ARMOGATHE, Fatima	ADLY	Lyc des métiers de l'automobile, - CHALON SUR SAONE	LC
BARBERIO, Marie Josee	ADLP	Lyc PROF Le Mont Chatelet - VARZY	LC
BARTHE, Fabienne	ADCG	Clg Champollion - DIJON	LC
BAUDELIN, Benoit	ADLY	Lyc WITTMER - CHAROLLES	LC
BEAL, Agnès	ADCG	Clg Saint Exupéry - MONTCEAU LES MINES	LC
BECK, Jean Christophe	EREA	EREA Alain Fournier - BEAUNE	LA
BEJIA, Salem	ADLY	Lyc Anna Judic - SEMUR EN AUXOIS	LC
BORDIER, Bruno	ADCG	Clg Robert Doisneau - CHALON SUR SAONE	LC
CHERRIER, Denis	ADCG	Clg Alexandre Dethou - BLENEAU	LC
CLUZEL, Marie Luce	PACG	Clg Felix Tisseaud - NUIT SAINT GEORGES	LA
COMETTI, Marcellin	ADCG	Clg La Croix Menée - LE CREUSOT	LA
DAUROX, Catherine	ADCG	Lyc Jacques Amyot - AUXERRE	LC
DESMEDT, Nadine	ADLY	Lyc Léon Blum - LE CREUSOT	LC
DIEDRICH, Jacques	ADCG	Clg Anne Frank - MONTCHANIN	LC
DIMEUR, Jean Luc	ADCG	Clg Louise Michel - CHAGNY	LC
DOUDEAU, Françoise	ADLP	Lyc PROF. P. Beregovoy - FOURCHAMBAULT	LC
DROUIN, Laurence	ADCG	Clg du Gâtinais - SAINT VALERIEN	LC
DURNEY, Michel	PACG	Clg Emile Lepitre - LAIGNES	LA
FOUCRIER, Michel	PACG	Clg Achille Millien - PREMERY	LA
FRANÇOIS, Luc	ADCG	Clg Bibracte - CHATEAU CHINON VILLE	DE
GALVANI, Axel	ADLP	Lyc PROF. Antoine - CHENOVE	LC
GARMATUK, Pierre	ADCG	Clg La Chataigneraie - AUTUN	LC
GAUTRON, Marie Isabelle	ADLY	Lyc Bonaparte - AUTUN	LC
GUICHARD, Françoise	ADCG	Clg Centre - LE CREUSOT	LC
INGRASSIA, Thierry	ADCG	Clg Henri Vincenot - LOUHANS	LC
LABRUNE, Marie Line	ADLY	Lyc J. Renard - NEVERS	LC
LALLEMENT, Veronique	ADCG	Clg R. Schuman - MACON	LC
LEROUULLEY, Jocelyne	ADCG	Clg en Bagatelle - TOURNUS	LC
LOQUIN, Isabelle	ADLY	Lyc Catherine et Raymond Janot - SENS	LC
LOURDOU, Magali	ADCG	Clg 8 MAI - GUEUGNON	LC
MARQUET, Brigitte	ADCG	Clg Genevoix - DECIZE	LC
MARTIGNAC, Marie Hélène	ADCG	Clg Louis Pasteur - SAINT REMY	LC
MARTIN, Marion	ADCG	Clg Les Épontots - MONTCENIS	DE
MESSERLI, Bruno	ADCG	Clg Claude Tillier - COSNE COURS SUR LOIRE	LC
PARISOT, Claude	ADLY	Lyc Chevalier d'Eon - TONNERRE	LC
PETIT, Lionel	ADLY	Lyc Clos Maire - BEAUNE	LC
PILLARD, Colette	ADCG	Clg Vieux Fresne - GUEUGNON	DE
PIMPY, Danielle	ADCG	Clg Boris Vian - TALANT	LC
RETOURNARD, Didier	ADCG	Clg Christiane Perceret - SEMUR EN AUXOIS	DE
ROBEZ MASSON, Agnès	ADCG	Clg P. Larousse - TOUCY	DE
ROBIN, Philippe	ADCG	Clg M. Aymé - SAINT FLORENTIN	DE
ROSSI, Guillaume	ADCG	Clg Saint Exupéry - MACON	LC
ROUBERTIE, Laurence	ADCG	Clg Vivant Denon - SAINT MARCEL	LC
ROUSSEAU, François	ADLY	Lyc Pierre-Gilles de Gennes - COSNE SUR LOIR	LA
SAILLARD, Sonia	ADCG	Clg Aumeunier Michot - LA CHARITE SUR LOIRE	LC
SCHALLER, Andréa	ADCG	Clg Roger Boyer - CUISEAUX	DE
SEGURET, Claude	ADCG	Clg Jean Bertin - ST GEORGES SUR BAULCHE	LA
SINTES, Pierre	EREA	EREA Claude Brosse - CHARNAY LES MACON	LA

AFFECTATION DES ENTRANTS 2009

TAILFER, Corinne	ADCG	Clg Parc des Chaumes - AVALLON	LA
TOMASELLI, Claire	ADCG	Clg Bachelard - DIJON	LC

GRENOBLE

ALBANET, Anne-Laure	ADLY	Lyc Eaux Claires - GRENOBLE	LC
BAUD, Eliette	ADCG	Lyc PROFESSIONNEL - MOUTIERS	LC
BAUSSART, Odile Marie	ADLY	Lyc les Catalins - MONTELMAR	LC
BELLINGHERY, Marie-Helene	ADCG	Clg Prévost - VILLARD DE LANS	LC
BENARD, Marie-Stéphanie	ADLP	Lyc PROF. Aubry - BOURGOIN JALLIEU	LC
BERLIOZ, Martine	ADLP	Lyc PROF. La Cardinière - CHAMBERY	LC
BOCQUET, Vincent	ADLY	Lyc Louise Michel - GRENOBLE 2	LC
BOISIER, Frédérique	ADCG	Clg Le Verney - SALLANCHES	LC
CALANDRY, Bernadette	ADLP	Lyc PROF. Du Chablais - THONON LES BAINS	LC
CASTERAN, Alain	ADCG	Clg CL. ET G. Grange - SEYSSUEL	LC
CHARVOZ, Christian Andre	ADCG	Clg la Vanoise - MODANE	LC
COUDORE, Raphael	ADCG	Clg Beauregard - CRAN GEVRIER	LC
DAYOT, Bernard	ADLP	Lyc V d'Indy - PRIVAS	LC
DE PIERI, Valérie	ADLY	Lyc La Pléiade - PONT DE CHERUY	LC
GAUTIER, Laurence	ADCG	Clg Jean Monnet - BOURG DE PEAGE	LC
GOUJON, Emmanuelle	ADCG	Clg Marc Sangnier - SEYSSINS	LC
GUIGUIZIAN, Graziella	ADLY	Lyc Buisson - VOIRON	LC
GUIRAL, Gilles	ADCG	Clg Jacques Brel - BEAUREPAIRE	LC
IBBA, Florence	ADLP	Lyc PROF Grand Arc - ALBERTVILLE	LC
IUNG, Pascale	ADLY	Lyc ELie Cartan - LA TOUR DU PIN	LC
JACQUELIN, Laurent	ADLY	Lyc Emmanuel Mounier - GRENOBLE 2	LC
JOUGLA, Catherine	ADCG	Clg Europa - MONTELMAR	LC
JUGLAIR, Frederic	ADLY	Lyc André Argouge - GRENOBLE	LC
JULLIEN, Bruno	ADCG	COLLEGE - SAINT CHEF	LC
KHADRI, Horia	ADCG	Clg Martin Luther King - CHARVIEU	LC
KOTOWSKY, Daniel	ADLY	Lyc Louise Michel - GRENOBLE 2	LC
LANNE-PETIT, Michel	ADCG	Clg Le Laoul - BOURG ST ANDEOL	LC
MANGIN, Cyrille	ADCG	Clg J. J. Gallay - SCIONZIER	LC
MARASCHIN, Thierry	ADLY	Lyc Astier - AUBENAS	LC
MAURIANGE, Éric	ADCG	Clg Marcel Bouvier - LES ABRETS	LC
MINGUEZ, Corinne	ADCG	Clg Pré bénit - BOURGOIN JALLIEU	LC
MULLER, Éric	ADLY	Lyc M. Gimond - AUBENAS	LC
PELOUX, Jacques	ADCG	Clg la Moulinière - DOMENE	LC
PERRIN, Annie Cecile	ADCG	Clg G. Anthonioz de Gaulle - CLUSES	LC
PIGAULT, Gwenaelle	ADCG	Clg R. Blanchard - ANNECY	LC
SCHEFFLER, Jean Luc	ADCG	Clg Pierre et Marie Curie - MONTMELIAN	LC
SERGI, Joseph	ADLY	Lyc Herriot - VOIRON	LC
VANAKER, Nathalie	ADLY	Lyc La Saulaie - SAINT MARCELLIN	LC
VIDAUD, Michael	ADLY	Lyc Gustave Jaume - PIERRELATTE	LC

GUYANE

AVRIL, Jean Pierre	ADLY	Clg Remire II - REMIRE MONTJOLY	LC
GELLY, Florence	ADLY	Lyc Saint Laurent III - SAINT LAURENT DU MARONI	LC
JEAN BAPTISTE, Myrtha	ADCG	Clg Henri Agarande - KOUROU	LC
KIDIRI, Adrien	ADCG	Clg Léo Othilly - MANA	LC
MELON, Corinne	ADCG	Clg Paul Kapel - CAYENNE	LC
SUCHET, Béatrice	ADLY	Lyc Melkior Garre - CAYENNE	LC

LILLE

BARD, Frédéric	ADCG	Clg Albert Roussel - TOURCOING	LC
BONACORSI, Florence	ADLP	Lyc PROF Hainaut - VALENCIENNES	LC
BUCQUOYE, Thierry	ADCG	Clg Wallon - MERICOURT	LC
BUQUET, Martine	ADCG	Clg le Parc - HAUBOURDIN	LC
BUTERA, Silvana	ADCG	Clg Germinal - BIACHE ST VAAST	LC

CARRON, Philippe	ADLY	Lyc Jan Lavezzari - BERCK SUR MER	LC
CARTON, Arnaud	ADCG	Clg Van Der Meersch - ROUBAIX	LC
CONSTANTIN, Lionel	ADCG	Clg Jean Jaurès - CALAIS	LC
COURTIN, Valérie	ADLY	Lyc Léonard de Vinci - CALAIS	LC
COURTOIS, Pascal	ADCG	Lyc PROF. F. Léger - COUDEKERQUE BRANCHE	LC
CROCHON-DANNEAU, Geneviève	ADCG	Clg Boris Vian - MARCK	LC
DEBIEVRE-AVINEE, Hélène	ADCG	Clg René Descartes - LOOS	LC
DELHELLE, Séverine	ADCG	Clg Jean Jaurès - AIRE SUR LA LYS	LC
DESCHRYVER, Olivia	ADLP	Lyc PROF. A. Kastler - DENAIN	LC
DESHAYS, Bertrand	ADCG	Clg Delegorgue - COURCELLES LES LENS	LC
DESSIN-PLANCHON, Marie	ADLP	Lyc PROF. A. Jurenil - DENAIN	LC
DUQUENOY-PRUVOST, Denise	ADLP	Lyc PROF. F. Tristan - LILLERS	LC
DUROT, Dominique	ADCG	Clg Albert Camus - BRUAY LA BUISSIÈRE	LC
ENTRESSANGLE, Fleur	ADCG	Clg André Malraux - LAMBRES LEZ DOUAI	LC
FOIRATIER, Patrick	ADLP	Lyc PROF. LL Boilly - LA BASSEE	LC
GAVOIS, Lisiane	ADCG	Clg Jean Jaurès - ETAPLES	DE
GAY-PORTIER, Laurence	ADCG	Clg Théodore Monod - ANICHE	LC
GUENIN-GOURGEOT, Sophie	ADCG	Clg Auguste Perier - HAUTMONT	LC
GUERAZEM, Rabah	ADCG	Clg de Mouvaux - BONDUES	LC
HUILLIER, Corinne	ADLP	Lyc PROF. R. Rolland - FEIGNIES	LA
LANG-SALVADOR, Claude	ADCG	Clg du Moulin blanc - ST AMAND LES EAUX	LC
LAURENT-GRAVELINE, Véronique	ADCG	Clg Debeyre - BEUVRY	LC
LEBRUN, Claude	ADCG	Clg Jean Rostand - ARMENTIÈRES	LC
LECOEUCHE-BERT, Christine	ADCG	Clg Paul Langevin - SALLAUMINES	LC
LEMAIRE, Martine	ADCG	Clg L. Vadez - CALAIS	LC
LEMOINE, Laurence	ADCG	Clg Coutelle - MAUBEUGE	LA
LEROY-DUMINIL, Christine	ADCG	Clg La Morine - SAINT OMER	LC
LESNIK, Alain	ADLY	Lyc Lazare Carnot - ARRAS	DE
LEVIS, Fabrice	ADLP	Lyc PROF. Ile Jeanty - DUNKERQUE	DE
MACQ-MATHON, Sandrine	ADCG	Clg Romain Rolland - WAZIERS	LC
MAINGUY, Pascal	ADCG	Clg E. Rostand - BRUAY LA BUISSIÈRE	LC
MANTONI, Marie Thérèse	ADLP	Lyc PROF. A. Malraux - BETHUNE	LA
MAREMMO, Hodane	ADCG	Clg Sévigné - ROUBAIX	LC
MAY, Pierre	ADCG	Clg F. Mitterrand - THEROUANNE	LC
MEHAIEB, Molkair	ADCG	Clg Jean Zay - FEIGNIES	LC
MORGENTHALER, Bernard	ADLP	Lyc PROF. Cousteau - WASQUEHAL	LA
MOUZAY, Evelyne	ADCG	Clg Victor Hugo - SOMAIN	DE
PICQUE, Thierry	ADCG	Clg Boris Vian - COUDEKERQUE BRANCHE	DE
PLOMION, Bruno	ADCG	Clg Michelet - LENS	LC
POISSON-PAINDAVOINE, Sophie	ADCG	Clg Pays de L'Alloeu - LAVENTIE	LC
QUILLIOT, Patrick	ADCG	Clg Guillaume Budé - MAUBEUGE	LC
REBENA-COCQUET, Caroline	ADCG	Clg Esplanade - SAINT OMER	LC
SAYSSET, Nathalie	ADLP	Lyc PROF. Turgot - ROUBAIX 1	LC
SCHERPEREEL, Steve	ADCG	Clg Jules Verne - GRANDE SYNTHE	LC
TARLIER, Fabienne	ADCG	Clg Bras d'Or - MONTREUIL	DE
VAAST, Mathieu	ADCG	Clg République - CALAIS	LC
VASTEL, Dominique	ADCG	Clg Jean Zay - FACHES THUMESNIL	DE
WAGON, Doris	ADCG	Clg Paul Eluard - VERMELLES	LC
WYRWA-CIESLEWICZ, Sandrine	ADCG	Clg Henri Wallon - DIVION	LC

LIMOGES

BELLANGER, Marina	ADCG	Clg Martin Nadaud - GUERET	LC
BOUDY, Celine-Anna	ADCG	Clg Freyssinet - OBJAT	LC
CABROL, Isabelle	ADCG	Clg Langevin - SAINT JUNIEN	LC
CHALOPIN, Corinne	ADCG	Clg Picart le Doux - BOURGANEUF	LC
CHUM, Phalynn	ADCG	Clg A. d'Arsonval - ST GERMAIN LES BELLES	LC
DE CHARRIERE, Laurence	ADLY	Cité scolaire Darnet - ST YRIEIX LA PERCHE	LC
GUILLEMOT, Agnès	ADCG	Clg Eugène Jamot - AUBUSSON	LC

AFFECTATION DES ENTRANTS 2009

HAMON, Isabelle	ADCG	Clg Clémenceau - TULLE	LC
LAFONT, Michel	ADCG	Clg Jacqueline Soulange - BEAULIEU SUR DORDOGNE	LC
LAURENCIER, Fabrice	ADCG	Clg Jean Moulin - AMBAZAC	LC
LE HIR, Cecile	ADLP	Lyc PROF Danton - BRIVE	LC
MADRANGE, Virginie	ADCG	Cité scolaire Bernard Palissy - ST LEONARD DE NOBLAT	LC
PLACIDO, Valerie	ADLY	Lyc Cabanis - BRIVE LA GAILLARDE	LC
SECCO, Florence	ADLY	Lyc PROF Danton - BRIVE	LC

LYON

ALBERTI, Corine	ADLY	Lyc Edouard Branly - LYON	LC
ATTARI, Allel	ADCG	Clg Evariste Galois - MEYZIEU	LC
BELLI, Esther	ADCG	Cité scolaire internationale - LYON 07	LC
BONDAZ, Lionel	ADCG	Clg Jean de Verrazane - LYON	LC
CHABOT, Christelle	ADCG	Clg Emile Cizain - MONTLUEL	LC
CHARLY, Cinthia	ADLP	Lyc PROF. A. Cuzin - CALUIRE ET CUIRE	LC
DE LA CROIX, Sylvie	ADCG	Clg Grignard - LYON	LC
DUCEPT, Claudie	ADCG	Clg Portail rouge - SAINT ETIENNE 2	LC
DULOQUIN, Rémi	ADLY	CITE SCOL. Internationale - LYON 07	LC
EBEL, Jean Yves	ADLY	Lyc Beauregard - MONTBRISON	LC
FANGET, Fabien	ADCG	Clg Casares - RILLIEUX LA PAPE	LC
GERUSSI, Viviane	ADCG	Clg de la Dombes - SAINT ANDRE DE CORCY	LC
GIARDI, Marie-Paule	ADCG	Clg Puits de la Loire - SAINT ETIENNE 1	LC
GRAND, Nathalie	ADCG	Clg Louise Michel - RIVE DE GIER	LC
GUYON, Elise	ADCG	Clg Gaston Baty - PELUSSIN	LC
HABCHI, Omar	ADLP	Lyc PROF. du bâtiment - BRON	LC
JACQUIS, Sébastien	ADCG	Clg Jean Compagnon - REYRIEUX	LC
JOLY, Stéphane	ADLP	Lyc PROF A. THOMAS - ROANNE	LC
KAKAVIATOS, Denis	ADCG	Clg Utrillo - LIMAS	LC
LEBREC, Arnaud	ADLP	Lyc PROF. F. Cevert - ECULLY	LC
LYONNET-FLORET, Céline	ADCG	Clg Gambetta - SAINT ETIENNE	LC
MACAIRE, Evelyne	ADCG	Clg La Platière - THIZY	LC
MALAIZE, Laurent	ADCG	Clg Jean Moulin - LYON	LC
MARION, Olivier	ADLY	Lyc Colbert - LYON	LC
MOREL, Marina	ADCG	Clg Théodore Rosset - MONTREAL LA CLUSE	LC
MOSCA LECA, Malvina	ADCG	Clg Jean Rostand - SAINT CHAMOND	LC
PIQUER, Nora	ADLY	Lyc du Forez - FEURS	LC
POMMATEAU, Laurent	ADLY	Lyc International - FERNEY VOLTAIRE	LC
RICHARD, Hayette	ADLY	LycEE R. Doisneau - VAULX EN VELIN	LC
RICHARD, Karine	ADCG	Clg Aragon - VENISSIEUX	LC
RICHEZ, Pascal	ADCG	Clg de Bans - GIVORS	LC
ROCHAS, Catherine	ADCG	Clg Poulnard - BAGE LA VILLE	LC
ROCHE, Samuel	ADCG	Clg J. Duclos - VAULX EN VELIN	LC
ROUSSELOT, Nelly	ADCG	Clg de l'Huppe - MONTREVEL EN BRESSE	LC
TEYSSÉDRE, Caroline	ADCG	Clg Gabriel Rosset - LYON	LC
THIBAUD, Colette	ADLY	Lyc Herriot - LYON 03	LC
TODISCO, Michèle	ADCG	Clg le Dorlay - LA GRAND CROIX	LC
WACHENHEIM, Barbara	ADCG	Clg Monnet - LYON	LC
ZAPATA-ARRICAU, Martine	ADLY	Lyc Jean Monnet - SAINT ETIENNE 2	LC

MONTPELLIER

ARMAND, Rémi	ADCG	Clg Joseph Delteil - LIMOUX	LC
BIDET, Philippe	ADLY	Lyc Vallot - LODEVE	LC
BORGEON, Valérie	ADCG	Clg Pic Saint Loup - ST CLEMENT DE RIVIERE	LC
CAUSSE, Alexandre	ADLP	Lyc PROF. J. FIL - CARCASSONNE	LC
CEBE, Pascale	ADCG	Clg Paul Valéry - ROQUEMAURE	LC
CHAPELLE, Georges	ADLP	Lyc PROF. Voltaire - NÎMES 2	LC
DECILAP, Catherine	ADCG	Clg Le Redounet - UZES	LC
GUILLOU, Pascal	ADLP	LP G. Brassens - BAGNOLS SUR CEZE	LC

GUILLOUX, Julien	ADCG	Clg Jules Valles - NÎMES	LC
LAFAY, Xavier	ADCG	Clg Climatique - FONT ROMEU ODEILLO VIA	LC
LAMBOLEZ, Didier	ADCG	Clg les Fontaines - BOUILLARGUES	LC
LORBLANCHET, Pascal	ADLY	Lyc Camargue-Hemingway - NÎMES	LC
LOZAR, Renaud	ADCG	Clg les Deux Pins - FRONTIGNAN	LC
MARTIN, Florent	ADCG	Clg Mme de Sévigné - PERPIGNAN	LC
NICOL, Éric	ADCG	Clg les Garrigues - MONTPELLIER 4	LC
ROUSSEY, Lionel	ADCG	Clg Joliot Curie - AIGUES MORTES	LC
SALVAT, Nicolas	ADLY	Lyc Deodat de Séverac - CERET	LC
SEBERT-MONTELS, Stéphane	ADCG	Clg Max Rouquette - SAINT ANDRE DE SANGONIS	LC
SENTOU, Arnaud	ADCG	Clg Romain Rolland - NÎMES	LC
VAUGEOIS, Alexandre	ADCG	Clg du Mourion - VILLENEUVE LES AVIGNONS	LC

NANCY METZ

ANDREANI, Jean Marc	ADCG	Clg de l'Arboretum - MORHANGE	
ANDREANI, Jean-Marc	ADCG	Clg de l'Arboretum - MORHANGE	LA
BATIOT, Francis	ADCG	Clg du Justemont - VITRY SUR ORNE	LA
BEN CHIKH, Layla	ADLY	Clg Charlemagne - THIONVILLE	LC
BONNAMOUR, Xavier	ADCG	Clg La Haie Griselle - GERARDMER	LC
BUSSON, Philippe	ADLP	Lyc PROF. Levassor - DOMBASLE	LC
CHAMPION, Laurence	ADCG	Clg Charles de Gaulle - FAMECK	LC
CHRETIEN, Myriam	ADLY	Lyc Claude Gelée - EPINAL	LC
DE CIANCIO, Catherine	ADCG	Clg la Source - AMNEVILLE	LC
DE OLIVEIRA, Silvio	ADCG	Clg Charlemagne - BRUYERES	LC
DOFFAGNE, Stéphanie	ADLY	Lyc PROF. Viviani - EPINAL	LC
DUCREUX, Virginie	ADCG	Clg G. de la Tour - NANCY	LC
DUFOSSE, Hervé	ADCG	Clg Untersteller - STIRING WENDEL	LC
FISCHER, Brigitte	ADCG	Clg Maurice Barres - VERDUN	LC
FLORENTIN, Jérôme	ADCG	Clg Julienne Farenc - DOMBASLE SUR MEURTHE	LC
GRANATA, Céline	ADCG	Clg de la Forêt - KEDANGE SUR CANNER	LC
HUMBERT, Patrick	ADLY	Lyc Gaspard Monge - HAYANGE	LC
JANVIER, Gisèle	ADLY	LP Camille Claudel - REMIREMONT	LC
KOEHL, Karine	ADCG	Clg René Cassin - GUENANGE	LA
KOUDI AZIOUNE, Samia	ADCG	Clg Les Gaudinettes - MARANGE SILVANGE	LC
KRIEGEL, Frédéric	ADCG	Clg Mangin - SARREBOURG	LC
LAFFRA, Martine	ADCG	Clg JV Daubié - BAINS LES BAINS	LC
LECLERCQ-DORY, Michèle	ADLP	Lyc PROF. H. Bardot - PONT A MOUSSON	LA
MARQUETTE, Christine	ADCG	Clg Albert Camus - MOULINS LES METZ	LC
MARTINS, Anne	ADCG	Clg Elsa Triolet - THAON LES VOSGES	LC
MOURLON, Florence	ADLY	Lyc Poincaré - BAR LE DUC	LC
MUSZUMANSKI, Gisèle	ADCG	Clg Erkmann Chatrian - PHALSBOURG	LC
PETITJEAN, Virgine	ADLY	Lyc Lapicque - EPINAL	LC
ROSSO-DEBORD, Nicolas	ADCG	Clg La Fontaine - LAXOU	LA
SAINOUX, Muriel	ADCG	Clg le Herapel - COCHEREN	LA
SANNA, Léonarda	ADCG	Clg Robert Aubry - LIGNY EN BARROIS	LC
TESTEVIDE, Nathalie	ADCG	Clg Charlet - REMIREMONT	LC
VILLEMEN-BERARD, Corinne	ADCG	Clg Alphonse Cytère - RAMBERVILLERS	LC
ZAMPIERI, Christophe	ADCG	Clg Hauts Blemont - METZ	LC

NANTES

BEAUDET, Fabrice	ADLY	Lyc Yourcenar - LE MANS	LC
BERTHE, Yannick	ADLY	Lyc du Grand Air - LA BAULE ESCOUBLAC	DE
BORDAS, Anne-Marie	ADLY	Lyc Lavoisier - MAYENNE	DE
CHALME, Sophie	ADLY	Lyc de l'Hyrome - CHEMILLE	LC
CHARCOLIN, Thierry	ADLY	Lyc Jean Monnet - LES HERBIERS	LC
DEBOURBE, Vincent	ADCG	Clg Garcie Ferrande - ST GILLES CROIX VIE	LC
DERENNE, Valérie	ADCG	Clg Jean Louis Bernard - BAIS	DE
DORE-BARELLI, Michelle	ADLY	Lyc David d'Angers - ANGERS	DE

AFFECTATION DES ENTRANTS 2009

DUPLEIX, Valérie	ADCG	Clg Janequin - AVRILLE	LC
DUPREY, Patrick	ADCG	Clg J. Renard - LAVAL	LC
DUPUY, Pierre	ADCG	Clg S. Allende - REZE	LC
EDWARDS, Jocelyne	ADCG	Clg Corentin Riou - MOUTIERS LES MAUXFAITS	LC
EPLÉ, Fabien	ADCG	Clg Schuman - CHATEAUBRIANT	LC
FERET, Frank	ADCG	Clg Jean Rostand - CHATEAU GONTIER	LC
GABORIAU, Thierry	ADCG	Clg P et M. Curie - LE PELLERIN	LC
GARNAULT-BOUHIÉ, Claudie	ADLY	Lyc Duplessis Mornay - SAUMUR	LC
GENTILHOMME, Béatrice	ADCG	Clg Jean Mermoz - NOZAY	LC
GIFFARD, Annie	ADLY	Lyc Le Mans Sud - LE MANS	DE
GUIGNET, Chris-Eric	ADCG	Clg Roland - SAINT NAZAIRE	LC
HUSTACHE, Delphine	ADLY	Lyc Ambroise Paré - LAVAL	LC
ISAMBERT, Marguerite	ADCG	Clg Petit Versailles - LA FLÈCHE	LC
JONCOUX, Maryline	ADCG	Clg Benjamin Delessert - SAUMUR	LC
JULLIEN, Claude-Marie	ADCG	Clg Trémolières - CHOLET	LC
LANDRY, David	ADCG	Clg André Tiraqueau - FONTENAY LE COMTE	LC
LE RHUN, Joëlle	ADCG	Lyc PROF. Etienne Lenoir - CHATEAUBRIANT	LC
LENOIR, Jean	ADCG	Clg David d'Angers - ANGERS	LC
LISCOET, Nathalie	ADCG	Clg Claude Debussy - ANGERS	LC
MAHE, Erwan	ADCG	Clg Jean Vilar - ANGERS	LC
MAIGNAN, Tony	ADCG	Clg Alfred de Musset - ECOMMOY	LC
MAINIL, Dorothée	ADLP	Lyc PROF. Guitton - LA ROCHE SUR YON	LC
MARGARIT, Carole	ADCG	Lyc Atlantique - LUCON	LC
MATHIEU, Vincent	ADCG	Clg La Coutancière - LA CHAPELLE SUR ERDRE	LC
MEGIE, Éric	ADCG	Clg Louis Cordelet - PARIGNE L'EVEQUE	LC
MEUNIER, Didier	ADCG	Clg François Grudé - CONNERRE	LC
MILLE, Gerald	ADCG	Clg Trouve - Chauvel - LA SUZE SUR SARTHE	LC
PAROBECK, Catherine	ADCG	Clg René Couzinet - CHANTONNAY	LC
PIERRE, Emmanuel	ADCG	Clg Petite Lande - REZE	LC
SAUVAGE, Etienne	ADCG	Lyc Le Mans Sud - LE MANS	LC
SICEAUX, Nathalie	ADCG	Clg Herriot - LA ROCHE SUR YON	LC
THIBAUD, Loïc	ADCG	Clg La Neustrie - BOUGUENAI	LC
TONDEUX, Stéphane	ADCG	Clg Saint Excupéry - SAVENAY	LC
ZAHER, Fabrice	ADCG	Clg G. Philippe - CARQUEFOU	LC
ZARDJIAN, Catherine	ADLP	Lyc PROFESSIONNEL - MAMERS	DE

NICE

AMIGUES, Virginie	ADCG	Clg les Vallergues - CANNES	LC
ATTAL, Laurent	ADCG	Lyc PROF. P. Valéry - MENTON	LC
BOIRON, Anne	ADCG	Clg Django Reinhardt - TOULON	LC
BUZET, Laurent	ADCG	Clg les chênes - FREJUS	LC
CASSUBIE, Bruno	ADCG	Clg Esterel - ST RAPHAEL	LC
COURTY, Sandrine	ADCG	Clg Picasso - VALLAURIS	LC
DANIEL, Genevieve	ADCG	Clg Vallées du Paillon - CONTES	LC
ELHABIRI, Malika	ADCG	Clg Les Mimosas - MANDELIEU LA NAPOULE	LC
FAURE, Christine	ADCG	Clg Jules Verne - CAGNES SUR MER	LC
HEAMS, Isabelle	ADCG	Clg Antoine Risso - NICE	LC
IVANOFF, Nathalie	ADCG	Clg Wallon - LA SEYNE SUR MER	LC
LAREDO, Olivia	ADCG	Clg André Malraux - LA FARLEDE	LC
LASRY, Laurence	ADCG	Clg - VIDAUBAN	LC
LE ROHELLEC, Alexandra	ADCG	Clg Jules Romain - NICE	LC
LEBOUTET, Olivier	ADCG	Clg Marie Curie - LA SEYNE SUR MER	LC
MANIEL, Emmanuel	ADCG	Clg E. Roux - LE CANNET	LC
METZGER, Denis	ADCG	Clg Lou Castellas - SOLLIES PONT	LC
POLPO, Jean-Marc	ADCG	Clg St Vallier de Thiey - SAINT VALLIER DE THIEY	LC
PRINCIPIANO, Francois	ADCG	Clg la Marquisanne - TOULON	LC

ORLÉANS TOURS

ANGLES, Bruno	ADCG	Clg Bauchant - CHATEAU RENAULT	LC
AURIOL, Catherine	ADCG	Clg Les Ménigouttes - LE BLANC	LC
AZOULAY, Catherine	ADCG	Clg Emile Zola - CHATEAUDUN	LC
BARBARAT, Sylvie	ADLP	LP J. d'Alembert - ISSOUDUN	LC
BARENTON, Nicole	ADCG	Clg Jean Moulin - NOGENT LE ROI	LC
BENAMZA, Stéphanie	ADCG	Clg Joseph Paul Boncour - SAINT AIGNAN	LC
BEYNEL, Liliane	ADCG	Clg Louis Armand - DREUX	LC
BONNETTAT, Sébastien	ADCG	Clg Champ de la Motte - LANGEAIS	LC
BORRUEL, Dominique	ADLP	Lyc PROF. F. Dolto - OLIVET	LC
BRECIE, Linda	ADLY	Lyc Pasteur - LE BLANC	LC
BRIAN, Rémy	ADCG	Clg Picasso - CHALETTE SUR LOING	LC
CAILLEAUD, Dominique	ADCG	Clg les Capucins - CHATEAUROUX	LC
CHARDAC, Agnès	ADLP	Lyc PROF. M. Nadaud - ST PIERRE DES CORPS	LC
CIZEL, Pierrick	ADCG	Clg G. Yvon - VENDOME	LC
DAURIOL, Michael	ADLY	Lyc Giraudoux - CHATEAUROUX	LC
DECHARTRE, Stéphane	ADCG	Clg Arche du Lude - JOUE LES TOURS	LC
DOLEANS, Carole	ADCG	Clg Clément Janequin - MONTOIRE SUR LE LOIR	LC
DUTHEIL, Annie	ADCG	Lyc PROF. Chateaufort - ARGENTON SUR CREUSE	LC
FRADIN, Annabelle	ADCG	Clg Saint Exupéry - CONTRES	LC
FRECHET, Ghislaine	ADCG	Clg Montesquieu - ORLEANS	LC
GAUDIN, Frédérique	ADLP	Lyc PROF. J. Guehenno - SAINT AMAND MONTROND	LC
GUILLAUMET, Isabelle	ADCG	Lyc PROF. les Charmilles - CHATEAUROUX	LC
JACQUES, Sandra	ADCG	Clg Louis Pasteur - LA CHAPELLE ST MESMIN	LC
JANUARIO, Carlos	ADLY	Lyc Voltaire - ORLEANS 2	LC
KHAY, Abdelaziz	ADCG	Clg Les Clorisseaux - POILLY LEZ GIEN	LC
KLEIN, Jean-Philippe	ADCG	Clg Meunier - NOGENT LE ROTROU	LC
LARDUINAT-SULEIMAN, Pascale	ADCG	Clg Rabelais - TOURS	LC
LECLERC, Patrice	ADCG	Clg Gérard Philippe - AUBIGNY SUR NERE	LC
LOTTE, Sylvia	ADCG	Clg André Malraux - AMBOISE	LC
LUCCIONI, Gilles	ADCG	Clg Jacques Prévert - SAINT JEAN LE BLANC	LC
MACE, Christian	ADCG	Clg Albert Sidoine - BONNEVAL	LC
MARCHAND, Anne	ADCG	Clg Valette - SAINT AMAND MONTROND	LC
MARIET, Michael	ADCG	Clg Lamartine - TOURS	LC
MARTIAL-TELL, Agnès	ADCG	Clg Montaigne - TOURS	LC
MAUPAS RABINE, Pascaline	ADCG	Clg Pierre et Marie Curie - DREUX	LC
MOURET, Catherine	ADLY	Lyc George Sand - LA CHATRE	LC
NACU, Christophe	ADCG	Clg Touvent - CHATEAUROUX	LC
NERRAND, Emmanuel	ADCG	Clg J. Ph. Rameau - TOURS	LC
NICOLAS, Frédéric	ADCG	Clg Jean Moulin - CHARTRES	LC
OKALA, Michel-De-Dieu	ADLY	Lyc Dessaignes - BLOIS	LC
PENE, Xavier	ADCG	Clg Begon - BLOIS	LC
PETIT, Marc	ADCG	Clg Gaston Cousteau - MEUNG SUR LOIRE	LC
PIAT, Elisabeth	ADCG	Clg Bazille - BEAUNE LA ROLANDE	LC
REY, Monique	ADLY	Lyc Jean Zay - ORLEANS	LC
SAINTE LOUIS AUGUSTIN, Marie Louise	ADCG	Clg Paul Rebout - MONTLOUIS SUR LOIRE	LC
SANTUCCI, Jean-Luc	ADCG	Clg Gaston Huet - VOUVRAY	LC
SIMON, Gwen-Aël	ADCG	Clg Alain Fournier - ORLEANS	LC
SOMMIER, Dominique	ADLY	Lyc B. Pascal - CHATEAUROUX	LC
SOUBRA, Florence	ADCG	Clg Mozart - ANET	LC
SUMAN, Sacha	ADCG	Clg Jean Rostand - SAINT GERMAIN DU PUY	LC

PARIS

BREUZOT POURAGEAUD, Frédérique	ADLY	Lyc D'Alembert Cuir - PARIS	FF
CESARUS, Dinah	ADCG	Clg Françoise Dolto - PARIS	LC
CORLOSQUET, Laurence	ADLY	Lyc Boule - PARIS 12	LC
THURA, Guillaume	ADCG	Clg Gambetta - PARIS	LC

COMMAULT, Gilles	ADCG	Clg Anatole le Braz - SAINT BRIEUC	LC
FRANÇOIS, Yann	ADCG	Clg Feval - DOL DE BRETAGNE	LC
GIRARD, Jérôme	ADCG	Clg MAX JACOB - JOSSELIN	LC
GOURIOU, Gaëdig	ADCG	Clg Bourgchevreuil - CESSON SEVIGNE	LC
GUILLEMOT, Stéphan	ADCG	Clg Joseph Kerbellec - QUEVEN	LC
HAGOPIAN, Estelle	ADCG	Clg Echange - RENNES	LC
HORELLOU, Françoise	ADCG	Clg du Querpon - MAURE DE BRETAGNE	DE
HUON, Hervé	ADCG	Clg du Val de Rance - PLOUER SUR RANCE	LC
JAMBOU, Anne-Marie	ADCG	Clg Jules Ferry - QUIMPERLE	LC
JAN, Catherine	ADCG	Clg L. Guilloux - MONTFORT SUR MEU	LC
JONCOUR, Éric	ADCG	Clg Kerzouar - SAINT RENAN	LC
LAVENANT, Caroline	ADCG	Clg Le chêne vert - BAIN DE BRETAGNE	LC
LE GALL, Hervé	ADCG	Clg ALAIN - CROZON	LC
LE MONTREER, Yveline	ADCG	Clg Ernest Renan - TREGUIER	DE
MELEARD, Corinne	ADCG	Clg Aulne - CHATEAUNEUF DU FAOU	LC
MEYNIER, Christophe	ADCG	Clg G. Langlais - PONTIVY	DE
MORVAN, Magali	ADCG	Clg Jacques Prévert - GUINGAMP	LC
PEYRE, Cyrille	ADCG	Clg Laennec - PONT L'ABBE	LC
RIDARD, Pascal	ADCG	Clg Les sept îles - PERROS GUIREC	LC
SALAÜN, Éric	ADCG	Clg Kérichen - BREST 9	LC
SICHE, Gilles	ADCG	Clg Le Goffic - LANNION	LC
SOFIANOS, Didier	ADCG	Clg Romain Rolland - PONTIVY	DE
TABARNOUST, Mohamed	ADCG	Clg Georges Brassens - LE RHEU	LC
THIERRY, Yves	ADCG	Clg Les Livaudières - LOUDEAC	DE
TROALEN, Geneviève	ADCG	Clg Yves Coppens - LANNION	LC

ROUEN

ABSIRE, Pascale	ADCG	Clg Le Cèdre - CANTELEU	LC
ARLERI, Corinne	ADLY	Lyc G. Brassens - NEUFCHATEL EN BRAY	LC
ARTAUT, Brigitte	ADLP	Lyc PROF. F. Léger - GRAND COURONNE	LC
AVONDE, Sophie	ADCG	Clg la Côte des deux amants - ROMILLY SUR ANDELLE	LC
BARBEY, Bruno	ADCG	Clg M. de Vlamincq - VERNEUIL SUR AVRE	LC
BIASSADILA, Valérie	ADLY	Lyc A. Perret - LE HAVRE	LC
BIVEL, Christophe	ADCG	Clg Léo Lagrange - LE HAVRE	LC
BLAUTE, Marie Christine	ADCG	Clg Pablo Picasso - GISORS	LC
BOUCHARD, Daniel	ADCG	Clg Henri Wallon - LE HAVRE	LC
BOURDIN, Sophie	ADLP	Lyc PROF. Marcel Sembat - SOTTEVILLE LES ROUEN	LC
BRULIN, Sophie	ADCG	Clg Victor Hugo - GISORS	LC
BRUNO, Christine	ADCG	Clg La Hève - SAINTE ADRESSE	LC
CAPAROS-CASTEL, Nicole	ADCG	Clg Maeterlinck - LUNERAY	LC
CARON, Sylvie	ADCG	Clg Paul Bert - FECAMP	LC
CARTELET, Nicole	ADCG	Clg Pablo Neruda - EVREUX	LC
CHEVALIER, David	ADCG	Clg Eugène Noël - MONTVILLE	LC
DANIEL, Constance	ADCG	Clg Louis Philipe - EU	LC
DELAMARE, Frédéric	ADLY	Lyc Buisson - ELBEUF	LC
DUBOIS, Véronique	ADCG	Clg Jacques Brel - CLEON	LC
DUMAS, Florence	ADCG	Clg Jules Verne - DEVILLE LES ROUEN	LC
FOUCRIER, Bruno	ADCG	Clg Jacques Émile Blanche - ST PIERRE LES ELBEUF	LC
HAFSAOUI, Mamar	ADLP	Lyc Val de Seine - LE GRAND QUEVILLY	LC
HAIZE, Rayanna	ADLY	Lyc Fresnel - BERNAY	LC
HAUDIQUER, Angelique	ADLY	Lyc A. Maurois - ELBEUF	LC
HEBERT, Sophie	ADLP	Lyc PROF. Colbert - LE PETIT QUEVILLY	LC
HERMIER, Virginie	ADCG	Clg Jean Cocteau - OFFRANVILLE	LC
KITTEN, Hugues	ADLY	Lyc Claude Monet - LE HAVRE	LC
LAGE, Antonio	ADLY	Lyc Modeste Leroy - EVREUX	LC
LE MEVEL, Erwoane	ADCG	Clg Diderot - LE PETIT QUEVILLY	LC
LELEU, Lionel	ADCG	Clg Rollon - GOURNAY EN BRAY	LC
LESIEUR, Arnaud	ADCG	Clg Roger Gaudeau - LES ANDELYS	LC

AFFECTATION DES ENTRANTS 2009

MANELLI, Emmanuelle	ADLY	Lyc Val de Seine - LE GRAND QUEVILLY	LC
MAUCOLIN, Jason	ADCG	Clg Jean de la Varende - BOURG ACHARD	LC
MAZANA, Brigitte	ADCG	Clg Sept Epis - ST ANDRE DE L'EURE	LC
MERLIN, Michael	ADCG	Clg René Coty - AUFFAY	LC
MIUS, Claudine	ADCG	Clg Calmette - NOTRE DAME GRAVENCHON	LC
MOLLET,	ADLP	Lyc PROF. R. Schumann - LE HAVRE	LC
MONTIER, Brigitte	ADLY	Lyc Georges Dumezil - VERNON	LC
PHILIPPE, Jean-Loup	ADCG	Clg Dauphin - NONANCOURT	LC
PLANCHOU, Claude	ADCG	Clg Mont Vallot - ELBEUF	LC
POUVATCHY, Michel	ADLP	Lyc PROF. L. Aragon - GISORS	LC
QUEVILLY, Frédérique	ADCG	Clg Louis Pasteur - LE PETIT COURONNE	LC
TILMANT, Axelle	ADLY	Lyc PROF. G. MAUPASSANT - FECAMP	LC

STRASBOURG

BRAUD, Philippe	ADCG	Clg Gérard de Nerval - HUNINGUE - VILLAGE NEUF	LC
CABANEL, Claire	ADCG	Clg Baldung Grien - HOERDT	LC
CARTIER, Caroline	ADCG	Clg de Ferrette - FERRETTE	LC
DA SILVA, Nadia	ADCG	Clg Jean de la Fontaine - GEISPOLHEIM	LC
DEVESA, Isabelle	ADLP	LP Charles Stoessel - MULHOUSE	LC
DUTRIEZ, Christine	ADCG	Clg Marcel Pagnol - WASSELONGNE	LC
EULER, Christophe	ADCG	Clg Jean Moulin - ROUFFACH	LC
GOETZ, Christine	ADCG	Clg du Bastberg - BOUXWILLER	LC
GUECHI, Kamel	ADCG	Clg Théodore Monod - OTTMARSHEIM	LC
HUVER, Christine	ADLP	Lyc PROF. Roosevelt - MULHOUSE	LC
KERAMPRAN, Gabrielle	ADCG	Clg Freppel - OBERNAI	LC
KIEFFER, Anne	ADCG	Clg J. J. Waltz - MARCKOLSHEIM	LC
LANG, Martine	ADCG	Clg Walch - THANN	LC
LEFEBVRE, Christophe	ADLY	Lyc Jean Mermoz - SAINT LOUIS	LC
LOESCH, Éric	ADLY	Lyc J. Storck - GUEBWILLER	LC
MARX BOHBOT, Rachel	ADCG	Clg Truffaut - STRASBOURG	LC
MATTER, Véronique	ADCG	Clg Nonnenbruch - LUTTERBACH	LC
MULLER, Christelle	ADLY	Lyc le Corbusier - ILLKIRCH GRAFFENSTADEN	LC
NIERENGARTEN, Claude Daniel	ADLY	Lyc Couffignal - STRASBOURG	LC
PABST, Bertrand	ADCG	Clg Schuman - BENFELD	LC
RAUSCHER, Christophe	ADLY	Lyc André Maurois - BISCHWILLER	LC
STEPHAN, Iphigénie	ADCG	Clg Kochersberg - TRUCHTERSHEIM	LC
THIBAU, Katia	ADLP	Lyc PROF. Goulden - BISCHWILLER	LC
WEISS, Philippe	ADCG	Clg V. Schoelcher - ENSISHEIM	LC

TOULOUSE

ALARY, Gislaine	ADCG	Clg Jules Verne - PLAISANCE DU TOUCH	LC
ALRIQUET, Jocelyne	ADCG	Clg Honoré de Balzac - ALBI	LC
BALANCA, Marie Ange	ADLP	Lyc PROF. Jean de Prades - CASTELSARRASIN	LC
BERRAHAL, Salah	ADCG	Clg Jacques Maure - CASTELGINEST	LC
BULLIER, Béatrice	ADCG	Clg René Cassin - SAINT ORENS GAMEVILLE	LC
CARASCO, Cedric	ADCG	Clg Climatique R. Billières - ARGELES GAZOST	LC
CELMA BERNUZ, Ana Maria	ADCG	Clg - FONTENILLES	LC
COLLY, Christine	ADCG	Clg François Mitterrand - MOISSAC	LC
CROUX, Frédérique	ADLY	Lyc Saverne - L ISLE JOURDAIN	LC
DAUJAM, Romain	ADLY	Lyc Paul Mathou - GOURDAN POLIGNAN	LC
DE SMIDT, Sonia	ADCG	Clg Carnot - AUCH	LC
DELESKIEWICZ, Anne	ADCG	Clg Chalets - TOULOUSE	LC
DUFOUR, Dominique	ADCG	Clg Jacqueline Auriol - VILLENEUVE TOLOSANE	LC
FASSOU, Dominique	ADCG	Clg Gambetta - RABASTENS	LC
GOTAS, Fatima	ADCG	Clg Condorcet - NAILLOUX	LC
HASSLAUER, Carole	ADCG	Clg Jules Ferry - VILLEFRANCHE LAURAGAIS	LC
HENRY, Olivier	ADCG	Clg Léo Ferré - SAINT LYS	LC
HEURTIN, Olivier	ADLP	Lyc PROF. Pardailhan - AUCH	LC

KAUFFMANN, Philippe	ADCG	Clg Léonard de Vinci - TOURNEFEUILLE	LC
LACAZE, Valérie	ADLP	Lyc PROF Jean Vigo - MILLAU	LC
LEPERS, David	ADCG	Clg Salinis - AUCH	LC
LLOANCI, Edwige	ADLY	Lyc Raymond Savignac - VILLEFRANCHE DE ROUERGUE	LC
MACAUX, Sylvie	ADCG	Clg Pasteur - GRAULHET	LC
MERIGUET, Dominique	ADCG	Clg Léo Ferré - GOURDON	LC
MESTRE, Sandrine	ADCG	Clg Claude Cornac - GRATENTOUR	LC
RABIOT, Benoît	ADCG	Clg Victor Hugo - COLOMIERS	LC
RAYNAUD, Viviane	ADCG	Clg - QUINT FONSEGRIVES	LC
ROQUES, Pascal	ADCG	Clg Michelet - TOULOUSE	LC
TESSEYRE, Jérôme	ADCG	Clg Labitrie - TOURNEFEUILLE	LC
VASLET, Olivier	ADCG	Clg les Clauzades - LAVAUR	LC

VERSAILLES

ANGELI, Jean-Louis	ADCG	Clg Vignaud - MORANGIS	LC
ANTETOMASO, Antoine	ADLY	Lyc Charles Petiet - VILLENEUVE LA GARENNE	LC
ARCHICHE/ABBADI, Anaya	ADCG	Clg P. de Champagne - LE MESNIL ST DENIS	LC
ARTAUD, Xavier	ADCG	Clg Clémenceau - MANTES LA JOLIE	LC
AUCOUTURIER, Florent	ADLY	Lyc Jules Ferry - CONFLANS SAINTE HONORINE	LC
AZAIS, Isabelle	ADCG	Clg Romain Rolland - BAGNEUX	LC
BACON,	ADCG	Clg Jean Lurçat - RIS ORANGIS	LC
BEKHTI, Houria	ADCG	Clg Marcel Pagnol - RUEIL MALMAISON	LC
BELHADJ, Hadda	ADCG	Clg Malraux - LOUVRES	DE
BELIN, Jean Luc	ADCG	Clg Georges Brassens - PERSAN	LC
BENYAHIA-AZNAG, Soraya	ADCG	Clg Jules Ferry - STE GENEVIEVE BOIS	LC
BERNARD, Mathieu	ADLP	Lyc PROF. L. Blériot - TRAPPES	LC
BERTILI, Gardy	ADCG	Clg Chabanne - PONTOISE	LC
BOIXEL, Sebastien	ADLY	Lyc de Villaray - GUYANCOURT	LC
BONFANTI, Catherine	ADLY	Lyc René Cassin - ARPAJON	LC
BOSCO, Stephane	ADCG	Clg Jean Monnet - FEUCHEROLLES	LC
BOUDJEMADI, Isabelle	ADCG	Clg Michelet - VANVES	DE
BOURDIN, Loic	ADCG	Clg Sonia Delaunay - GRIGNY	LC
BOUSCHARAIN, Karine	ADCG	Clg Rimbaud - AUBERGENVILLE	LC
BROUILLARD, Xavier	ADCG	Clg Georges Pompidou - VILLENEUVE LA GARENNE	LC
BUTY, Richard	ADCG	Clg Jean Monnet - BRIIS SOUS FORGES	LC
CERTAIN, Danielle	ADCG	Clg Les Hautiers - MARINES	LC
CHABERT, Anouk	ADCG	Clg Brassens - SAINT ARNOULT EN YVELIN	LC
CHALOPIN, Bruno	ADCG	Clg Blaise Pascal - PLAISIR	LC
CHAMPAIN, Deborah	ADCG	Clg M. Genevoix - MONTROUGE	LC
CHARLIER, Thierry	ADLY	Lyc Camille Claudel - VAUREAL	LC
CHEKROUN, Regine	ADCG	Clg n° 2 - BOIS COLOMBES	LC
CHNEGUIR, Abdelaziz	ADCG	Clg Les Grands Champs - POISSY	LC
CONSIGNY, Annie	ADCG	Clg Brossolette - CHATENAY MALABRY	LC
DELLA LONGA, Clara	ADCG	Clg Jean Macé - SURESNES	LC
DELORY, Catherine	ADCG	Clg André Chenier - MANTES LA JOLIE	LC
DRECQ, Nathalie	ADCG	Clg La Couldre - MONTIGNY BRETONNEUX	LC
DUCLOUX, Aude	ADCG	Clg Robespierre - GOUSSAINVILLE	LC
DUTANG, Helene	ADCG	Clg T. Masaryk - CHATENAY MALABRY	LC
ENJALBERT, Francois	ADCG	Clg Jacques Cartier - ISSOU	LC
EYRARD, Stephane	ADCG	Clg Bons Raisins - RUEIL MALMAISON	LC
FAILLENET, Béatrice	ADCG	Clg Le Village - EVRY	LC
FERAULT, Denis	ADCG	Clg Marie Curie - ETAMPES	LC
FONE, Helene	ADCG	Clg Joliot Curie - ARGENTEUIL	LC
FRANCILLETTE, Therese	ADCG	Clg les Bouvets - PUTEAUX LA DEFENSE	LC
GARCIA-LEVEQUE, Helene	ADCG	Clg Guyonnerie - BURES SUR YVETTE	DE
GAUTIER, Thi Nga	ADCG	Clg Le Chantemerle - CORBEIL ESSONNES	LC
GERMANY SELEUCUS, Sandra	ADCG	Clg de l'Ermitage - SOISY SUR SEINE	LC
GIRONDIN, Ketty	ADLY	Lyc Léonard de Vinci - SAINT WITZ	LC

AFFECTATION DES ENTRANTS 2009

GOMMARD, Josette	ADCG	Clg Olivier de Serres - VIRY CHATILLON	LC
GUETTA, Sophie	ADCG	Clg Paul Eluard - BRETIGNY SUR ORGE	LC
GUILLEMIN, Pascale	ADCG	Clg Ardillière de Nézant - ST BRICE SS FORET	LC
HARDOUIN, Françoise	ADCG	Clg M. Utrillo - MONTMAGNY	LC
JURBERT, Tony	ADLY	Lyc Doisneau - CORBEIL ESSONNES	LC
KRIEF, Christelle	ADCG	Clg Saint Exupéry - VANVES	LC
KUEHN, Nathalie	ADCG	Clg Raymond Poincaré - VERSAILLES	LC
LANDI, Cyndi	ADCG	Clg Paul Eluard - CHATILLON	DE
LARS, Noelle	ADCG	Clg Manet - VILLENEUVE LA GARENNE	LC
LEBERT, Alexis	ADCG	Clg Claude Monet - ARGENTEUIL	LC
LECLERC, Catherine	ADLP	Lyc PROF. A. Denis - CERNY	LC
LEIGNEL, Marie Pierre	ADCG	Clg Les Hauts Grillets - ST GERMAIN EN LAYE	LC
LEOPOLDIE, Karyn	ADLY	Lyc PROF. KASTLER - DOURDAN	LC
MAISONNIAL, Vincent	ADCG	Clg Vallées - LA GARENNE COLOMBES	LC
MANET, Stephanie	ADCG	Clg Buisson - JUVISY SUR ORGE	LC
MARCHAL, Marion	ADLY	Lyc Paul Emile Victor - OSNY	LC
MBENGUE MATANGA, Charles	ADCG	Clg - VILLABE	LC
METRAT, Denis	ADCG	Clg François Mauriac - LOUVRES	DE
MIGNARD, Isabelle	ADLY	Lyc Jean Rostand - MANTES LA JOLIE	LC
MOREAU, Murielle	ADLY	Lyc Jean Monnet - FRANCONVILLE	LC
MURAT, Valerie	ADCG	Clg Stendhal - FOSSES	LC
NEUMANN, Valerie	ADLP	Lyc PROF. J. Prévert - VERSAILLES	DE
NTEP, Marie-Madeleine	ADLY	Lyc Jacques Prévert - LONGJUMEAU	LC
PERINETTE, Jean Yves	ADCG	Clg Pompidou - MONTGERON	LC
PIQUOT, Benoit Jean	ADCG	Clg Paul Eluard - GARGES LES GONESSE	LC
POUJOLAT, Cecile	ADCG	Clg La Justice - CERGY	LC
QUERARD, Myriam	ADCG	Clg Rondeau - RAMBOUILLET	LC
RICHARD, Sylvie Mireille	ADCG	Clg les Coutures - PARMAIN	LC
ROBBE, Helene	ADLP	Lyc PROF. Gustave Eiffel - MASSY	LC
ROUSSEAU, Françoise	ADLY	Lyc Van Gogh - AUBERGENVILLE	DE
SAADA, Martine	ADLP	Lyc PROF. Auguste Perret - EVRY	DE
SCHULMANN, Stephanie	ADLP	Lyc PROF du Vexin - CHARS	LC
SEMERIA, Catherine	ADLP	Lyc PROF La Coudre - TRAPPES	LC
SENE, Issa	ADCG	Clg Truffaut - GONESSE	LC
SID LAKHDAR, Ouahiba	ADCG	Clg Paul Eluard - VIGNEUX SUR SEINE	DE
SMITH, Anne	ADLY	Lyc Jean Monnet - LA QUEUE LEZ YVELINES	LC
SOSTHENE, Armelle	ADCG	Clg Delalande - ATHIS MONS	LC
SOUSA, André	ADCG	Clg Pablo Picasso - GARGES LES GONESSE	DE
TAVERGNE, Sebastien	ADCG	Clg Léon Blum - VILLEPREUX	LC
THUILLIER, Nathalie	ADLY	Lyc Léonard de Vinci - ST GERMAIN EN LAYE	LC
TIEVANT, Anne	ADCG	Clg F. Daubigny - AUVERS SUR OISE	LC
TOUITOU, Bruno	ADCG	Clg Louis Aragon - MONTIGNY LES CORMEILLES	LC
VALIERE, Fabrice	ADCG	Clg Evariste Galois - NANTERRE	LC
VERNET, Benedicte	ADCG	Clg les Bruyères - COURBEVOIE	LC
VETAUX, Nadine	ADLY	LYC Jules Verne - CERGY LE HAUT	LC
VETIER, Fabienne	ADCG	CLG Blaise Pascal - VIARMES	LC
YERNAUX, Franck	ADLY	LYC Saint Hilaire - ETAMPES	LC
ZOTTO, Nadine	ADCG	CLG Wanda Landowska - ST LEU LA FORET	LC



Prévoyance — Secours décès

UNE AIDE FINANCIÈRE IMMÉDIATE POUR VOS PROCHES

Depuis plusieurs années, une caisse de secours décès est constituée au sein du syndicat. Cette caisse assure, en cas de décès, le versement d'un capital de secours aux proches de l'adhérent. Aujourd'hui, le SNPDEN s'associe à la CNP, premier assureur de personnes en France, pour garantir la pérennité de ce service.

FAIRE FACE AUX PREMIERS FRAIS FINANCIERS

Envisager l'avenir sereinement, c'est aussi prévoir les risques. Le décès d'un proche met souvent la famille dans une situation délicate. C'est pourquoi le syndicat propose à ses **adhérents une solution simple, accessible et sûre**: la garantie Secours Décès. En choisissant ce service, vous assurez à vos proches, en cas de décès, le versement d'un **capital secours de 1 068,00 €, dans un délai de trois jours**. Cette aide financière immédiate libère vos proches des premiers frais financiers.

UNE SOLUTION POUR TOUS

L'adhésion à la garantie Secours Décès est **ouverte à tous les adhérents du SNPDEN**, actifs ou retraités. Le bureau national a fixé le montant de l'adhésion à la garantie Secours Décès à 12,96 € par an. Il s'agit d'un tarif unique pour tous les adhérents quel que soit leur âge.

UNE ADHÉSION SIMPLE ET IMMÉDIATE

Vous êtes déjà adhérent au SNPDEN ou vous allez le devenir cette année, vous avez moins de 50 ans : **il vous suffit de remplir la rubrique "Secours Décès" de votre fiche d'adhésion au syndicat**. Si vous avez plus de 50 ans, la garantie Secours Décès vous est également destinée. Vous allez simplement devoir effectuer un rachat de cotisations. Un exemple : vous avez 53 ans, au moment de l'adhésion à la garantie, vous allez racheter 3 années de cotisations (53 ans — 50 ans d'âge limite pour l'adhésion à la garantie).

Sachez que vous n'avez **aucun questionnaire médical** à remplir. L'adhésion est immédiate.

De plus, vous pouvez désigner **la personne de votre choix en tant que bénéficiaire** du capital secours. Vous indiquez ses coordonnées sur la fiche d'adhésion. Vous pourrez en changer en cours d'adhésion, si vous le souhaitez.

UN PARTENAIRE DE RENOM

Le SNPDEN a confié la gestion de la garantie Secours Décès à la CNP. Premier assureur de personnes en France, avec 14 millions d'assurés, la CNP est filiale du groupe Caisse des dépôts et consignations. L'expérience et le savoir-faire de la CNP sont pour nos adhérents une garantie de sécurité.

NOTICE D'INFORMATION CAISSE DE SECOURS DÉCÈS DU SNPDEN - À CONSERVER

1. LES ADHÉRENTS

Une Caisse de secours décès fonctionne depuis plusieurs années au SNPDEN (article S50 des statuts) ; la Caisse de Secours au décès est ouverte à titre facultatif à tout adhérent du SNPDEN, au moment de son adhésion et s'il est âgé de moins de cinquante ans. Toutefois, au-delà de cette limite, le rachat de cotisation est possible à raison d'une cotisation par année d'âge supplémentaire. Elle est également ouverte aux anciens adhérents appelés à d'autres fonctions sous réserve qu'ils aient satisfait aux dispositions ci-dessus et qu'ils continuent à acquitter la cotisation spéciale.

2. GARANTIE DU SECOURS

Le Congrès fixe le montant du secours qui, en cas de décès d'un adhérent, est envoyé d'urgence à son bénéficiaire. Actuellement, le capital de secours est de 1 068,00 €.

La garantie n'est accordée que si l'assuré est à jour de sa cotisation annuelle. La garantie prend effet à la date du

versement à la caisse de la cotisation annuelle fixée par année civile.

3. COTISATION ANNUELLE

Le Bureau National fixe le montant de la cotisation en fonction des dépenses effectuées à ce titre pendant les trois dernières années, soit à ce jour : 12,96 € par an, quel que soit l'âge de l'assuré.

4. GESTION

La Caisse vérifie les droits et constitue les dossiers de demandes de prestation avec les pièces justificatives suivantes :

- un extrait d'acte de décès de l'adhérent,
- un RIB, RIP ou RCE du bénéficiaire.

Le centre de gestion procède à la liquidation de la demande de prestation sous trois jours ouvrables et en effectue le règlement directement au bénéficiaire.

Pour bien remplir la fiche d'adhésion

1 LE NUMÉRO D'ADHÉRENT

- Ne concerne que les adhérents du SNPDEN en 2008-2009.
- Il s'agit du numéro d'adhérent (4 chiffres) figurant sur la carte 2008-2009 en dessous de l'académie.

2 CLASSE, ÉTABLISSEMENT EMPLOI

- Cocher les cases correspondant à votre situation, y compris les indices. L'indice total vous permet de calculer le montant de votre cotisation (point 5).

3 LE NUMÉRO D'IMMATRICULATION DE L'ÉTABLISSEMENT

- Sept chiffres et une lettre Rubrique à remplir avec une grande attention.

4 LA COTISATION À LA CAISSE DE SECOURS DÉCÈS (SD) Article S50 des statuts

- La caisse remet sans formalité et sans délai une somme de 1 068,00 € à l'ayant droit désigné de tout adhérent décédé (voir précisions dans l'article secours/décès dans ce numéro).

Adressez la fiche d'adhésion complétée à :

SNPDEN - ADHÉSIONS, 21 Rue Béranger - 75003 PARIS

Paiement par chèque :

Le paiement en deux fois est possible. Dans ce cas, adressez les deux chèques en même temps en précisant la date de mise en recouvrement du 2^e chèque, cette date ne devant pas dépasser le 1^{er} mars. Le montant du 1^{er} chèque doit être au moins égal à la moitié de la cotisation totale due.

trois fois. (voir fiche de demande et d'autorisation de prélèvement bancaire au verso).

En cas de choix de ce mode de paiement, faire parvenir l'adhésion et l'autorisation de prélèvement au siège. Le premier prélèvement sera effectué le 5 du mois suivant l'adhésion et la cotisation sera majorée de 1,52 € pour frais de dossier bancaire.

Il est possible de régler sa cotisation ainsi **jusqu'au 31 mars inclus. Après cette date, nous vous prions de bien vouloir régler par chèque.**

Prélèvement bancaire :

Nous vous proposons une possibilité de prélèvement automatique de la cotisation en

5 LES COTISATIONS

Pour les actifs, l'indice à prendre en compte est l'indice total qui figure dans le cadre 3 de la fiche d'adhésion et pour les retraités, le calcul se fait à partir du revenu principal (titre de pension).

VALEUR ANNUELLE DU POINT D'INDICE AU 1^{er} JUIN 2009 — 55,12 €

	SANS SECOURS DÉCÈS			AVEC SECOURS DÉCÈS			
	BASE	CB	PRÉLEVEMENT	BASE	CB	PRÉLEVEMENT	
STAGIAIRE 1^{re} ANNÉE	90,00 €	91,52 €	30,51 €	102,96 €	104,48 €	34,83 €	
INDICE NOUVEAU MAJORÉ + BONIFICATION INDICIAIRE + NBI	Inférieur à 551	126,78 €	128,30 €	42,77 €	139,74 €	141,26 €	47,09 €
	551 à 650	148,83 €	150,35 €	50,12 €	161,79 €	163,31 €	54,44 €
	651 à 719	170,88 €	172,40 €	57,47 €	183,84 €	185,36 €	61,79 €
	720 à 800	181,90 €	183,42 €	61,14 €	194,86 €	196,38 €	65,46 €
	801 à 880	190,17 €	191,69 €	63,90 €	203,13 €	204,65 €	68,22 €
	881 à 940	206,71 €	208,23 €	69,41 €	219,67 €	221,19 €	73,73 €
	941 à 1020	223,24 €	224,76 €	74,92 €	236,20 €	237,72 €	79,24 €
	supérieur à 1020	242,54 €	244,06 €	81,35 €	255,50 €	257,02 €	85,67 €

RETRAITÉS

COTISATION

« REVENU PRINCIPAL » MENSUEL BRUT FIGURANT SUR LA 1 ^{re} LIGNE DU BULLETIN DE PENSION		BASE	3 PRÉLEVEMENTS AUTOMATIQUES	BASE	OU 3 PRÉLEVEMENTS AUTOMATIQUES	
COMPRIS ENTRE		SANS LE SECOURS-DÉCÈS		AVEC LE SECOURS-DÉCÈS		
en deçà de	1 898 €	84,52 €	28,68 €	97,48 €	33,00 €	
	1 899 €	2 239 €	99,22 €	112,18 €	37,90 €	
	2 240 €	2 477 €	113,92 €	126,88 €	42,80 €	
	2 478 €	2 756 €	121,27 €	134,23 €	45,25 €	
	2 757 €	3 032 €	126,78 €	139,74 €	47,09 €	
	3 033 €	3 238 €	137,81 €	150,77 €	50,76 €	
	3 239 €	et au-delà	148,83 €	50,12 €	161,79 €	54,44 €

Fiche d'adhésion 2009/10

Adhérez en ligne !

Actif

À retourner à : SNPDEN - Adhésion • 21, rue Béranger • 75003 Paris

(Vous pouvez également adhérer en ligne sur www.snpden.net - paiement uniquement par carte bleue.)

ATTENTION, la gestion informatisée nous oblige à une prise en compte de données rigoureusement exactes.

AIDEZ-NOUS et facilitez le travail du secrétariat en remplissant très complètement cette fiche d'adhésion.

LISEZ BIEN les instructions jointes.

MERCI de nous renouveler votre confiance.

RENOUVELLEMENT NOUVEL ADHÉRENT

CHANGEMENT D'ADRESSE? Oui Non

FAISANT FONCTION DÉTACHEMENT LISTE D'APTITUDE LAURÉAT DU CONCOURS

ANNÉE D'ENTRÉE DANS LA FONCTION:

Autorisation de communiquer les renseignements ci-dessous (dans le cadre de la loi du CNIL):
(Merci de bien vouloir cocher les cases) Oui Non

N° ADHÉRENT DÉPARTEMENT ACADÉMIE

(4 chiffres)

H F Date de naissance:

NOM: PRÉNOM:

Classe: HC 1^{re} 2^e Échelon: Indice: } Total figurant sur la feuille de paye:

Établissement: 1^{er} 2^e 3^e 4^e 4^e ex. BI: }

Chef: → NBI:

Adjoint:

Indice total:

Établissement: LYCÉE COLLÈGE LYCÉE PROFESSIONNEL EREA SEGPA

AUTRES Préciser dans ce cas:

Établissement: N° d'immatriculation (7 CHIFFRES ET UNE LETTRE): →

Nom de l'établissement:

ADRESSE:

CODE POSTAL: VILLE:

Tél. établissement Fax établissement Tél. direct Tél. personnel Portable

Mèl: @

Secours décès (12,96 €): Oui Non

Si oui: renseignements concernant le bénéficiaire:

Nom: Prénom:

Adresse:

Code postal: Ville:

Montant de la cotisation SNPDEN

Secours Décès (éventuellement: 12,96 €)

Montant total du chèque

Règlement: CCP BANCAIRE PRÉLÈVEMENT

à: le:

Signature de l'adhérent:

Fiche d'adhésion 2009/10

À retourner à : SNPDEN - Adhésion • 21, rue Béranger • 75003 Paris

ATTENTION, la gestion informatisée nous oblige à une prise en compte de données rigoureusement exactes.
LISEZ BIEN les instructions jointes.

AIDEZ-NOUS et facilitez le travail du secrétariat en remplissant très complètement cette fiche d'adhésion.
MERCI de nous renouveler votre confiance.

RENOUVELLEMENT NOUVEL ADHÉRENT

CHANGEMENT D'ADRESSE? Oui Non

Autorisation de communiquer les renseignements ci-dessous (dans le cadre de la loi du CNIL):
 (Merci de bien vouloir cocher les cases) Oui Non

N° ADHÉRENT **R** DÉPARTEMENT ACADÉMIE
 (4 chiffres) (1) (1)

H F Date de naissance:

NOM: PRÉNOM:

ADRESSE TRÈS PRÉCISE:

CODE POSTAL: VILLE: TÉLÉPHONE:

Mèl: @

(1) Préciser l'académie de votre résidence de retraite **OU** l'académie de votre dernier poste si vous souhaitez y être rattaché.

TRÈS IMPORTANT: Indiquer avec précision votre situation dans le statut actuel (décret n° 2001-1 174 du 11 décembre 2001):

Classe: HC 1^{er} 2^e

Dernière fonction active { LYCÉE COLLÈGE LYCÉE PROFESSIONNEL EREA SEGPA
 CHEF D'ÉTABLISSEMENT ADJOINT
 DERNIER ÉTABLISSEMENT: CATÉGORIE
 AUTRES Préciser dans ce cas:

Revenu principal brut mensuel: , €

Secours décès (12,96 €): Oui Non

Si oui: renseignements concernant le bénéficiaire:
 Nom: Prénom:
 Adresse:
 Code postal: Ville:

Montant de la cotisation SNPDEN
 Secours Décès (éventuellement: 12,96 €)
 Montant total du chèque
 Règlement: CCP BANCAIRE PRÉLÈVEMENT
 à: le:
 Signature de l'adhérent:

Remarques ou suggestions...

questions réponses

...des parlementaires

...des ministres

Il paraît opportun de rappeler l'intitulé des différentes rubriques dans lesquelles sont présentées les réponses ministérielles.

1. VIE PROFESSIONNELLE
2. STATUT DES PERSONNELS DE DIRECTION
3. TRAITEMENTS ET INDEMNITÉS
4. VIE DES ÉTABLISSEMENTS
5. DÉCENTRALISATION
6. LOCAUX ET MATÉRIELS
7. ENSEIGNEMENT TECHNOLOGIQUE ET PROFESSIONNEL
8. FORMATION CONTINUE – GRETA
9. ÉDUCATION SPÉCIALISÉE
10. CLASSES PRÉPARATOIRES ET ENSEIGNEMENT POST – BACCALAURÉAT
11. ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
12. QUESTIONS PÉDAGOGIQUES
13. MOYENS MIS A LA DISPOSITION DES ÉTABLISSEMENTS
14. QUESTIONS FINANCIÈRES ET BUDGÉTAIRES
15. PERSONNELS ENSEIGNANTS ET D'ÉDUCATION
16. PERSONNELS NON ENSEIGNANTS
17. PROGRAMMES ET HORAIRES
18. RYTHMES SCOLAIRES
19. ÉLÈVES
20. PARENTS D'ÉLÈVES
21. VIE SCOLAIRE
22. EXAMENS
23. CONCOURS DE RECRUTEMENT (personnels)
24. HYGIÈNE – SÉCURITÉ – SANTÉ
25. AFFAIRES SOCIALES – BOURSES
26. PROBLÈMES DE RESPONSABILITÉ
27. DROIT SYNDICAL
28. FIN DE CARRIÈRE ET RETRAITE
29. CONSEILS ET COMITÉS
30. PERSONNELS A L'ÉTRANGER
31. STATISTIQUES DIVERSES

NB: **AN (Q)** = question posée par un député (Assemblée nationale) - **S (Q)** = question posée par un sénateur (Sénat).

Seules les réponses sont publiées, accompagnées des références du JO dans lequel les collègues qui le souhaitent pourront retrouver l'intégralité des questions réponses correspondantes.

3 TRAITEMENT ET INDEMNITÉS

AN (Q) n° 39925 du 20 janvier 2009
(M. Jean-Pierre Schosteck):
délais de versement des rémunérations des enseignants

Réponse (JO du 30 juin 2009, page 6567): Les modalités de prise en charge des personnels de l'Éducation nationale sont fixées en accord avec la direction générale des Finances publiques et rappelées, avant chaque rentrée scolaire, aux académies afin de raccourcir les délais de mise en paiement de leur rémunération. S'agissant des personnels déjà titulaires, bénéficiant d'une mutation à la rentrée scolaire, leur traitement indiciaire continue à leur être versé par leur académie d'origine jusqu'à la fin du mois de septembre. La régularisation du régime indemnitaire auquel ces agents ont droit, au titre de septembre, est faite par l'académie d'accueil sur la paie du mois d'octobre. Ce mécanisme permet de limiter les ruptures de rémunération des agents qui changent d'académie à la rentrée scolaire. S'agissant des agents nouvellement recrutés, ils doivent être rémunérés par leur académie d'affectation dès le mois de septembre. Des procédures dérogatoires ont été mises en place entre les rectorats et les trésoreries générales afin de permettre une prise en charge rapide de ces personnels avec, *a minima*, le versement d'acomptes pour le début de l'année scolaire. D'une manière générale, les délais de prise en charge des personnels nouvellement nommés dans une académie, à la rentrée scolaire, font l'objet d'un suivi particulier, dans la mesure où ils constituent un indicateur du projet annuel de performance présenté au Parlement. A la rentrée scolaire 2007, pour les personnels titulaires de l'enseignement public, le pourcentage d'agents ne bénéficiant d'aucune rémunération en septembre et octobre était de 0,84 %,

dans le premier degré, et de 0,94 %, dans le second degré. Des efforts importants ont déjà été consentis par les académies afin d'assurer, en bonne intelligence avec les services des trésoreries générales, une prise en charge financière aussi rapide que possible de l'ensemble des personnels du ministère, à chaque rentrée scolaire. Les efforts continuent dans ce sens.

11 ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

AN (Q) n° 47439 du 28 avril 2009
(M. Yves Durand):
perspectives de suppression de majoration de points aux concours d'entrée aux grandes écoles

Réponse (JO du 9 juin 2009, page 5636): Les majorations de points, qui ne sont pas généralisées à l'ensemble des concours d'accès aux grandes écoles scientifiques, trouvent leur origine dans la volonté de compenser le handicap que connaissent les élèves qui n'ont pas l'expérience des concours et qui ont disposé d'un temps de préparation moins long que les redoublants. Si l'on peut comprendre les motifs qui ont conduit à instituer ces dispositions, il apparaît cependant nécessaire de procéder à une expertise juridique et de dresser un bilan de leur mise en œuvre par les services organisateurs de concours. C'est sur la base de cette double analyse qu'une décision pourra être prise en totale connaissance de cause.

AN (Q) n° 47210 du 21 avril 2009
(M. Michel Ménard):
respect de la laïcité dans le cadre de l'accord de reconnaissance des diplômés avec le Vatican

Réponse (JO du 16 juin 2009, page 5894): L'accord entre la République française et le Saint-Siège, signé le 18 décembre 2008 et publié par décret n° 2009-427 du 16 avril 2009, porte, d'une part,



Christiane
SINGEVIN

sur la reconnaissance, pour poursuite d'études, des grades et diplômes délivrés sous l'autorité de l'État pour l'enseignement supérieur français et sur leur lisibilité auprès de toute autorité du Saint-Siège qui aurait à les connaître et, d'autre part, sur la reconnaissance, pour poursuite d'études, de grades et diplômes délivrés par le Saint-Siège et sur leur lisibilité auprès de toute autorité française qui aurait à les connaître. Il a pour but de faciliter l'examen, par les établissements d'enseignement supérieur de l'une des parties, des candidatures à la poursuite d'études présentées par des étudiants de l'autre partie. Il a une visée informative, descriptive, explicative et pédagogique à l'endroit des établissements et de la société civile. Cet accord n'ouvre pas de droit nouveau mais vise à faciliter et à améliorer les mobilités des étudiants. La reconnaissance n'est ni automatique, ni de droit. En effet, le protocole additionnel rappelle que l'autorité compétente pour prononcer ou non une reconnaissance pour poursuite d'études est l'établissement d'enseignement supérieur au sein duquel l'étudiant sollicite son inscription. En France, la réglementation en vigueur réserve à l'État le monopole de la collation des grades, des diplômes et des titres universitaires (art. L. 613-1 du *Code de l'éducation*) et ne permet pas d'habiliter les établissements d'enseignement supérieur privés à délivrer des diplômes nationaux. Les conditions de délivrance des diplômes nationaux aux étudiants inscrits dans des établis-

sements d'enseignement supérieur privés ne sont donc pas modifiées par l'accord.

31 DIVERS

AN (Q) n° 33650 du 28 octobre 2008 (M. André Gerin); n° 34113 du 4 novembre 2008 (M. Jean-Pierre Grand); n° 34117 du 4 novembre 2008 (M^{me} Marie-Josée Roig); n° 34118 du 4 novembre 2008 (M. Jean-Luc Pérat); n° 35847 du 25 novembre 2008 (M. William Dumas); n° 36461 du 2 décembre 2008 (M^{me} Odile Saugues); n° 36951 du 9 décembre 2008 (M. Bruno Le Roux); n° 37554 du 16 décembre 2008 (M^{me} Marie-Françoise Clergeau):

financement du fonctionnement des associations d'éducation populaire

Réponse (JO du 9 juin 2009, page 5629): Le ministère de l'Éducation nationale, au titre de ses missions éducatives, est amené à s'appuyer sur les prestations de partenaires associatifs afin de mener des actions concourant à la réussite des élèves. Ainsi, le ministère de l'Éducation nationale fait appel aux compétences de l'Association de la fondation des étudiants pour la ville (AFEV) depuis 2002, date à laquelle cette association a été reconnue « *association éducative complémentaire de l'enseignement public* ». Sans remettre en cause le

bien-fondé de leurs actions, le ministère de l'Éducation nationale souhaite fonder sa politique de soutien sur des bases précises, objectives et évaluables. Le ministère de l'Éducation nationale contribue au développement des actions conduites par l'AFEV dans le cadre d'une convention pluriannuelle sur objectifs (CPO), conclue pour la période 2007-2009. Au titre des années 2007 et 2008, l'AFEV a ainsi bénéficié de l'attribution de subventions d'un montant total de 1 181 250 euros pour soutenir, notamment, les actions intitulées « *Accompagnements individualisés* » et « *Tous acteurs de quartiers* ». Pour satisfaire aux exigences des évolutions législative et réglementaire et pour renforcer le partenariat avec l'AFEV, dans une logique de financement sur projets, une concertation récente a permis de redéfinir un certain nombre d'actions de la CPO visant au développement de la participation de l'AFEV dans le dispositif de l'accompagnement éducatif mis en place par le ministre de l'Éducation nationale. Le renforcement de ce partenariat doit permettre à l'AFEV de développer ses projets en liaison étroite avec les rectorats, plus particulièrement dans les académies de Versailles, Lyon, Montpellier, Toulouse, Nantes, Poitiers, Lille et Aix-Marseille. De manière générale, l'aide de l'État s'inscrit dans une logique de financement sur projets. De ce fait, l'AFEV est invitée à orienter résolument ses activités dans le champ des priorités définies par le ministre pour réduire l'échec scolaire et aider les élèves les plus en difficulté, en particulier grâce à l'accompagnement éducatif, à travers ses trois volets: l'aide aux devoirs, la pratique artistique et culturelle et la pratique sportive. C'est dans ce cadre que se dérouleront de nouvelles discussions entre le ministère de l'Éducation nationale et l'AFEV en vue du renouvellement de la CPO, à compter du 1^{er} janvier 2010.

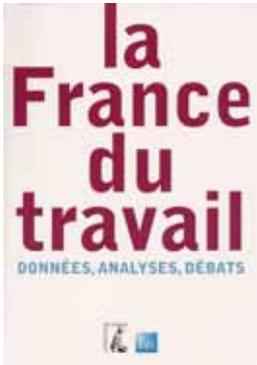
AN (Q) n° 47500 du 28 avril 2009 (M. Pierre-A-L'Huissier):
multiplicité des instances de réflexion

Réponse (JO du 30 juin 2009, page 6606): Le Haut Conseil pour la science et la technologie (HCST) est régi par le décret n° 2006-698 du 15 juin 2006, modifié notamment par le décret n° 2009-309 du 19 mars 2009. Il est placé auprès du Premier ministre et chargé d'éclairer le gouvernement sur toutes les questions relatives aux grandes orientations de la nation en matière de politique de recherche scientifique, de transfert de technologie et d'innovation, en prenant en compte l'espace européen de la recherche. Sa constitution vise à assurer une haute qualité scientifique ainsi qu'une forte expérience du monde de l'entreprise. Le Conseil supérieur de la recherche et de la technologie (CSRT) est régi par le décret n° 82-1 012 du 30 novembre 1982, notamment modifié par le décret n° 2007-858 du 14 mai 2007. Il est placé auprès du ministre chargé de la recherche et présidé par lui. Il constitue l'instance de consultation du ministre chargé de la recherche et contribue à assurer la concertation entre les acteurs de la recherche et la société. Il est notamment consulté sur l'ensemble des crédits de la MIREs dans la cadre du projet de loi de finances de l'année. Sa constitution vise à assurer une représentation des points de vue du monde économique, social et culturel, et des organisations syndicales représentatives des salariés et des employeurs. En termes de coordination, le HCST est l'instance de conseil ultime, auprès du gouvernement. Le CSRT, en charge de la consultation des parties prenantes, établit chaque année un rapport qui est présenté au HCST.

À SUIVRE...

LA FRANCE DU TRAVAIL Données, analyses, débats

IRES – Éditions de l'Atelier – septembre 2009 – 238 pages



Réalisé par une équipe de chercheurs de l'Institut de recherches économiques et sociales (IRES)*, cet ouvrage propose des points de vue et des synthèses sur l'état du monde du travail dans la France actuelle. Y sont analysées, tour à tour, les questions de l'emploi et du chômage, des salaires et des revenus, de la protection sociale et des conditions de travail, des restructurations et, enfin, des relations sociales et conflictuelles.

Il apporte ainsi un éclairage sur les faits sociaux et économiques de la période contemporaine par les acquis de la recherche, présentés de manière pédagogique et accessibles à tous.

Le lecteur y trouvera les données disponibles les plus actualisées, des mises en perspective sur plusieurs décennies, des indicateurs, analyses et grilles de lecture ainsi que des éléments

de comparaisons européens, pour mieux comprendre les enjeux économiques et sociaux des débats actuels qui animent notre société: durée du travail, heures supplémentaires, stress au travail, délocalisations, licenciements, pouvoir d'achat, âge de la retraite...

* Fondé en 1982 par l'ensemble des organisations syndicales représentatives, avec le concours des pouvoirs publics, l'IRES a pour vocation de répondre aux besoins exprimés par les organisations syndicales françaises dans les domaines de la recherche économique et sociale.

LE COLLÈGE ET LE LYCÉE PUBLICS Le chef d'établissement dans l'institution

Étienne Lefebvre, Daniel Mallet,
Pierre Vandevorde – Éditions Berger
Levrault – Collection Les indispensables - 6^e édition - 660 pages



Conçu comme un guide pratique, cet ouvrage a pour objectif d'aider tous les membres de la communauté édu-

cative, et notamment les chefs d'établissement, à répondre aux premières questions qu'ils se posent dans l'exercice quotidien de leur mission de service public.

Il met à plat l'organisation et le fonctionnement de l'établissement: attributions respectives du chef d'établissement et des autres instances, déroulement des enseignements, règlement intérieur, sécurité et discipline, responsabilités, dynamique du projet d'établissement, évaluation des résultats...

Cette nouvelle édition, mise à jour au 20 mai 2009, intègre les textes les plus récents et tient compte, notamment, de la codification du Livre V de la partie réglementaire du Code de l'éducation relatif à la vie scolaire. Son index thématique et sa partie annexe de plus de 200 pages, regroupant des textes de référence essentiels, en font un outil pratique.

Les auteurs: Étienne Lefebvre, qui a notamment exercé les fonctions de directeur de services départementaux de l'Éducation nationale dans différents départements, est inspecteur d'académie honoraire. **Pierre Vandevorde**, inspecteur général honoraire, fut directeur au ministère et doyen du groupe d'inspection générale « Établissements et vie scolaire ». **Daniel Mallet**, inspecteur général honoraire de l'Éducation nationale, a exercé pendant plus de 30 ans dans l'administration de l'Éducation nationale et au sein de l'Inspection, et a particulièrement travaillé sur l'autonomie des établissements, la décentralisation et la déconcentration.

Nos peines

Nous avons appris avec peine le décès de :

- Claude BITOUN, proviseur honoraire du lycée professionnel de BLANQUEFORT,
- Claude BROCHARD, principal honoraire du collège de MENIGOUTE,
- Raymond CHENET, proviseur honoraire du Lycée professionnel les Palmiers, NICE,
- Jean-Pierre CHARTIER, proviseur honoraire du lycée le Golf, DIEPPE,
- Marc GAUTIER, principal honoraire du collège les Fougères, LOUVIERS,
- Claude Robert GRANDJEAN, principal honoraire du collège Lamartine, VILLEURBANNE,
- Léon GUILLOIS, principal honoraire du collège de ST BRICE SOUS FORET,
- Françoise WALIGORSKI, principale honoraire du collège Voltaire, ST FLORENT SUR CHER,
- Yves PONNAU, principal du collège la Rocal, BON ENCONTRE.

Nous nous associons au deuil des familles.